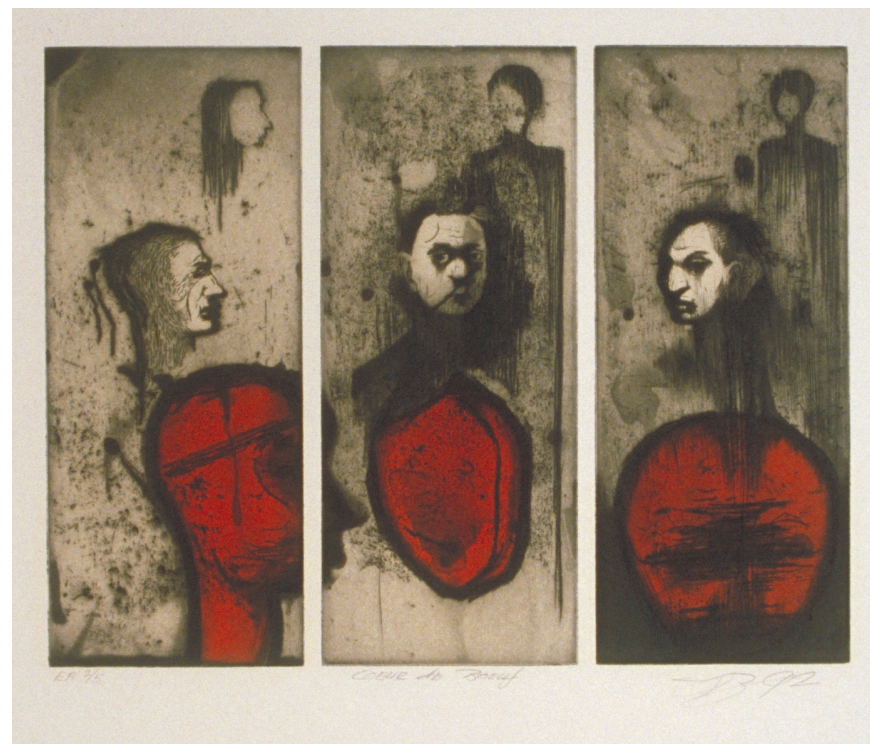


Avril 2010

vol. C no 4

L'Action NATIONALE

L'ACTION NATIONALE volume C numéro 4 – avril 2010



Dossier

Nucléaire en question

Quarantième anniversaire du « coup de la Brink's »

Chronique et leçons d'une vaste manipulation

Religion et politique

L'idole multiculturaliste

L'Action
NATIONALE

volume C numéro 4

AVRIL 2010

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

En couverture

LOUIS-PIERRE BOUGIE

Coeur de boeuf, Estampe, 1992

© BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Né en 1946 à Trois-Rivières, Louis-Pierre Bougie a étudié à l'École des beaux-arts de Montréal de 1967 à 1970, formation qu'il a complétée au cours de la décennie 1970 dans des ateliers de Montréal, Vancouver, Paris, Londres et Cracovie. Une technique du dessin claire et précise, des tons froids fondus, des univers oniriques teintés de désespoir et ponctués de sursauts d'humour distinguent depuis longtemps sa production imprimée. Membre fondateur de l'Atelier Circulaire à Montréal (1982), Louis-Pierre Bougie a exposé ses oeuvres régulièrement depuis quarante ans au Canada, aux États-Unis, en France, en Allemagne, en Espagne, en Suisse, en Suède et à Hong Kong.

Auteur de nombreux livres d'artistes, il remportait le premier prix au Concours national du livre d'artistes en 1983 pour le *Prince sans rire*, un parmi les nombreux prix, mentions et bourses qu'il a reçus tout au long de sa carrière. Ses oeuvres figurent dans plusieurs collections prestigieuses, notamment celles du Musée national des beaux-arts du Québec, du Musée d'art contemporain de Montréal, des bibliothèques nationales du Canada, du Québec et de France, de l'Université Columbia, de la New York Public Library, de Loto-Québec, des Caisses populaires Desjardins et de la Banque nationale du Canada.

PRIX DE LA FONDATION MONIQUE ET ROBERT PARIZEAU 2005

Grâce au généreux mécénat de la Fondation Monique et Robert Parizeau, le Musée national des beaux-arts du Québec a remis un prix en 2002, 2003, 2004 et 2005 à un artiste québécois ayant contribué de manière significative au domaine de l'estampe. Louis-Pierre Bougie l'a remporté en 2005. Chacun des lauréats a fait l'objet d'une publication et le Musée a fait l'acquisition de certaines de leurs oeuvres.

En 2006, la remise de prix a été remplacée par l'exposition «Actualité de l'estampe», permettant ainsi de présenter les oeuvres des quatre lauréats à travers le Québec.

Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction
de la référence québécoise*

38 succursales pour mieux vous servir

simplex.ca

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807



L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533

Numéro sans frais: 1-866-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

revue@action-nationale.qc.ca

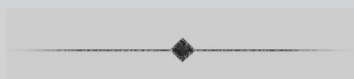
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Dave Ancil, chercheur postdoctoral, Chaire Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie (UQAM); Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM); Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Richard Gervais, philosophe; Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux; Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture:** Claude Bariteau, anthropologue (Université Laval); Jean-Jacques Chagnon; Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur, (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQÀC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Jean-Louis Bourque (politologue); Julien Goyette (UQTR), Paul Sabourin (Université de Montréal); **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock Côté.

**CURIEUX UN JOUR.
CURIEUX TOUS LES JOURS.**



ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

Éditorial

- La rançon de l'inachèvement
-Robert Laplante 4

Articles

- Un manifeste raciste et
antiféministe
-Louise Mailloux 11
- L'idole multiculturaliste
-Marc Laroche 16
- La bureaucratie de la diversité
-Mathieu Bock-Coté 26
- À Rome, fais comme les Romains
-Éric Tremblay 30

QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DU
« COUP DE LA BRINK'S »

- Chronique et leçons d'une vaste
manipulation
-Christian Gagnon 39

Dossier

NUCLÉAIRE EN QUESTION

- Bilan économique et physique
défavorable à Gentilly-2
et Pointe Lepreau
-Michel Duguay 76

Lire

- JACQUES PARIZEAU
La souveraineté du Québec. Hier,
aujourd'hui et demain 136

Robert Laplante

LA RANÇON DE L'INACHÈVEMENT

Rarement a-t-on vu un budget du Québec aussi provincial. Parfait mélange de résignation comptable, de fétichisme idéologique et d'à-plat-ventrisme *canadian*, l'opus de Raymond Bachand donne le signal d'une volonté féroce de normalisation de la province de Québec. Le Parti libéral et ceux qui le soutiennent dans cette malsaine entreprise sont plus que jamais déterminés à gérer le Québec avec les moyens que le Canada lui laisse. Telle est en effet la situation réelle: nous sommes dans une conjoncture financière créée, certes, par l'aveuglement idéologique du gouvernement et son parti-pris pour les solutions néo-libérales, mais dans un cadre qui détermine toutes les autres options. Et ce cadre, c'est celui d'une nation qui n'a pas le contrôle sur la majorité des impôts versés par ses contribuables.

On peut toujours faire le procès de ce dogmatisme idéologique qui a consisté à réduire les impôts et à affaiblir l'État pour ensuite sonner le tocsin sur la fragilité des finances publiques et l'on n'aura pas tort. Mais encore faut-il y voir que la manœuvre était déjà bien éprouvée: d'abord fragiliser pour ensuite accuser l'État de sa faiblesse et de ses lacunes. Le gouvernement Charest qui l'avait annoncé lors de son premier mandat aura tout simplement mis plus de temps que prévu pour mettre en place le stratagème. La crise aidant, le voilà maintenant qui s'estime en meilleure posture. Et il ne

recule devant rien pour jouer de tous les ressorts de la propagande au point de nourrir une psychose de la dette qui répond de la plus pure démagogie. Raccourcis méthodologiques, confusion conceptuelle, interprétations spécieuses, tout est bon pour produire l'effet déprimeur. Nous dépenserions sans compter, nos actifs ne compteraient que pour peu dans notre situation financière globale. Les plus odieux vont même jusqu'à nous imputer une part de dette fédérale sans jamais tenir compte de la quote-part des actifs qui nous revient. C'est une psychose entretenue qui ne sert qu'à justifier un empressement à rembourser qui est d'abord et avant tout une agitation frénétique pour casser notre dispositif institutionnel. Nous serons donc les plus pressés du monde occidental à rechercher un équilibre budgétaire avec la moitié de nos outils. Nous brillerons parmi les meilleurs!

Le débat sur les finances publiques est un véritable faux-fuyant. Ce qui s'y joue réellement, c'est le consentement à se plier au régime, c'est la décision délibérée de mettre fin à des aspirations qui ne trouveraient à se réaliser qu'en forçant le procès d'un arrangement politique qui les freine. Le projet politique de Jean Charest est une entreprise d'autodestruction dirigée. Ce jusqu'au-boutisme n'est pas celui du courage, mais bien celui de la démission.

«À l'assaut du modèle québécois» titre avec justesse la une du *Devoir*. Ce budget veut effectivement marquer une rupture. Ce gouvernement veut mettre un terme, une fois pour toutes, aux distorsions que provoquent les aspirations nationales sur la gouverne de la province. Le ménage annoncé vise à faire du gouvernement du Québec un vrai gouvernement provincial, comme celui du Nouveau-Brunswick ou d'ailleurs. Un ordre subalterne qui s'occupe des choses publiques dans des paramètres fixés par le gouvernement national et le cadre financier qu'il définit. L'originalité de nos institutions, les spécificités de notre offre de services publics, nos choix de soli-

darité sociale ne tiennent qu'à la condition de s'inscrire dans un périmètre défini par les choix et les règles d'Ottawa. Les Québécois qui depuis toujours considèrent le gouvernement du Québec comme leur gouvernement national sont ainsi sommés de prendre acte : il leur faut renoncer.

Il aura fallu plus de deux générations et des efforts immenses de mobilisation pour finir par réaliser la Révolution tranquille qui n'aura été, somme toute, que l'opérationnalisation d'un constat impitoyable : l'État est un instrument indispensable à la réalisation de nos aspirations. C'est autour de sa modernisation que notre peuple a pu sortir de la misère et c'est par les politiques progressistes de ce même gouvernement du Québec qu'ont pu se constituer les classes moyennes sur les conditions réunies d'une prospérité qui permettait enfin d'espérer sortir de la marginalité économique. Le budget Bachand fait d'une pierre deux coups : c'est un assaut sur les classes moyennes et un effort délibéré pour casser le recours à l'État pour soutenir la lutte aux inégalités et, du coup, pour conforter la cohésion nationale.

Sous couvert de redressement des finances publiques, c'est l'aspiration nationale qui est combattue. La réduction annoncée des dépenses ne signifiera pas seulement diminution de l'offre et dégradation de la qualité des services, elle signifiera surtout le ratatinement des missions de l'État. Le gouvernement de la province de Québec n'aura plus les moyens de tenter de se conduire comme un gouvernement national. Le gouvernement Charest assume et consent : l'État québécois n'a plus les moyens des responsabilités qu'il s'est données. Pour faire face aux défis qui sont les nôtres, nous avons besoin d'un État complet. Pour remplir les obligations contractées au fil des ans pour tisser notre filet social aussi bien que pour soutenir notre vie nationale, il faudrait, il faut tenir compte de toutes les ressources disponibles. En se refusant à le faire, le ministre Bachand se comporte comme un servile intendant.

Il sert un régime qui nous pousse à la vie médiocre et nous repousse dans un univers sociétal aux inégalités croissantes.

La volonté de réduire les acquis, présentée comme un courage pour casser les privilèges, traduit en réalité une conduite mercenaire fort tentante pour une partie de l'élite québécoise qui se considère désormais assez bien en selle pour se tirer d'affaire sans l'État du Québec. Et surtout assez bien placée pour en gérer la dépendance qui va s'accélérer. D'où l'engouement pour les PPP, d'où le culte du privé et de la privatisation, d'où le cynisme à l'endroit de la solidarité sociale. Une certaine classe dirigeante trouve désormais son intérêt à consentir à la dépendance. Le budget Bachand propose de brûler les meubles pour chauffer la maison Québec dont il renonce par ailleurs à se faire maître. Il sera concierge et fera du zèle à se justifier des contraintes qu'Ottawa lui imposera pour mieux brider les locataires.

Il y a eu beaucoup de tapage médiatique autour du caractère historique de ce budget. Mais c'était de la frime pour célébrer l'employé de l'année. La vraie rupture se dessinait depuis un bon moment déjà et c'était celle que suppose le renoncement à modifier le cadre *canadian*. Ce gouvernement s'en prend aux classes moyennes pour mieux continuer à attendre que le Canada règle le contentieux de l'harmonisation de la taxe de vente – un détail de 2,3 milliards. Il met en jeu la qualité des services publics en continuant d'attendre en vain le règlement de la note fédérale touchant la crise du verglas – un autre détail d'un demi milliard de dollars. Il nous parle d'austérité et nous accuse de vivre au-dessus de nos moyens sans remettre en cause les sommes que le Canada consacre à la guerre. Il dénature la mission et le consensus sur le rôle social d'Hydro-Québec pour mieux se résigner aux changements des règles de la péréquation. Il appauvrit les ménages et menace la santé des gens en concédant un PPP d'un demi-milliard aux amis du régime pour le Centre de recherche du

CHUM. Il se lamente sur la croissance des dépenses de santé tout en consentant au scandale financier de la construction des deux mégahôpitaux universitaires et à une facture de quelques milliards pour conforter les privilèges de l'establishment anglais et de McGill. Il laisse la corruption gangrener les travaux d'infrastructures et la marchandisation dénaturer le soutien à la petite enfance en faisant des garderies privées de juteuses occasions d'affaires pour les amis du régime.

Tout cela se tient et participe d'une régression nationale induite par notre incapacité collective à aller au bout des ambitions de la Révolution tranquille. Notre incapacité à nous coaliser derrière un projet national fort qui nous donnerait l'État fort essentiel pour résoudre nos problèmes se retourne donc contre nous-mêmes. Notre peuple va souffrir de sa condition minoritaire comme il n'a pas souffert depuis longtemps. On ne voit malheureusement pas bien quelles sont les forces qui pourraient canaliser la grogne que ce budget va susciter et encore moins faire naître la vision rassembleuse qui nous permettrait enfin de briser le carcan. La déliquescence du mouvement national à laquelle nous assistons depuis le sinistre épisode Bouchard va nous coûter très cher. Mais nous avons un rendez-vous avec nous-mêmes qui testera notre vitalité et notre volonté de vivre. Un redressement s'impose et il est possible, notre peuple en est capable.

Une crise majeure approche de son dénouement si les forces indépendantistes savent faire partager la compréhension de cette conjoncture nationale et si elles savent surtout, faire lever enfin la volonté d'en finir avec ce carcan qui nous condamne à tous les renoncements, à tous les déshonneurs.

Le peuple québécois est maintenant plus que jamais à même de réaliser ce que lui coûtera la rançon de l'inachèvement. □

A blurred, high-angle photograph of a large crowd of people walking in various directions, creating a sense of movement and activity. The image is in grayscale and serves as the background for the advertisement.

**Une épargne entreprenante
Une finance socialement responsable**

FONDATION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com • www.REERvert.com

agir pour notre monde

***Ensemble, nos actions
nous inscrivent
dans un développement
durable et solidaire.***

*Près de 10 000 membres
dont 2536 entreprises collectives,
organisations et associations.*



Desjardins

Caisse d'économie solidaire

Montréal	514 598-2122	1 877 598-2122
Québec	418 647-1527	1 877 647-1527
Joliette	450 753-7055	1 866 753-7055

www.cecosol.coop

Louise Mailloux*

Manifeste des pluralistes

UN MANIFESTE RACISTE ET ANTIFÉMINISTE

Commençons par une question. Les professeurs ont l'habitude des questions. Comment expliquer que les signataires de ce manifeste soient si ouverts aux religions des minorités alors que la très grande majorité d'entre eux n'aurait jamais signé ce manifeste s'il avait eu pour but de défendre la soutane, le Pape et les cornettes de nos bonnes sœurs ? J'estime qu'ils ont la diversité pas mal sélective et que cela manque d'un brin d'ouverture. Vous ne trouvez pas ?

Après tout, pourquoi dire oui aux imams et aux rabbins et boudier notre bon cardinal Ouellet ? Les religions ne cherchent-elles pas toutes à soumettre les corps et les esprits ? Et ne sont-elles pas toutes sexistes et homophobes ? Vous vous imaginez quoi en défendant la religion des autres ? Que vous défendez l'envers de la nôtre, l'envers du catholicisme ? Que vous avez souscrit pour la contraception, l'avortement, la liberté sexuelle et le mariage gai ? Et que nous devrions avoir tous ces symboles à cœur de jour sous les yeux dans nos écoles, nos ministères et nos hôpitaux ? Non, mais il doit bien pourtant y en avoir quelques éclairés parmi vous ? C'est effarant. Au nombre que vous êtes, on a l'impression que vous avez pétitionné pour la survie des bélugas au Saguenay.

* Professeure de philosophie

Membre du Collectif citoyen pour l'égalité et la laïcité (Cciel)

Ce manifeste pour un Québec pluraliste est tout sauf une défense de la diversité parce qu'il n'a pas été écrit pour défendre la croix, la kippa, le turban ou le kirpan pas plus que pour défendre les Vietnamiens, les Haïtiens, les Mexicains et les Italiens. Il a été écrit pour défendre le voile, point à la ligne. Ce manifeste n'est rien d'autre qu'une défense du voile islamique. C'est simple, pas de voile, pas de manifeste, ni de laïcité ouverte!

Bien sûr, on fait comme si on défendait tous les autres signes religieux pour noyer les poissons que nous sommes, mais ces intellectuels savent pertinemment que l'offensive vient du voile et que l'on n'a rien à craindre des cornettes de nos bonnes sœurs depuis Vatican II. C'est somme toute, une question de conjoncture politique reliée à la montée de l'islamisme partout dans le monde. Voilà d'ailleurs pourquoi le seul signe religieux ostentatoire à être débarqué en groupe à l'assemblée de la Fédération des femmes du Québec en mai dernier a été le voile, le voile et encore le voile.

L'impensé du voile

La perspective laïque a le vilain défaut de mettre le voile sur le même pied que tous les autres signes religieux, nous empêchant ainsi d'aborder de front son caractère éminemment sexiste qui n'a pas son équivalent chez les autres signes religieux. C'est la raison pour laquelle il ne faut pas réduire le voile exclusivement à sa dimension religieuse parce qu'en plus d'être l'étendard le plus éclatant de l'islam politique, il est révélateur d'une incroyable violence à l'égard des femmes. Celle d'un marquage humiliant et discriminatoire en fonction de leur sexe symbolisant leur infériorité juridique, politique et sociale, de même qu'une soumission au mari à qui revient l'autorité parentale. Doctorat ou pas! Et que des femmes le portent par choix

ou non, ne change en rien son extraordinaire charge symbolique.

Le voile comme prolongement du harem

Depuis toujours, le patriarcat s'est fondé sur la domination du corps des femmes et un contrôle sévère de leur sexualité. Ainsi, le voile n'est pas un signe de pudeur qui viendrait contrebalancer l'hypersexualisation des filles, mais bien le symbole d'un ordre sexuel patriarcal dans lequel les femmes ne disposent pas de leur corps, pas plus que de leur sexualité.

Il faut savoir qu'une femme musulmane ne peut épouser un non-musulman, ce qui n'est pas le cas des hommes musulmans. En clair, cela signifie que le corps des femmes est réduit à la procréation, qu'il appartient à la communauté des hommes musulmans et qu'il est leur propriété. C'est la raison pour laquelle le voile qui soustrait le corps des femmes au regard des étrangers est imposé aux femmes et aux fillettes que l'on réserve pour le harem musulman, où la polygamie est permise pour l'homme et la lapidation réservée à l'adultère féminin. Le culte de la virginité, la réfection d'hymens, les mariages arrangés par les hommes et les crimes d'honneur ne sont ici que les multiples facettes de l'instrumentalisation du corps des femmes et de leur incapacité à disposer d'elle-même.

Le voile islamique a pour principale fonction d'instaurer une ségrégation sexuelle à l'extérieur du foyer familial et d'assurer ainsi l'enfermement des femmes musulmanes à l'intérieur de leur communauté. Ce refus de la mixité dans l'espace public, que l'on interprète à tort comme une exigence religieuse, n'est que le reflet d'une violence barbare que les islamistes exercent sur le corps des femmes.

Un manifeste antiféministe

Il est pour le moins étonnant qu'autant d'intellectuels feignent l'ignorance quant au sexisme du voile. Ce refus délibéré de le penser dénote un incroyable manque de sensibilité au féminisme qui depuis toujours clame que pour émanciper les femmes, il faut avant tout libérer leur corps. Libérer leur corps des maternités obligées, mais aussi libérer leur désir affectif et sexuel pour qu'elles cessent d'être ces « biens » que les hommes s'échangent entre eux. Parce qu'une femme, voyez-vous, n'est pas une poule que l'on peut offrir à son cousin !

Ce refus obstiné de considérer le sexisme du voile révèle également une surprenante amnésie quant aux luttes et aux victoires féministes qui ont jalonné l'histoire du Québec depuis la Révolution tranquille, pourfendant nos traditions et notre religion, animées qu'elles étaient par une ardente soif de liberté et d'égalité. Qu'êtes-vous donc devenus, très chers professeurs ? Comment pouvez-vous aujourd'hui ignorer cela en abandonnant ces femmes musulmanes à leurs traditions et prétendre être en phase avec l'histoire du Québec ? Comment pouvez-vous ignorer votre propre histoire et reprocher en même temps à cette majorité francophone de vouloir la préserver ?

Le racisme des bien-pensants

Ce respect et cette reconnaissance de la différence dont vous vous enorgueillissez tant constituent un grave revers au féminisme et à l'universalisme des droits des femmes de même qu'un ignoble affront à toutes ces femmes musulmanes d'ici et d'ailleurs sur qui vous faites porter tout le poids de traditions sexistes.

L'exotisme oriental des mille et une nuits, si séduisant soit-il, ne devrait pas vous faire oublier que le voile islamique n'est en rien comparable à un plat de couscous. D'ailleurs, les femmes iraniennes comprennent très bien cela.

Votre supposée ouverture traduit un refus de considérer l'autre comme votre semblable, un refus d'exiger pour l'autre les droits que vous exigez pour vous-mêmes.

Parce que dans le fond, tant que ce voile ne sera imposé qu'aux femmes et qu'aux filles musulmanes, tous ces signataires demeureront très ouverts. Et que cela s'estompe dans une bien triste indifférence, pourvu que l'on puisse continuer à prendre l'apéro en paix!

Pour une charte de la laïcité

Dans le but de préserver la neutralité de nos institutions et services publics, notre collectif propose une charte de la laïcité dans laquelle le port de signes religieux serait interdit pour les employés de l'État. Nous proposons également que l'État interdise aux élèves des écoles publiques primaires et secondaires tout port de signes religieux ostentatoires afin de protéger les jeunes filles musulmanes de la stigmatisation de leur sexe parce que rien ne les prédestine plus que les autres jeunes Québécoises à devoir cacher dès leur enfance leurs bras, leurs jambes et leurs cheveux. Parce qu'après tout, on ne naît pas femme musulmane. □

Marc Laroche *

L'IDOLE MULTICULTURALISTE

Récemment, un texte intitulé *Pour un Québec pluraliste* a été présenté comme un manifeste dont la vertu opératoire consisterait à rectifier la tournure que prend le débat sur l'identité et le vivre-ensemble au Québec.

De nombreux universitaires notables se sont pitoyablement laissés piégés par l'idéologie de MM. Taylor et Bouchard. Ce «manifeste» n'en est qu'une «mauvaise copie». Le travail de réflexion est à reprendre.

Examinons les principaux arguments contenus dans ledit manifeste.

Comment viser le centre et le rater

D'abord, la stratégie manichéenne des auteurs consiste à se placer commodément entre deux courants de pensée apparemment extrêmes : la vision de la «laïcité stricte» et celle du «nationalisme conservateur».

Malgré que les deux visions dénoncées soient en principe opposées, les auteurs ne s'embarrassent pas de les déclarer convergentes dans leur supposée intransigeance à l'endroit

* L'auteur est détenteur d'un diplôme d'études supérieures en sciences des religions.

des minorités. Voilà un jugement moral que ne renierait pas la Cour suprême du Canada.

En prêtant aux tenants de la «laïcité stricte» la volonté de supprimer toute manifestation religieuse dans l'espace public, les auteurs sombrent dans la démesure. Il est naturel que tout groupe humain, quelle que soit sa nature, exerce une présence sur la place publique. Toutefois, les tenants d'une laïcité digne de ce nom – c'est-à-dire vertébrée – veulent éviter la présence ostensible de religions ou d'idéologies dans l'*espace institutionnel*, puisque l'État a un devoir de distanciation – qui n'est pas une neutralité passive.

Nos principales valeurs actuelles sont en partie issues de notre long passé catholique. Néanmoins, au moment où le niveau de la pratique catholique n'a jamais été aussi bas, l'accusation de mysticisme lancée à l'encontre des nationalistes conservateurs d'inspiration catholique tombe à plat. Il importe plutôt de faire un inventaire patrimonial et généalogique de nos valeurs afin de comprendre l'orientation de notre psyché collective. Par exemple, il y a déjà un demi-siècle que le couple *langue et religion* a été remplacé par le couple *langue et culture*. Une mutation majeure s'est donc produite dans les années 1960 : le peuple québécois se dotait alors d'un nouveau surmoi collectif – l'État remplaçant l'Église.

Les auteurs cherchent à exploiter quelques réactions exagérées de citoyens dont la colère s'explique largement par la crise niée par les commissaires irresponsables. Et surtout par l'occultation de l'enjeu essentiel.

Le manifeste s'appuie sur un non-dit : l'intransigeance de certains groupes religieux ou idéologiques importants n'est jamais évoquée. Les auteurs du manifeste ont-ils pris position sur un seul des sujets de discorde à l'origine de la crise

provoquée par les solutions imposées par les tribunaux? Par exemple, le kirpan? Nenni. Auraient-ils seulement invité les croyants à faire preuve de flexibilité afin de résoudre des problèmes particuliers et favoriser l'adaptation à la vie moderne? Encore non. Le dogmatisme multiculturaliste a plutôt incité les auteurs à se réfugier dans l'empyrée des purs principes, où ils volettent comme des angelots animés de bons sentiments.

Il y a là un interdit de penser qui met les religions ou les idéologies à l'abri de toute critique sérieuse. Pourquoi? Ne saurait être tolérée aucune réflexion qui risquerait d'ébranler leur idole: le multiculturalisme – ou ses avatars: l'interculturalisme châtré de la langue française dans sa version Taylor-Bouchard et le pluralisme réducteur.

En réalité, l'acceptation inconditionnelle du multiculturalisme par ces intellectuels traduit la peur illimitée de la liberté responsable. Ils réservent donc à l'idole compensatrice la place centrale dans l'espace sociétal. Or, l'idole fait obstacle à la libération nationale du Québec, dont le mobile primordial est la défense et illustration de sa langue et de sa culture. Avec ces instruments réels, le peuple québécois engendre son rapport au monde et sa destinée.

Décortiquer l'idole

Que l'esprit d'accueil et d'ouverture des Québécois soit reconnu par les autres peuples n'a aucun effet sur les multiculturalistes. Les grands-prêtres Taylor et Bouchard, ont décidé qu'il fallait mettre ce «petit peuple» au pas en décrétant sa culpabilité – celle du refus de s'agenouiller face à l'idole d'inspiration trudeauiste.

Voici le discours de leurs émules :

Comment définir les limites concrètes de la liberté religieuse ? [...] Lorsqu'il s'agira de répondre concrètement, le pluralisme de la société québécoise mettra en évidence des façons inévitablement diverses de le faire.

Faites confiance à l'idole : dans l'immédiat, nous sommes tous dispensés de penser concrètement. L'idole trouvera la solution. Elle agirait ou penserait donc par elle-même, comme la « main de Dieu » ou le « marché autorégulateur ». L'humanité n'a-t-elle pas assez souffert de ces idolâtries ?

Ce que les nationalistes cherchent à conserver, c'est la langue française et la culture québécoise. La transmission du patrimoine linguistique et culturel d'un peuple aux générations futures est un droit universel inaliénable. Une langue et une culture, tout en s'arc-boutant sur le passé, se transforment dans leur poussée vers l'avenir. Mais une idole, surtout celle qui se cantonne dans l'abstraction comme le multiculturalisme, n'évolue pas : elle ne possède ni passé ni avenir véritable – elle n'en a cure. Pour l'idole, tant la mise à jour que le maintien des valeurs traditionnelles d'un peuple sont incommodants. Elle les évacue dans les brumes de l'oubliette qui lui tient lieu de cerveau. Seule l'adoration commandée par son apparence importe à l'idole. Le seul mouvement qui compte, c'est l'éternelle circumambulation des fidèles éblouis par le prestige de l'idole.

L'aporie du multiculturalisme canadien est pourtant patente : il n'a pas de racines linguistiques. Même le biculturalisme arrimé sur le bilinguisme a été rejeté par Pierre Elliott Trudeau, qui le trouvait encore trop concret puisqu'il rendait explicite l'existence de deux peuples. L'idole mentale multiculturaliste est aussi brillante qu'un miroir aux alouettes.

Si le multiculturalisme canadien n'a ni ascendance ni descendance, s'il n'est pas organiquement lié à un peuple,

qu'est-il ? C'est un paravent qui cache la progression, lente, mais sûre, de la domination politique du peuple d'expression anglaise sur le peuple d'expression française en Amérique du Nord britannique. L'aboutissement visé non avouable : la néantisation du peuple québécois.

Le vrai projet assimilateur de l'idole

Les adorateurs de l'idole multiculturaliste s'indignent angéliquement contre l'« assimilation pure et simple » des immigrants. Mais ce type d'assimilation n'a jamais existé puisque les nouveaux venus – depuis l'époque de la Nouvelle-France – ont enrichi notre société d'accueil. Cependant, chez un peuple normal, c'est-à-dire souverain, sa langue est volontairement adoptée par l'immigration. Or, dans notre milieu de vie actuel, plus de la moitié de l'ensemble des transferts linguistiques se font au profit de la communauté anglo-québécoise, qui représente moins de dix pour cent de la population.

Dans le présent régime politique, la minorisation du peuple québécois – avec sa disparition à la clé – est donc inexorable. Un projet de société qui n'a pas clairement la langue française comme fondement et comme but nous y conduit. Ne permettons pas à ces universitaires d'escamoter cette responsabilité par attachement à leur idole.

Passé sous la barre psychologique des 80 %, le pourcentage des francophones n'inquiète pas un Gérard Bouchard arrangeant, qui constate qu'après tout, les francophones forment les trois quarts de la population. Si la tendance se maintient et que le pourcentage passe sous les 70 %, il y aura encore des collabos pour s'accommoder du fait que les francophones forment les deux tiers de la population.

La procrastination vertueuse a assez duré !

La donneuse de « leçons d'histoire »

L'idole ne tolère pas que l'Histoire soit traitée en profondeur. Voici deux épisodes historiques racontés par les ventriloques de l'idole.

D'abord celui-ci :

Au Québec, depuis 1774, aucun croyant n'est tenu d'abjurer une partie de sa foi pour avoir accès aux fonctions publiques. Les catholiques, faut-il le rappeler, furent les premiers à bénéficier de cette protection constitutionnelle.

Alors, que les conservateurs se le tiennent pour dit : les Britanniques n'ont pas accordé cette concession dans le but de contrer l'émancipation de leurs colonies du Sud, ils ont tenu à faire bénéficier la province de Québec de leur mansuétude régaliennne et anglicane. On croirait que ce passage jovialiste sur l'histoire du Québec a été écrit par un fonctionnaire d'Ottawa, un pamphlétaire de *Cité libre* ou un éditorialiste tordu de la *Gazette*.

Puis cet autre :

L'égalité des cultes sera ensuite affirmée en 1840, puis réaffirmée en 1851 dans la Loi sur la liberté des cultes, toujours en vigueur. Nos chartes des droits sont héritières de cette longue tradition historique de tolérance et d'ouverture. N'en déplaise à ceux qui tiennent à opposer droit et histoire (ou droit et identité), le droit fait également partie de l'histoire. De notre histoire.

En 1840 également, la langue française fut supprimée de la nouvelle Assemblée législative du Canada-Uni comme langue officielle. L'unité dans la diversité ? Résultat du dialogue fructueux entre le droit et la politique ? Les religions moins la langue ? Notre avenir prévisible ? Les signataires du manifeste peuvent-ils fièrement revendiquer cela comme faisant partie de *leur* Histoire ?

L'étude subversive des traditions religieuses

Les traditions religieuses sont pleines d'enseignements exemplaires pour ceux qui savent les interpréter avec un esprit critique.

Voyez le prophète vétéro-testamentaire Daniel user d'une astuce (eh oui!) pour connaître la vraie nature du dieu babylonien Bel, précisément sa manière de digérer les aliments que les fidèles crédules plaçaient sur son autel. Saurons-nous débusquer le clergé qui se livre à un festin aux dépens du peuple en utilisant la porte dérobée du multiculturalisme? Ah, qu'il est donc satisfait et repu ce clergé prestigieux qui parle d'autorité au nom d'une idole qui le dépasse en grandeur!

Si les Troyens avaient compris que les idoles sont non seulement parasitaires mais mortifères, n'auraient-ils pas incendié le cadeau des Grecs? Saurons-nous radiographier et terrasser le cheval mental fédéral?

Captation de l'État par l'idole

Les sectateurs de l'idole affirment: «Le fait qu'un agent de l'État affiche un signe d'appartenance religieuse ne l'empêche nullement d'appliquer les normes laïques de façon impartiale.» C'est irrecevable: de même qu'il doit y avoir justice et apparence de justice, il doit y avoir impartialité et apparence d'impartialité.

Ils renchérisent: «Pas plus que la couleur de peau, l'accent ou le sexe, on ne peut présumer que cette affiliation religieuse constitue un biais qui interfère dans la manière dont le fonctionnaire applique la loi ou le règlement.» Cet argument n'est pas pertinent: le port de symboles ou de vêtements symboliques n'a rien d'un fait ou d'une nécessité biologique – il constitue une sempiternelle profession de foi.

D'autre part, ils déclarent que la laïcité «s'impose à l'État, non aux individus». Ainsi, dans l'esprit des auteurs qui se complaisent dans l'abstraction, l'État doit demeurer désincarné. Pour eux, les croyances ont droit à l'incarnation, mais pas l'État. Non : les personnes qui représentent l'État et agissent en son nom doivent refléter sa neutralité.

Les prédicateurs de l'intégration à sens unique concluent :

La volonté d'assurer absolument l'émancipation à l'égard de croyances considérées autoritaires ou passéistes, en refusant tout accommodement au nom d'un impératif laïque, comporte tous les ingrédients d'une possible exclusion, contraire à l'objectif d'intégration. [...] La laïcité n'est pas une façon de résoudre les tensions (réelles ou imaginaires) en les supprimant.

Quel genre d'accommodement réussira à apaiser certaines croyances extrémistes ? L'absolutisme n'est-il pas installé à demeure dans le temple de telles croyances, ces modèles immuables coulés dans le béton de la certitude dogmatique ? Foin de la démission des intellectuels toujours prêts à excuser l'intolérable sous couvert d'une molle neutralité qui les décharge du devoir de riposte contre le totalitarisme !

Le bras judiciaire de l'idole

Les zéloteurs de la commission Taylor-Bouchard refusent de se départir de leurs œillères quant à l'instrumentalisation idéologique des chartes des droits ou des tribunaux. Cette perversion – plutôt que cette banalisation – du pouvoir judiciaire découle directement du colonialisme canadien, qui perpétue la sujétion d'un peuple par un autre. Cette domination a connu une accélération depuis le coup d'État de Trudeau et consorts contre le peuple québécois par l'importation – sans consultation du peuple – de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique depuis son giron albionnesque.

Dans ce cadre politique où la légalité évacue la légitimité, l'idole multiculturaliste dévoie le pouvoir judiciaire de son rôle distinct, équilibré à distance par le pouvoir politique dans une société saine. Choisis de façon partisane, les juges de la Cour suprême, par leurs prononcés, renforcent le pouvoir et le prestige de l'idole, puisqu'elle est protégée par l'article de foi multiculturelle inscrit par Trudeau dans sa Charte unilatérale de 1982 (article n° 27). Croyance totalitaire véhiculée par l'État canadien, le multiculturalisme est un vivier de tensions extrêmes à répétition assurée parce qu'il cautionne des croyances religieuses souvent elles aussi absolutistes.

Cette fixation judiciaire sur l'idole multiculturaliste fait du Canada un pays désincarné, artificiel et liberticide.

Comment achever l'idole

Révoltons-nous contre le régime colonialiste en nous donnant comme tâche irrévérencieuse de déboulonner et de faire dérailler l'idole multiculturaliste. Elle n'a aucun rapport organique avec le peuple québécois. Les saines ruptures font aussi partie de la destinée des peuples qui cherchent à conquérir leur liberté.

L'idole chatoyante est bien vissée dans la tête paresseuse de plusieurs intellectuels. Mais les plus colonisés la font tournoyer dans le carrousel tartufier de leur conquête cérébrale afin d'épater la galerie universitaire et d'abuser le peuple. Si elle n'en est que plus insaisissable, c'est à cause de sa « vaporisation » dans une abstraction à la fois vide et stérile. C'est notre langue et notre culture qui en sont les otages.

Il faut déjouer les vieux réflexes canadiens-français qui remontent à la surface lorsque nous cherchons à nous affran-

chir. Ainsi, dans l'esprit de plusieurs défaitistes, l'indépendance est perpétuellement reportée aux calendes grecques, tout comme la promesse chrétienne qui tarde à respecter son rendez-vous – pourtant prophétisé comme imminent il y a 2 000 ans. En attendant que la Jérusalem céleste brillamment revêtue des conditions gagnantes daigne descendre sur terre, on se contente humblement du petit pain de la gouvernance provinciale en se gargarisant de lamentations convenues, mais sans conséquence sur les envahissements de l'ennemi fédéraliste. On devient alors l'*hostia*¹ consentante de sa stratégie, qui consiste à présenter la souveraineté comme un idéal inatteignable alors que le pouvoir fédéral serait, lui, concret et rentable, avec les espèces sonnantes et trébuchantes qu'il distribue à ses ouailles.

C'est d'abord ce moule de la soumission volontaire intériorisée qu'il importe de casser. Un ressaisissement vivifiant, personnel et collectif, nous fera donner un congé définitif à l'idole. Ainsi affranchis des vieux démons, nous aurons l'audace de nous doter d'un État complet. □

1 Terme latin signifiant «victime».

Mathieu Bock-Coté*

À propos de l'activisme de la CDPDJ

LA BUREAUCRATIE DE LA
DIVERSITÉ

Le constat n'est pas neuf: nous sommes contemporains d'une judiciarisation des rapports sociaux reconnaissable dans la traduction systématique des revendications des groupes «minoritaires» dans le langage des «droits fondamentaux». Cette tendance se radicalise d'autant plus qu'une nouvelle gauche multiculturelle, qui s'est d'abord manifestée il y a quelques années avec les *Cahiers du 27 juin*, a entrepris la sacralisation de la Charte québécoise en prétendant en faire la matrice d'une reconstruction intégrale de la société québécoise. Désormais, la Charte serait la génératrice exclusive de la légitimité démocratique. Elle serait même au «cœur de l'identité québécoise», comme l'ont affirmé les concepteurs du cours Éthique et culture religieuse au moment de la controverse entourant leur cours en décembre 2009.

Mais le récent avis de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse sur la pratique des accommodements raisonnables à la Régie de l'assurance maladie du Québec révèle à quel point la judiciarisation des rapports sociaux a pour conséquence leur bureaucratisation¹. Rappelons les

* Doctorant, sociologie, UQAM. Auteur de *La dénationalisation tranquille* (Boréal).

¹ Daniel Carpentier, *Avis sur les directives de la Régie de l'assurance maladie du Québec en matière d'accommodement raisonnable*, Commission des droits de la personne et de la jeunesse, mars 2010, 17 p.

faits: la Commission a jugé qu'une femme n'ayant à se dévoiler que quelques secondes devant un homme pour une prise de photo ou pour une identification ne subirait pas un tort significatif alors qu'une autre obligée de suivre un examen de conduite d'environ une demi-heure avec un homme subirait un préjudice du point de vue de ses convictions religieuses si celles-ci proscrivent les contacts d'un sexe à l'autre. Entre ces deux cas apparemment «extrêmes», l'éventail des «accommodements» à envisager et réclamant une expertise conséquente est plus que vaste.

Ce genre de raisonnement tatillon est propre à une bureaucratie désireuse d'étendre son champ d'expertise et d'ingénierie sociale. Si la charte est fondatrice de la démocratie et si la CDPDJ en est la gardienne, cette dernière se présente conséquemment comme la gardienne de notre démocratie. Désormais, seuls la commission et ceux qui s'inspirent de son travail seront habilités à «gérer la diversité». Le sens commun, soupçonné de contamination par les stéréotypes et les préjugés, et baignant apparemment dans un vieux fond xénophobe, est mis au rencart par l'expertocratie chartiste qui plaide d'ailleurs pour une reprogrammation généralisée de la culture par l'éducation au pluralisme et l'éducation «antiraciste», notamment pour y neutraliser les représentations «discriminatoires». Il suffit de se référer au nouveau cours Éthique et culture religieuse pour comprendre l'ampleur des moyens déployés dans cette reconstruction de la culture.

Il faut dire que la CDPDJ fonctionne à partir d'une sociologie victimaire portant une accusation radicale contre la société québécoise, accusée d'avoir institutionnalisé un système exclusionnaire marginalisant les groupes minoritaires. Pour lutter contre une discrimination souvent fantasmée, il faudrait ainsi reconstruire les institutions sociales dans

la matrice de l'égalitarisme identitaire. Ainsi, le calendrier devient discriminatoire envers les minorités non-chrétiennes dans la mesure où les jours fériés sont fondés sur les fêtes chrétiennes. Il faudrait désormais extraire la société de sa propre histoire et la refonder sur l'utopisme égalitaire le plus radical. Mais surtout, la moindre disparité statistique entre un groupe et un autre s'expliquerait par un système discriminatoire qui entraverait l'accomplissement du «droit à l'égalité» des groupes minoritaires. Car l'égalité libérale entre les individus me suffirait plus : il faudrait désormais lutter pour «l'égalité de fait» entre les groupes dominants et subordonnés dans la mise en place d'une nouvelle citoyenneté multiculturelle. La «lutte contre les discriminations» justifie ainsi une intrusion radicale de l'État dans l'organisation de la société, notamment par la multiplication des programmes de discrimination positive qui viennent fixer arbitrairement certains communautarismes au nom de leur émancipation. Le dispositif antidiscriminatoire se transforme en machine à diviser la société québécoise en communautarismes rivaux administrativement délimités. Le multiculturalisme est ainsi beaucoup moins porté sur la «pluralité» que sur la division du monde en coupables et en victimes.

La commission Bouchard-Taylor avait très bien noté l'importance de cette bureaucratie chartiste dans le dispositif politique du multiculturalisme et plaidait d'ailleurs pour son renforcement par l'augmentation de son financement et la création de nouvelles agences appelées à gérer de manière toujours plus technocratique la diversité. De la même manière, quand la commission Bouchard-Taylor plaidait pour l'augmentation du financement de la recherche sur les «discriminations», elle cherchait surtout à se fournir les moyens conceptuels et «empiriques» pour justifier une politisation intégrale des relations sociales, nécessaire à leur reprogrammation par la technocratie diversitaire.

En fait, la gauche multiculturaliste souhaite transférer la souveraineté des instances parlementaires aux instances technocratiques, dans la mesure où ces dernières ne seraient pas redevables envers une population suspectée des pires préjugés mais seulement envers une science sociale pluraliste se présentant comme la conscience critique de la société. On trouverait dans cette bureaucratie une nouvelle classe particulièrement éclairée pour piloter la reconstruction multiculturelle de la société à l'abri de l'opinion publique. Par ailleurs, la bureaucratie chartiste fournit à cette gauche multiculturaliste une base militante publiquement financée et incorporée à même l'appareil de l'État québécois. Nous sommes certainement en droit de parler du multiculturalisme d'État.

L'activisme de la CDPDJ nous révèle à quel point la bureaucratie chartiste est au cœur de la promotion d'un multiculturalisme qui s'est métamorphosé en pratique technocratique. Mais la charte n'est toutefois pas gardienne de la démocratie, seulement du multiculturalisme. Ceux qui la transforment en moment fondateur de la démocratie libérale diabolisent rétrospectivement toute l'expérience historique des sociétés occidentales. Il faut se déprendre de cette mauvaise légende. La Charte ne préserve pas l'égalité libérale mais elle la falsifie dans l'égalitarisme radical. Elle ne défend pas les libertés individuelles mais justifie plutôt une bureaucratisation radicale de la société apparemment nécessaire pour construire une « culture des droits et libertés », passant par la déconstruction politique des pratiques sociales traditionnelles. Il est plus que temps de désacraliser la Charte et de questionner sévèrement la bureaucratie militante qui l'instrumentalise en s'en faisant la gardienne. □

Éric Tremblay*

La réponse du P.I. à Gérard
Bouchard et autres moralistes
interculturalistes

À ROME, FAIS COMME LES ROMAINS

Notre Nation occidentale de langue française, le NOUS, vieille de quatre siècles en terre d'Amérique a su résister à 250 ans de domination politique étrangère depuis la Conquête britannique de 1760. Ni l'Annexion forcée de 1840 pour NOUS mettre en minorité, ni le British North America Act de 1867 confirmant notre statut de minoritaires dans «le plus meilleur pays au monde», ni les politiques d'immigration et d'assimilation des nôtres n'ont réussi à NOUS effacer de la carte comme le souhaitait Lord Durham. C'est la force du nombre combinée à l'unité linguistique, culturelle et historique du NOUS au Québec qui explique que NOUS n'ayons pas subi le même sort que nos frères hors-Québec, véritables victimes d'un génocide culturel planifié et exécuté par les *Canadians*.

Multiculturalisme, immigration massive et dénationalisation

C'est à cette cohésion nationale que Trudeau, digne héritier de Durham, s'est attaqué en enchâssant la Charte *canadian* des droits et libertés dans la Constitution *canadian* lors du rapatriement unilatéral de 1982. En constitutionnalisant le multiculturalisme qui garantit aux nouveaux arrivants la possibilité de préserver la culture, les coutumes et le mode de vie de leur pays d'origine, et ce, sans même qu'ils aient

* Chef du Parti indépendantiste

l'obligation de parler français pour obtenir la citoyenneté *canadian*, Ottawa se dotait d'une arme politique et juridique puissante lui permettant de s'attaquer à notre identité nationale. Dès lors, l'immigration massive non occidentale combinée au multiculturalisme *canadian* permettra à Ottawa de combattre efficacement notre identité nationale en favorisant la chute de notre poids démographique chez NOUS, l'implantation du communautarisme déstructurant, la prolifération de ghettos ethnoculturels balkanisant et l'anglicisation de Montréal. Quand bien même NOUS nous opposerions aux accommodements religieux revendiqués par des fondamentalistes, intégristes et extrémistes religieux, la Cour suprême des *Canadians* (CSC) NOUS rappellerait à l'ordre en invoquant le multiculturalisme et NOUS imposerait l'inacceptable au nom des grandes valeurs *canadian*. La décision de la CSC sur le port du kirpan en classe illustre parfaitement qu'au Canada, les valeurs de notre Nation ne comptent pas. NOUS étions pourtant opposés à 98 % au port de ce poignard sikh dans nos écoles. Il en ira de même quant à notre opposition massive au port de signes religieux ostentatoires tels le voile islamique, la burqa et le niqab dans nos institutions et services publics. Une Charte de la laïcité qui interdirait le port de ces signes religieux dans l'appareil d'État, les services publics et l'espace public subirait le même sort que la Loi 101. Elle serait massacrée par les sages hypocrites anti-qubécois de la CSC.

Que voulez-vous ? La *Province of Quebec* est une province comme les autres. Comme toutes les provinces *canadian*, elle se doit de respecter la Constitution du Canada et le multiculturalisme *canadian*, donc le relativisme culturel et le différentialisme juridique. En tant que Nation subordonnée, NOUS ne pouvons qu'obtempérer aux décisions du gouvernement des juges d'Ottawa. Au Canada, donc au Québec, faites comme chez vous ! Voilà le message envoyé aux

immigrants. Les fondamentalistes religieux l'ont bien saisi. Ils n'ont pas à respecter nos grandes valeurs fondamentales modernes issues du processus de sécularisation de notre société à l'époque de la Révolution tranquille des années 1960, telles la séparation de l'État et de la religion, la laïcité de notre État et l'égalité entre les hommes et les femmes. Les intégristes et extrémistes religieux peuvent instrumentaliser la liberté de conscience et de religion garantie par les chartes *canadian* et québécoise pour mieux NOUS imposer leurs valeurs archaïques et barbares tout en refusant de s'intégrer à NOUS.

Qu'on se le tienne pour dit: les islamistes qui se servent de leurs femmes enfermées dans des prisons ambulantes comme vecteur de propagation de leur idéologie politique hégémonique anti-occidentale et anti-démocrate ne seront jamais nos frères. Ils NOUS considèrent comme des infidèles à convertir ou à abattre au nom d'Allah et ne rêvent qu'au jour où la Charia deviendra réalité au Québec pour mieux NOUS soumettre, en commençant par nos femmes, nos filles, nos mères et nos sœurs. Et nos moralistes inter-culturalistes comme Gérard Bouchard, de plaindre ces pauvres immigrants en NOUS reprochant de faire preuve de racisme à leur égard. Pathétique. Le comble de la décadence morale est de voir Québec Solidaire et la Fédération des femmes du Québec défendre le port du voile islamiste au nom du féminisme, alors que de plus en plus de jeunes filles voilées fréquentent nos écoles primaires et secondaires à Montréal. Qu'attendent-ils pour sortir de leur fantasme intellectuel tordu teinté de racisme inversé? Que les crimes d'honneur, les excisions, les lapidations, la polygamie soient devenus monnaie courante au Québec? Que le métro de Montréal fasse l'objet d'attentats terroristes comme les trains de Madrid ou le métro de Londres? Faudrait peut-être écouter les Djemila Benhabib bien de chez NOUS qui

NOUS mettent en garde contre ces fous furieux prêts à se faire exploser au cri d' «Allua Akbar»!, d'autant plus que Montréal compte déjà quelques mosquées intégristes aux imams fanatiques. Ces imams doivent être déportés et ces mosquées fermées au nom de notre sécurité nationale. Au même titre qu'un État ne doit pas négocier avec des terroristes, notre État ne doit pas négocier avec ces fondamentalistes. Il est grand temps de revoir nos politiques d'immigration afin de fermer nos frontières à tous ces fanatiques : islamistes, Juifs hassidiques, Sikhs.

Nos moralistes interculturalistes, adeptes de la préférence étrangère, se rendent complices des politiques dénationalisantes et assimilationnistes de Trudeau. Ils favorisent la victoire prochaine des descendants de Durham. Au rythme où Montréal s'anglicise et se balkanise, qui pourrait en douter. À moins d'un redressement national radical, NOUS avons bel et bien emprunté la voie irréversible, longue et douloureuse de notre louisianisation. En choisissant de perpétuer la *Province of Quebec*, NOUS choisissons notre dénationalisation tranquille qui mènera, à terme, à notre propre mort. La *Province of Quebec*, c'est le multiculturalisme, le bilinguisme, la normalisation *canadian*. La *Province of Quebec*, c'est la garantie de l'immigration massive (55 000 cette année dont 90 % s'installeront à Montréal) contrôlée à moitié par Ottawa (réfugiés et réunification familiale) qui majoritairement ne s'intègre pas à NOUS, de la diminution progressive de notre poids démographique chez NOUS (NOUS sommes déjà moins de 80 % au Québec, minoritaires sur l'Île de Montréal et bientôt minoritaires à Montréal), de notre folklorisation, puis de notre assimilation.

Le Québec accueillera d'ici 2020 l'équivalent de la population de la Ville de Québec. Dans ce contexte, comment assurer la pérennité de ce que NOUS sommes? Certainement

pas, comme NOUS le propose le moraliste civique Gérard Bouchard, en remplaçant le multiculturalisme *canadian* que NOUS rejetons quasi unanimement par l'interculturalisme qui ne se veut rien d'autre que le même multiculturalisme, mais québéçisé. Même Bouchard, n'arrivant pas à distinguer son interculturalisme du multiculturalisme *canadian*, en appelle à la contribution de tout un chacun pour l'aider à définir sa patente à gosse qui n'est rien d'autre qu'un modèle vaseux et laxiste de gestion de la diversité ethnique descendant de la même philosophie relativiste culturelle postmoderne destructrice des identités nationales et facilitatrice de l'avènement d'une gouvernance mondiale anglo-américaine. Bouchard, croyant favoriser notre adhésion à sa poutine interculturelle, tente de NOUS amadouer en disant qu'il n'en a jamais appelé à ce que NOUS jetions nos souches au Feu de la Saint-Jean, mais à ce que toutes les communautés ethniques du Québec, incluant la nôtre, y jettent leurs souches respectives. C'est à mourir de rire. Il NOUS prend vraiment pour des cons. NOUS ne sommes pas, comme il l'entend, une ethnie comme les autres, mais plus grosse. NOUS sommes la Nation québécoise. Pas question de jeter notre identité nationale au feu de la Saint-Jean pour faire le jeu des *Canadians* qui ne rêvent qu'à notre disparition, ni pour faire plaisir aux islamistes, Juifs hassidiques, sikhs et autres fondamentalistes.

Étant incapables d'emporter l'adhésion du NOUS à leur délire suicidaire antinational à la suite du rejet quasi unanime de l'insultant rapport Bouchard-Taylor, les moralistes interculturalistes s'en prennent maintenant à nos enfants à travers l'école. Le cours doctrinaire d'Éthique et culture religieuse, véritable outil pédagogique de transformation sociale et culturelle des jeunes NOUS, imaginé par des cerveaux malades relativistes postmodernes souffrant de racisme inversé, constitue une menace mondialiste dénationalisante

de plus. Leur objectif avoué est de faire de nos enfants de meilleurs citoyens que NOUS en leur faisant gober, par exemple, le bien-fondé de la décision de la Cour suprême des *Canadiens* autorisant le port du kirpan, poignard sikh, à l'école. Pourquoi pas la burqa dans la fonction publique ? Le but de ce cours est de transformer les jeunes NOUS en citoyens du monde globalisé dont l'identité nationale ne se limitera qu'aux seules chartes des droits et libertés *canadian* et québécoise. Nos ingénieurs sociaux interculturalistes les préparent à accepter la disparition de notre Nation qui sera remplacée par une mosaïque d'individus différenciés et séparés culturellement parlant anglais au Québec, mais uniformisés mondialement. NOUS devons impérativement exiger de notre État québécois qu'il abolisse rapidement ce poison relativiste dénationalisant et le remplace par un véritable cours d'Histoire et de Culture nationale permettant la transmission de ce que NOUS sommes, non seulement à nos enfants, mais aux enfants des nouveaux arrivants afin d'assurer leur intégration au NOUS et notre cohésion nationale future. L'École nationale se doit d'être le vecteur de la transmission de nos valeurs et de notre patrimoine, et non, l'instrument de la promotion du mondialisme anglo-américain normalisant et asservissant. Le Québec de demain ne doit pas devenir une Tour de Babel livrée pieds et mains liés aux oligarques financiers mondialisés.

Au Québec, fais comme les Québécois, fais comme NOUS

Tout ce que NOUS demandons aux étrangers s'établissant au Québec, chez NOUS, c'est de choisir de vivre comme NOUS, de devenir progressivement Québécois en partageant notre langue, notre culture et notre histoire afin de pouvoir bâtir ensemble le Québec de demain. Au Québec, fais comme les Québécois, fais comme NOUS. C'est la seule façon de préserver notre identité nationale. S'ils ne veulent pas s'in-

tégrer à NOUS, qu'ils partent s'établir ailleurs. La Terre est vaste! NOUS ne les obligeons pas, ni à venir s'établir ici, ni à rester. Mais que les mondialistes multiculturalistes et interculturalistes de la droite néolibérale et de la gauche petite bourgeoise, qui travaillent main dans la main à notre dénationalisation, cessent de NOUS traiter de racistes, xénophobes, intolérants parce que NOUS souhaitons préserver notre identité nationale, notre langue, notre culture, nos valeurs et notre mode de vie! Le Québec, c'est notre maison. Nous sommes ouverts et accueillants, mais pas au prix de laisser les étrangers dicter les règles de vie de notre foyer!

Alors que la France s'apprête à adopter une loi interdisant le port du voile intégral dans les institutions et les services publics français au nom des valeurs de la République, que les Suisses se sont prononcés contre l'érection de minarets sur leur territoire national par référendum et que l'Allemagne entend forcer, par l'imposition d'un contrat d'intégration, les nouveaux arrivants à parler l'allemand et à respecter les autres valeurs fondamentales de la nation allemande, ici, nos interculturalistes xénophiles de gauche et de droite NOUS font la morale en NOUS sommant de NOUS ouvrir à la magnifique richesse que constitue la diversité culturelle et religieuse des fondamentalistes, intégristes et extrémistes religieux. Le Québec a changé, disent-ils! Le Québec n'a pas changé... il est en train de crever à cause de votre couardise et de vos compromissions! Ces nations européennes, ayant compris que les dérives multiculturalistes communautaristes des 30 dernières années menaçaient sérieusement leur identité nationale, leur cohésion nationale et la paix sociale, commencent à serrer la vis à l'immigration massive non-occidentale et à l'intégrisme islamiste en revenant au seul modèle garantissant l'intégration des étrangers, soit celui de l'assimilation. À Rome, fais comme les Romains. Voilà exactement ce que le Parti indépendantiste propose depuis deux ans.

Le Parti indépendantiste, la solution

NOUS devons d'abord nous débarrasser de la tutelle d'Ottawa en déclarant notre indépendance à l'Assemblée nationale dès l'élection d'une majorité de députés indépendantistes afin de doter le Québec d'une Constitution républicaine abolissant le multiculturalisme et ses accommodements religieux. Cette Constitution garantira l'unilinguisme français mur à mur au Québec en faisant du français la seule langue officielle et nationale de la République, la séparation de l'État et de la religion, la laïcité de l'État dans toutes ses composantes et l'égalité de tous devant la Loi, donc des hommes et des femmes. Le port des signes religieux ostentatoires (hidjab, burka, niqab, tchador, kippa, turban, poignard) sera interdit dans l'espace public, la fonction publique, les services publics et parapublics, les sociétés d'État, les institutions d'enseignement, les hôpitaux, etc. L'État cessera de financer les organismes et les écoles ethnoculturelles. Tous les étrangers devront fréquenter notre système d'éducation nationale de langue française des CPE à l'université. L'immigration sera réduite de moitié au moins afin de respecter notre capacité d'accueil actuellement largement dépassée. Les immigrants seront sélectionnés sur la base de leur maîtrise du français avant d'arriver ici et du partage de nos valeurs fondamentales modernes. Ils signeront un contrat d'intégration à cet effet. Fini, la sélection et l'accueil des fondamentalistes, intégristes et autres extrémistes religieux tels les islamistes, les hassidiques et les sikhs. Les candidats à l'immigration provenant des pays occidentaux seront priorisés. La citoyenneté sera offerte en mode accélérée aux Canadiens français hors-Québec et aux Franco-Américains qui décideraient de s'installer au Québec. Les étrangers déjà présents en sol québécois avant l'indépendance devront apprendre le français et passer un examen de connaissances linguistique, culturelle et historique avant de

pouvoir obtenir la citoyenneté québécoise. Le message ainsi envoyé sera clair : pour obtenir la citoyenneté québécoise, les étrangers devront vivre comme NOUS en partageant notre langue, notre culture et notre histoire tout en respectant nos valeurs fondamentales. La cohésion nationale sera ainsi garantie par leur assimilation au NOUS.

La République du Québec de langue française, laïque, libre et indépendante permettra enfin à notre Nation de préserver son héritage, ses traditions, sa culture, son patrimoine chrétien, son mode de vie et ses avancées civilisationnelles. Elle favorisera la collaboration fraternelle de tous ses citoyens en vue du développement d'un Québec fort, prospère et solidaire. Seul ce projet politique peut sauver le NOUS des dérives mondialistes désintégratrices de nos moralistes interculturalistes pour qui le Québec, même indépendant, ne saurait être autre chose qu'un petit Canada multiculturel bilingue dénationalisé. □

Christian Gagnon*

Quarantième anniversaire
du « coup de la Brink's »

CHRONIQUE ET LEÇONS D'UNE VASTE MANIPULATION

Grossière manipulation des médias et de l'électorat québécois, le tristement célèbre « coup de la Brink's » n'a que fort peu retenu l'attention des chercheurs. Dans notre histoire moderne, il s'agit pourtant de l'un des plus évidents épisodes de violation de la démocratie par une entreprise privée, en l'occurrence le Royal Trust. Le 40^e anniversaire des sombres événements du 26 avril 1970 est donc l'occasion de se pencher sur ce cas en se demandant si le silence quasi total de nos manuels d'histoire à ce sujet n'a pas privé le Québec des leçons qu'il aurait dû en tirer.

La démocratie occidentale en 1970

Nous sommes en avril 1970. Le monde se passionne pour le sauvetage in extremis de l'infortuné équipage de la mission Apollo 13, dont les trois membres reviendront tous miraculeusement indemnes malgré l'explosion d'un réservoir d'oxygène à 300 000 km de la Terre. Les États-Unis sont toutefois secoués par d'importantes manifestations d'opposition à la guerre du Vietnam. Alors que les élections sénatoriales approchent à grands pas, le président Richard Nixon jongle avec une opinion publique qui ne compte plus que

* Membre du conseil d'administration de la Ligue d'action nationale et conseiller général de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal

34 % d'Américains estimant que leur pays n'a pas commis une erreur en engageant ses troupes dans une telle guerre.

Le 19 avril, l'ex-dictateur militaire colombien Gustavo Rojas Pinella est défait à l'élection présidentielle de son pays. Ses partisans attribuent la défaite à des fraudes électorales massives, ce qui entraînera la formation du mouvement terroriste M-19 (*Movimiento 19 de Abril*) se distinguant par l'adoption d'une stratégie de guérilla urbaine, de séquestrations et d'assassinats qui maintiendra la Colombie sur les dents pendant les 20 années suivantes.

Entre-temps, l'Afrique du Sud consacre sa stratégie des bantoustans en adoptant le *Black Homeland Citizenship Act* qui annule la citoyenneté sud-africaine des Noirs et renforce le pouvoir sans partage des Blancs. Le 22 avril, le National Party, pro-apartheid, est réélu avec une forte majorité. Pays allié, le Royaume-Uni est sur le point d'être lui aussi appelé aux urnes. Attendue en octobre, cette élection sera précipitamment déclenchée au 18 mai par le premier ministre travailliste Harold Wilson en vue d'un scrutin le 18 juin pour que l'introduction prochaine du très impopulaire *decimal coinage* – en remplacement des 20 shillings par livre sterling et 12 pences par shilling – ne nuise pas trop à son parti. En avance en début de campagne, le Labour Party n'en mordra pas moins la poussière face aux conservateurs d'Edward Heath. Il semble que l'issue du scrutin se joua véritablement quatre jours avant le remplissage des urnes. Bien des analystes attribuent en effet cette victoire-surprise des *tories* à la perte de prestige national concurrente à l'élimination précoce en Coupe du monde de football de l'équipe anglaise, pourtant défenderesse du titre mondial de 1966. Il est bien sûr question de sains débats démocratiques concernant la bonne gestion de l'État.

Le contexte québécois d'alors

C'est dans ce contexte mondial où la démocratie est un concept fort relatif que «la Belle Province» vivra sa première campagne électorale mettant en scène un parti indépendantiste véritablement concurrentiel. En effet, issu de la fusion en 1968 du Mouvement souveraineté-association (MSA) et du Ralliement national (RN), puis de la dissolution du Ralliement pour l'indépendance nationale (RIN), le Parti québécois (PQ) brigue pour la première fois les suffrages. Il est déjà acquis qu'il recueillera bien davantage que les 5,55 % du RIN de Pierre Bourgault en 1966. Le Canada – et à plus forte raison le Québec – ne sera pas représenté à cette fameuse Coupe du monde de football de 1970 qui influença tant les élections britanniques. Pis encore, en ce mois d'avril 1970, le Canadien de Montréal rate les séries éliminatoires pour la première fois depuis 1948. Dès lors, les Québécois n'ont d'autre choix que de rabattre leurs passions sur leur autre sport national : la politique. L'électorat verra s'affronter pas moins de cinq chefs : Jean-Jacques Bertrand (premier ministre sortant, Union nationale), Robert Bourassa (Parti libéral du Québec), René Lévesque (PQ), Camil Samson (Ralliement créditiste du Québec) et Roland Morin (Nouveau Parti démocratique du Québec).

En ces temps où 83 % des administrateurs et cadres du Québec sont anglophones, où les francophones ont un revenu moyen inférieur de 35 % à celui des anglophones et où les francophones arrivent au 12^e rang dans l'échelle des revenus selon l'origine ethnique, tout juste devant les Italiens et les Amérindiens¹, qu'est-ce qui pourrait bien infléchir massivement le comportement électoral des indécis ? En vertu d'une expression bien enracinée dans le langage populaire et dont

1 Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton), *Rapport préliminaire*, 1965

on devine l'origine, lorsqu'un Québécois a le sentiment que ça va bien, il dit que ça va «pas pire». Pour influencer son vote en 1970, il suffit de lui faire craindre que ça aille «pire». C'est bien cette peur qu'on exploitera. Et avec grand succès.

La campagne est lancée

Adopté le 20 novembre 1969 malgré l'opposition farouche de René Lévesque et d'Yves Michaud, le *bill* 63 confirme la possibilité pour tous les parents, immigrants compris, de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants. Cette loi a plongé le gouvernement Bertrand dans un très houleux débat qui a ébranlé toute la société québécoise. Début 1970 à Ottawa, le clan Trudeau n'a pas confiance en Bourassa, cet «étudiant» qui n'est le chef de l'aile provinciale que depuis le 17 janvier, pour être un chantre efficace du fédéralisme canadien face au populaire René Lévesque. Au début de la course à la chefferie du PLQ, on avait même cherché à convaincre Jean Marchand de retourner dans sa province². Le 12 mars, le premier ministre Bertrand dissout le Parlement et convoque une élection générale pour le 29 avril. *The Gazette* y voit «un coup de maître de stratégie politique». Puisque les hostilités débutent peu avant la semaine sainte et qu'«aucun politicien au Québec n'est assez imprudent pour lancer sa campagne durant cette semaine traditionnellement religieuse³», cela laisse d'autant moins de temps aux candidats d'opposition pour communiquer leur message. *Le Portage de L'Assomption* note quant à lui que le 29 avril est la veille de la Saint-Robert, y voyant un avantage pour le chef libéral⁴. On est bien loin des débats de 2010 sur la laïcité de l'État. Les machines électorales des deux

2 Bourassa, Michel Vastel, Éditions de l'Homme, 1991, pp. 65-66

3 Traduit de l'anglais, «No rush to get out on the hustings», *The Gazette*, 21 mars 1970, p. 7

4 «Élections provinciales le mercredi 29 avril», *Le Portage de L'Assomption*, 18 mars 1970, p. 1

«vieux partis» se mettent en branle lentement, surtout dans le cas des libéraux de Robert Bourassa, pris de cours par ce déclenchement hâtif. De son côté, le PQ part en trombe, fort d'un nombre impressionnant de bénévoles jeunes et enthousiastes.

Lafferty, Harwood & Co. entre en scène

Le parti de René Lévesque attire l'attention générale, mais personne ne se doute encore de sa force réelle. Certains milieux d'affaires anglo-montréalais ont des préoccupations autrement plus viscérales. Le 18 mars, la firme montréalaise de conseillers en investissement Lafferty, Harwood & Co. expédie à 300 clients institutionnels un bulletin confidentiel leur conseillant de transférer leurs valeurs à l'extérieur du Québec au moins jusqu'après l'élection, compte tenu de la possibilité d'une législation restrictive sur les valeurs «basée sur un raisonnement politique plutôt qu'au service du consommateur». La firme-conseil prend prétexte d'un discours prononcé l'avant-veille par le ministre unioniste Mario Beaulieu devant la Chambre de commerce de Montréal. Le ministre des Finances avait alors déclaré que l'État québécois devait faire tous les efforts pour assurer le plein emploi à la population, par l'engagement gouvernemental dans tous les champs d'activité où le bien-être collectif l'exigerait. Le bulletin de Lafferty, Harwood & Co. indique que la philosophie de M. Beaulieu est «impraticable» et qu'«aucune exhortation de quelque politicien que ce soit ne convaincra le capital bien informé et intelligent que l'étatisme peut développer l'environnement propice à une prospérité créative⁵». Le rédacteur de ce bulletin, Richard Lafferty, est un personnage-clé du «coup de la Brink's» dont nous ferons le portrait plus loin. Ces recommandations poussent Marcel

5 Traduit de l'anglais, «*Stocks sent from Quebec*», *Quebec Chronicle-Telegraph*, 27 avril 1970, p. 1

Faribault, président du Trust général du Canada, à demander sans succès à la Bourse de Montréal d'exclure Lafferty, Harwood & Co. de ses membres⁶. *La Presse* obtiendra copie du fameux bulletin, qu'elle publiera le 4 avril. Soupçonnant des motivations partisans, le gouvernement unioniste instituera une enquête sur le geste de la firme de conseillers⁷.

Puis, dès le 5 avril à Saint-Georges-de-Beauce, le folklorique Réal Caouette lance le bal de l'hystérie en déclarant que «le PQ a ramassé la totalité des révolutionnaires et des barbus, pas ceux qui se lavent, mais ceux qui ne se lavent pas. Voulez-vous voir une révolution dans un an? Sinon, ne votez pas PQ. Ne votez pas pour le socialisme, le communisme, la révolution pour que le sang coule dans les rues du Québec⁸.» Deux jours plus tard, Robert Bourassa brandit le spectre de la fin possible de l'accord canado-américain sur l'exportation des motoneiges si le PQ prend le pouvoir. Le candidat péquiste d'Ahuntsic, Jacques Parizeau, réagira en disant que «Bourassa dépasse les bornes de la décence⁹». Il n'a encore rien vu.

Le 11 avril, Lafferty, Harwood & Co. récidivera en publiant un autre bulletin pseudo-confidentiel qui, cette fois, prédit une chute de la cote de crédit du Québec si le PQ parvient à faire bonne figure à l'élection¹⁰. Malgré tout, dès la mi-campagne, le directeur du *Devoir*, Claude Ryan, constate que «se manifestent avec force» deux facteurs nouveaux que sont «le mécontentement profond des électeurs à l'endroit des partis

6 «Marcel Faribault en colère – Le transport de Brink's en Ontario: "Partisan, stupide et hystérique"», *Québec-Presse*, 3 mai 1970, p. 8

7 «Quebec investigating reasons for Lafferty advice», *The Gazette*, 7 mai 1970, p. 27

8 «La victoire de la peur», *Québec-Presse*, 3 mai 1970, page 4A

9 Idem

10 «Lafferty, Harwood et Co. revient à la charge», *La Presse*, 11 avril 1970

traditionnels, et aussi l'accession de l'idée souverainiste au rang de force politique solidement implantée au Québec». Il ajoute même que «la grande révélation de la campagne électorale jusqu'à maintenant, c'est la force insoupçonnée du Parti québécois». Celui qui succèdera à Robert Bourassa en 1978 à la tête du PLQ écrit «ce qu'il y a de majeur dans le phénomène péquiste, c'est qu'une nouvelle conception de l'avenir du Québec – conception dynamique et traduite en un véritable programme de gouvernement – a fait son entrée sur la scène politique, et que cette conception s'enracine dans des sources trop profondes pour être balayée dans une seule élection.» Comme il l'a déjà fait dans les jours précédents, le futur chef du comité du NON de 1980 précise qu'il ne peut «personnellement accepter l'interprétation fondamentale que le PQ offre de notre présent et de notre avenir.» Mais contrairement à d'autres fédéralistes, Claude Ryan ne se berce pas d'illusions. Il tient même un discours dont bien des souverainistes de 2010 auraient intérêt à s'inspirer.

Certains fédéralistes attribuent la montée du phénomène souverainiste aux frustrations éprouvées par les Canadiens français à Ottawa et dans le domaine économique. Les causes sont, en réalité, plus profondes. Elles tiennent à la conviction – très bien exprimée par M. Lévesque – voulant qu'un peuple ne puisse se réaliser vraiment que dans un contexte où il est le maître incontesté de ses décisions politiques, économiques et culturelles. Elle tient aussi au fait que le PQ a réussi à traduire cette conviction dans un programme dont l'épine dorsale est la souveraineté, mais dont les articulations témoignent d'un souci authentique de démocratie, de justice sociale et de liberté.

Puis, bien qu'on n'en soit qu'à mi-chemin du baptême du feu électoral de ce tout jeune parti, Ryan lance une prédiction d'une étonnante clairvoyance: «si le PQ obtient plus de 20 % des suffrages, ce pourrait être le début d'une mutation politique radicale et décisive¹¹.»

11 «Deux facteurs nouveaux dans l'élection du 29 avril», Claude Ryan, *Le Devoir*, éditorial du 16 avril 1970

C'est *La Presse* qui, le 18 avril, publiera le premier sondage de la campagne. La maison CROP constate une performance péquiste qui triple les appuis réunis du RIN et du RN de 1966.

	Ensemble du Québec	Montréal métropolitain	Québec métropolitain	Reste du Québec
Parti libéral	25,6 %	27,9 %	24,0 %	23,8 %
Parti québécois	24,9 %	31,2 %	14,3 %	21,1 %
Union nationale	13,4 %	12,1 %	12,6 %	14,7 %
Ralliement créditiste	11,7 %	6,3 %	15,4 %	16,1 %
Nouveau Parti démocratique	1,6 %	2,5 %	1,1 %	0,8 %
Autres	0,5 %	0,8 %	0,6 %	0,3 %
Indécis et refus de répondre	22,2 %	19,2 %	32,0 %	23,3 %

Source : *La Presse*, 18 avril 1970

Sauf à Québec, le sondage révèle une lutte très serrée entre libéraux et péquistes, bien en deçà de la marge d'erreur de 3 %. Le PQ est même en avance dans la région de Montréal. Par contre, environ un électeur sur cinq – et un francophone sur quatre – est indécis ou discret, ce qui rend les pronostics encore téméraires. La popularité des chefs souligne la même rivalité entre Bourassa (28 % dans tout le Québec, 26 % à Montréal) et Lévesque (23 % et 31 %). Cette *emotional currency*¹² du chef péquiste et la percée de son parti sèmeront la consternation dans les médias anglophones de Montréal et de Toronto. « Ce qui résulte de son succès est de rendre pensable l'impensable option de la séparation »¹³, lit-on dans *The Globe and Mail*.

¹² *The Globe and Mail*, éditorial du 21 avril 1970

¹³ Idem (traduit de l'anglais)

Alors qu'approche la dernière semaine de campagne, ce sondage aura l'effet d'un électrochoc.

Le jour même de sa publication, on sent une vive nervosité monter dans le camp fédéraliste, à tel point qu'à Ottawa, un député libéral de Colombie-Britannique, Robert Borrie, suggère de suspendre les travaux pour l'aéroport de Sainte-Scholastique [futur Mirabel]¹⁴. Dès le 20 avril et sans surprise, l'équipe éditoriale de *The Gazette* jette son dévolu sur le Parti libéral en vue de « l'une des plus importantes élections de l'histoire du Québec ». *The Gazette* donne pour toute première raison l'appui libéral « sans compromis en faveur de la Confédération ». Le quotidien anglophone admet que le « relativement jeune » Bourassa porte « le poids de l'inexpérience, combiné à l'absence de suffisamment de talent au sein de son parti pour y puiser les membres d'un cabinet fort qui lui sera nécessaire pour mener à bien son programme ». Très conciliante, *The Gazette* recommande à Bourassa d'imiter Bertrand en puisant au besoin ses ministres à l'extérieur de son caucus, et sent même le besoin d'affirmer que « tout farouchement fédéraliste qu'il soit, [Bourassa] n'est pas la marionnette d'Ottawa¹⁵. »

Le 21 avril, Jean-Noël Lavoie, candidat libéral dans Laval et futur président de l'Assemblée nationale, tonne que le séparatisme serait aussi « désastreux » pour le Québec qu'il ne l'a été pour la République d'Irlande. Citant des encyclopédies ainsi que des statistiques fournies par l'Irlande et l'ONU, il impute au séparatisme le fait qu'au cours de 70 dernières années, la population irlandaise soit passée de 6,5 millions à 2,8 millions d'habitants. Le candidat libéral conclut que 35 ans après que la République d'Irlande ait

14 « L'élection ne règlera rien – Marchand », *La Presse*, 23 avril 1970, p. 1

15 Traduit de l'anglais, « *Liberal Party the best choice* », *The Gazette*, éditorial du 20 avril 1970

quitté le Royaume-Uni, «la vie est impossible, l'air irrespirable et l'avenir très sombre pour des milliers de citoyens¹⁶». Jean-Noël Lavoie sera fait membre de l'Ordre du Canada en 1992. Quant à la République d'Irlande, son dynamisme économique la place aujourd'hui en tête des pays européens.

Ce même 21 avril à Mont-Joli, le premier ministre Bertrand brandit pour la seconde fois en deux jours la menace d'une révolution au Québec. Il met en garde la population contre des éléments anarchistes et révolutionnaires au sein du PQ qui imposeront un régime de dictature au Québec, advenant l'élection de ce parti. Il pointe nommément du doigt Pierre Bourgault et Andrée Ferretti, respectivement ex-président et ex-vice-présidente du RIN, ainsi que Réginald Chartrand, chef des Chevaliers de l'Indépendance. Sans les identifier, il incrimine même d'autres personnes ayant été à la base du Front de libération du Québec (FLQ).

Si ces gens-là accédaient jamais au pouvoir, il en serait fait des libertés démocratiques au Québec. [...] Il y a actuellement dans les rangs du Parti québécois des éléments véritablement révolutionnaires et ce n'est pas pour faire peur aux gens que je dis ça. [...] Ces éléments n'attendent que le jour où l'indépendance sera proclamée pour agir. L'on sait que lorsqu'il y a du fanatisme et de l'intolérance, ça ne peut conduire qu'à la disparition des libertés démocratiques. Il faut ne pas connaître son histoire politique pour ignorer que l'intolérance et l'absence du sens démocratique mènent inmanquablement à la dictature¹⁷, déclare le chef de l'Union nationale.

Le même jour devant 500 partisans à Drummondville, Robert Bourassa contribue à la surenchère de démonisation du PQ, accusant son chef de «camoufler grossièrement les risques de l'indépendance». «Vous en avez toute une

16 Traduit de l'anglais, «*Separatism disastrous*», *The Montreal Star*, 22 avril 1970, p. 12

17 «Des révolutionnaires du PQ imposeront une dictature», *La Presse*, 22 avril 1970, p. 1

responsabilité, M. Lévesque, vous qui risquez de conduire les Québécois vers l'issue qui peut nous coûter tellement cher¹⁸». Cherchant à se distinguer des Bertrand et Samson qui agitent des «épouvantails» de révolution imminente, Bourassa affirme que «c'est la responsabilité au moins d'un chef de parler honnêtement à la population à cette heure très grave¹⁹».

Jean-V. Dufresne aux premières loges

Le 21 avril, Le *Montreal Star* publie un éditorial qui sème la colère au sein même de son personnel. On y lit que l'un des graves défauts du PQ est que :

[...] ses plus ardents partisans persistent à dire qu'un Québec laissé à lui-même pourrait offrir tant un haut niveau de vie qu'un environnement libre et démocratique. [...] L'un des contemporains de M. Lévesque, Pierre Elliot Trudeau, est largement plus réaliste quant à l'attitude de la population de l'Ontario, du Manitoba et des autres provinces. Ce que les séparatistes n'arrivent pas à saisir, dit M. Trudeau, c'est que le Canada anglais marcherait pieds nus plutôt que d'acheter une paire de chaussures d'un Québec indépendant. [...] Personne n'a à suggérer que certains Canadiens anglais prendraient les armes plutôt que de permettre la sécession. L'argument le plus simple et le plus convaincant est que le séparatisme charrierait avec lui le fléau d'un renégat poussé à l'exil. Les hommes et les femmes sensibles du Québec rejettent aussi le Parti québécois pour une autre raison qui n'a rien à voir avec la sécurité financière qu'offre l'appartenance à une confédération. Cela est lié à la liberté fondamentale de l'individu. Plus d'un historien canadien-français éminent a relevé la propension des dirigeants du Québec à l'autoritarisme et à la dictature. M. Lévesque aura beau répéter tant qu'il le voudra que les droits individuels seraient garantis sous un gouvernement péquiste, mais des craintes légitimes demeurent néanmoins. [...] Le soupçon nous ronge, comme il lui a souvent été dit, à l'effet qu'il en vienne à subir le sort d'un Kerensky [initiateur de la Révolution russe de 1917], qui lança une révolution rela-

18 «Bourassa: "Le PQ camoufle les dangers de l'indépendance"», *La Presse*, 23 avril 1970, p. 1

19 *La Presse*, 23 avril 1970, p. 8

tivement bénigne pour ensuite se voir remplacé par des fanatiques anarchiques. Dans cette épreuve de force, la prémunition fondamentale de cette province contre l'extrémisme, qu'il soit de droite ou de gauche, repose, comme pour toutes les autres provinces, sur le Parlement et les institutions d'un gouvernement central qui défend les droits de tous ses citoyens²⁰.

Le lendemain dans sa circonscription de Laurier, c'est un René Lévesque furieux qui riposte au *Montreal Star*. «Les Québécois n'ont de leçons à recevoir ni du *Montreal Star* ni des McConnells [famille propriétaire du journal] qui nous ont dominés comme des Rhodésiens. [...] C'est une insulte collective au peuple québécois. [...] Nous avons eu un seul Saint-Léonard [en référence aux événements liés à l'adoption du *bill* 63], mais combien y en a-t-il eu ailleurs au Canada? Qui est-ce qui va nous donner des leçons au sujet du racisme²¹?», lance-t-il. Pendant ce temps à la chambre des Communes, le député conservateur Steven E. Paproski (Edmonton-Centre) pose à Pierre Elliot Trudeau une question empreinte de panique: «En vue du résultat à venir de l'élection au Québec, quelles étapes le premier ministre a-t-il prévues pour faire face à la séparation de la province de Québec?» M. Trudeau se contentera de qualifier la question de «stupide et irresponsable²²».

Dans un discours prononcé le 26 avril, Jean-Jacques Bertrand affirme que le lendemain de la publication de cet éditorial «si anti-canadien-français et si raciste²³» qu'ils ne pouvaient rester silencieux, une douzaine de journalistes du *Montreal Star* ont menacé de démissionner. Il faut noter qu'à cette époque, les Anglo-Québécois bilingues ne sont pas

20 Traduit de l'anglais, «The Parti Québécois and its grave defects», *The Montreal Star*, 21 avril 1970, p. 8

21 Les Québécois n'ont pas de leçons à recevoir des Anglais – Lévesque», *La Presse*, 23 avril 1970, p.1 et 8

22 «L'élection ne règlera rien – Marchand», *La Presse*, 23 avril 1970, p. 1

23 *Montréal Matin*, 27 avril, p. 3

légion, si bien que la plupart de journalistes qui couvrent la campagne électorale pour le *Star* sont des francophones. Le *Star* avait finalement mis de l'eau dans son vin dans son éditorial du 25 avril, évitant ainsi le départ de ses journalistes. On compte parmi eux Jean-V. Dufresne²⁴, l'un des plus grands journalistes du Québec qui, pendant quelques mois de 1960, a été secrétaire personnel de René Lévesque, alors ministre de Ressources hydrauliques et des Travaux publics. C'est Dufresne qui avait surnommé Trudeau, Marchand et Pelletier «les trois colombes» lorsqu'en 1965, ils se sont joints au Parti libéral du Canada. C'est aussi lui qui qualifia Bourassa de «maigrichon gérant de caisse pop» et qui inventera le mot *angryphones* pour décrire les électeurs de Parti Égalité de 1989. Plus tard, il accola durablement à Pierre Bourque le surnom de «Géranium Premier». Journaliste pendant près d'un demi-siècle, Jean-V. Dufresne ne sera resté au *Montreal Star* que deux ans. Allez savoir pourquoi. C'est lui qui rédigera bientôt pour ce journal l'article rapportant le «coup de la Brink's».

Entre-temps, l'Ontario n'en pouvant plus de trépigner d'angoisse, le *Toronto Star* a commandé son propre sondage au politicologue torontois Peter Regenstreif. *Le Devoir* en obtient les droits de reproduction dans son édition du 24 avril. Une semaine après CROP, les scénarios catastrophes en cas de victoire souverainiste semblent avoir produit des gains surtout libéraux, mais aussi unionistes, en provenance dans l'ordre, des indécis, des créditistes et du

24 Jean-V. Dufresne (1930-2000) a travaillé pour la Presse Canadienne, La Patrie, Radio-Canada, CKAC, *La Presse*, *Le Nouveau Journal*, *Macleans/L'Actualité*, *Le Devoir*, *The Montreal Star*, *Montréal Matin*, CIEL-MF et *Le Journal de Montréal*. Il s'est mérité de nombreux prix durant sa longue et polyvalente carrière. Proche des grands créateurs de son temps au moment de l'élection de 1970, Jean-V. Dufresne publiera en 1971 un livre sur l'humoriste Yvon Deschamps. La même année, il aura un fils avec l'auteure-compositrice-interprète Louise Forestier. En 2008, Alexis Dufresne a produit avec sa mère un disque intitulé *Éphémère*.

PQ. Ce dernier aurait maintenant 9 points de retard sur le PLQ. Comme une semaine auparavant, un électeur sur cinq demeure néanmoins indécis ou discret.

	Ensemble du Québec	Région de Montréal	Montréal (franco-phones)	Montréal (anglo-phones)	Cantons de l'Est et district de Québec	Nord-ouest du Québec et Lac Saint-Jean	Québec moins région de Montréal
Parti libéral	32 %	32 %	32 %	65 %	21 %	26 %	26 %
Parti québécois	23 %	25 %	32 %	2 %	17 %	16 %	19 %
Union nationale	16 %	15 %	15 %	4 %	26 %	14 %	24 %
Ralliement créditiste	9 %	6 %	6 %	3 %	12 %	23 %	13 %
NPD et autres	1 %	1 %	1 %	1 %	6 %	1 %	1 %
Indécis et refus de répondre	19 %	21 %	19 %	25 %	22 %	20 %	17 %

Source: *Le Devoir*, 24 avril 1970

Mais dès le lendemain, *La Presse* publie un deuxième sondage CROP contradictoire. Il semble plutôt montrer que la campagne de terreur de tous les adversaires du PQ aurait produit une telle tension que de nombreux électeurs de tous les partis auraient rejoint le camp des indécis et discrets. Ces derniers représenteraient maintenant un votant sur trois. Et l'avance libérale ne serait que de 5 points. Les analystes commencent à évoquer la possibilité que le PQ rafle les 14 sièges de l'est de la métropole et même la formation d'un gouvernement minoritaire.

	Ensemble du Québec	Montréal métropolitain	Est de Montréal	Ouest de Montréal	Québec métropolitain	Québec rural
Parti libéral	24 %	29 %	20 %	37 %	19 %	22 %
Parti québécois	19 %	25 %	33 %	18 %	15 %	16 %
Union nationale	10 %	6 %	8 %	5 %	8 %	12 %
Ralliement créditiste	10 %	3 %	3 %	2 %	18 %	15 %
Nouveau Parti Démocratique	1 %	1 %	1 %	1 %	0 %	1 %
Autres	1 %	1 %	2 %	1 %	0 %	1 %
Indécis et refus de répondre	35 %	35 %	33 %	36 %	40 %	33 %

Source: *La Presse*, 25 avril 1970

The *Montreal Star* a aussi son sondage du jour, plus restreint, qui place néanmoins les «*separatists*» à 3,3 % maigres points des libéraux pour toute la région métropolitaine de Montréal, et en avance dans Terrebonne. On y constate aussi que Lévesque (31,0 %) est nettement plus populaire que Bourassa (20,7 %) chez les Franco-Montréalais. Le *Star* proclame l'élection du 29 avril comme LA plus importante de l'histoire du Québec.

	Montréal métropolitain	Québec métropolitain	Terrebonne	Arthabaska
Parti libéral	28,0 %	23,1 %	28,0 %	21,4 %
Parti québécois	24,7 %	12,9 %	31,7 %	9,7 %
Union nationale	7,5 %	9,1 %	13,4 %	16,5 %
Ralliement créditiste	1,3 %	15,6 %	4,9 %	10,7 %
Autres	1 %	2,6 %	2,4 %	0,9 %
Indécis et refus de répondre	35 %	36,4 %	29,5 %	40,7 %

Source: *The Montreal Star*, 25 avril 1970

Le «coup de la Brink's»

C'en est trop. Le soir même de ce samedi 25 avril, un appel téléphonique anonyme est logé au quotidien *The Gazette*, indiquant que le lendemain matin à 9 heures, une quantité importante de valeurs quittera les bureaux montréalais du Royal Trust en direction de Toronto. Ce dimanche, tel que prévu, neuf fourgons blindés de la Brink's Express sont alignés devant l'édifice C-I-L, sis au 630, rue Dorchester Ouest. Cinq gardes armés de carabine montent la garde tandis que dix autres portant leur arme de service transportent longuement les nombreuses caisses métalliques dans les camions. Tedd Church, photographe à *The Gazette* depuis 1964, est désigné pour couvrir l'événement. Alors qu'il fait son office, quelqu'un du Royal Trust lui demande, «Comment ce fait-il que vous soyez ici? Même Tom Lee [chargé des relations extérieures du Royal Trust] ne sait rien de tout ça²⁵!» Une fois le chargement terminé, les neuf camions se mettent en route vers Kingston où les rejoindront en après-midi autant de camions torontois venus prendre le relais. Là encore, un photographe les attend. L'opération de transbordement de la précieuse cargaison a lieu près du poste de police de Kingston. Cette fois, les gardes sont au nombre d'une trentaine.

La nouvelle est publiée dans la première édition du lundi de *The Gazette*, qui paraît le dimanche vers 21h. Aucune des nombreuses photos de Tedd Church n'y figure. C'est que le *city editor* (chef de pupitre) a décidé que ces photos ne seraient ni utilisées ni vendues à quiconque. *Québec-Press* et *Time Magazine* ont essuyé le même refus. Seul média sur place le matin de l'opération, c'est *The Gazette*, quotidien anglophone inconditionnellement libéral et fédéraliste, qui est le mieux informé sur l'affaire et c'est celui qui affiche la plus grande retenue face à la nouvelle. Y voit-il

25 «Les dessous de l'affaire Brink's-Royal Trust: des faits nouveaux!», Gérald Godin, *Québec-Press*, 17 mai 1970, p. 6

une supercherie manipulatrice et craint-il qu'un excès de complaisance finisse par lui retomber sur le nez ? Son titre frontispice est très critique : « Transfert d'actions et de titres qualifié de «ridicule» ». On y cite J. W. R. Seatle, vice-président sénior du Royal Trust, disant, « nous transférons ces valeurs sur instructions de nos clients » et insistant sur le fait que les valeurs transférées n'appartiennent pas au Royal Trust en propre, mais à certains de ses clients. « Je ne crois pas que ce transfert soit nécessaire. C'est ce que j'en pense personnellement. Je trouve cela regrettable », ajoute-t-il.

Cela est tellement dommageable, car cela crée une fausse impression[...] Avec une élection qui approche [le mercredi suivant] et des discussions de séparatisme, des détenteurs de capital se sentent complètement insécurisés. C'est probablement dû à une mauvaise appréciation de ce qui pourrait arriver. Personnellement, je crois même que si Lévesque formait un gouvernement majoritaire, cela ne ferait pas la moindre différence. Mais on ne peut pas dire ça aux gens. Si c'est comme ça qu'ils veulent qu'on s'occupe de leur argent, alors ils nous donnent leurs instructions et nous le faisons, conclut-il.

The Gazette relaie pourtant des points de vue diamétralement opposés. C'est Fred R. Kearns, président de Canadair, qui qualifie la chose de «ridicule». *The Gazette* cite également A. Dean Nesbitt (président du conseil de Nesbitt Thompson) et Frank Case (président du conseil du Montreal Trust) qui indiquent que très peu de clients *if any* ont fait de telles requêtes de transfert ou que s'ils en avaient reçu, elles auraient été refusées. Même Charles R. Bromfman (président du conseil de Seagram's et des Expos de Montréal) tient à dire, « Je n'ai pas peur. Je ne déplace pas de valeurs à l'extérieur de la province. » Le vice-président du Royal Trust n'en affirme pas moins que les détenteurs des avoirs transférés « n'ont rien à perdre », qu'il n'est pas certain que ces valeurs retourneront au Québec, mais qu'il s'y attend. Il ajoute de façon contradictoire que les recommandations de Lafferty, Harwood & Co. faites à ses clients à l'effet de sortir

leurs avoirs du Québec étaient «raisonnables» et «justifiées», bien qu'elles aient reçu plus de publicité qu'elles n'en méritaient et qu'elles pourraient encore contraindre le Royal Trust à effectuer d'autres transferts²⁶.

Ce dimanche 26 avril dans la circonscription de Lafontaine, le ministre de la Justice, Rémi Paul, commente déjà l'affaire du Royal Trust dont les 700 partisans unionistes rassemblés entendront parler «quand vous rentrerez chez vous ce soir» et qui est selon lui «le résultat de l'instabilité politique dans la province, de la menace d'indépendance, du séparatisme.²⁷» Il qualifie même René Lévesque de «Fidel Castro du Québec». Il lance que «tous les membres du Parti québécois ne sont pas des terroristes, mais tous les terroristes sont membres du Parti québécois²⁸» et ajoute qu'«une telle bande de têtes chaudes ne peut qu'apporter des troubles». Quant à Jean-Paul Beaudry, député local et ministre de l'Industrie, il affirme que certains militants du PQ lui font penser aux jeunesses hitlériennes.

Ils n'écoutent pas du tout la voie de la raison et du bon sens. Ils sont prêts à tout pour renverser l'ordre établi par le travail des générations qui les ont précédés. Je n'envie pas M. Lévesque, car il réalise bien qu'une bonne partie de ses partisans sont des indésirables qui ne cherchent que le sensationnalisme et les occasions de fomenter des désordres²⁹, explique-t-il.

Le même jour à La Malbaie, le député fédéral de Charlevoix, Martial Asselin, vient appuyer le candidat unioniste local et député sortant, Zamilda Fortin. «Je suis inquiet de ce qui pourrait survenir au Québec si un parti fasciste et gauchiste

26 Traduit de l'anglais, «Bond, stock transfer branded 'ridiculous'», *The Gazette*, 27 avril 1970, p. 1

27 «Securities shipment confirmed», *The Montreal Star*, 27 avril 1970, p. 2

28 Traduit de l'anglais, «Paul says terrorists are in Parti Quebecois», *The Montreal Star*, 27 avril 1970

29 «Rémi Paul traite René Lévesque de "Fidel Castro de Québec"», *Le Soleil*, 27 avril 1970, p. 20

comme celui de René Lévesque prenait le pouvoir le 29 avril», affirme M. Asselin devant 800 partisans. Le député conservateur ajoute que «les “non” répétés de M. Trudeau et de son cabinet aux revendications du Québec ont fait éclore une vague séparatiste au Québec» et que si les bombes ne sautent plus au Québec, c'est que ça pourrait faire mal au PQ. Mais s'appuyant sur ce qu'il a vu dans d'autres pays, M. Asselin soutient que les révolutions sanglantes ont commencé par des mouvements comme celui de M. Lévesque³⁰. Martial Asselin sera lieutenant-gouverneur du Québec de 1990 à 1996, sous les gouvernements péquistes de Jacques Parizeau et Lucien Bouchard.

René Lévesque réplique aussitôt depuis Chicoutimi, devant 2000 personnes: «Est-ce que vous allez permettre longtemps que l'on lance de semblables accusations à votre père, votre mère, votre frère, votre sœur, vos enfants, vos parents et vos amis, pour la simple raison qu'ils expriment leur opinion et qu'ils choisissent de voter en faveur du Parti québécois³¹?» Réagissant à l'affaire de la Brink's, Lévesque dit que ça a «tout l'air d'un coup monté», et qu'il s'agit d'une «dramatisation» visant à faire peur aux Québécois à la veille des élections. Il explique que:

[...] cela revient encore une fois à prendre les Québécois pour des imbéciles. [...] Certains Québécois jouent la comédie [...] comme s'ils étaient convaincus que la libération du Québec était une invasion étrangère. Cela est attribuable au fait que ces Québécois ont été réveillés brutalement par la vague péquiste, qu'ils sont affolés parce qu'ils se sont eux-mêmes enfermés dans le ghetto anglophone de l'ouest de l'île de Montréal, en ne s'informant pas de la pensée politique du Québec. Il faut qu'ils comprennent que ce n'est pas contre eux et par hostilité envers

30 «M. Asselin inquiet de ce qui pourrait arriver au Québec “si un parti fasciste et gauchiste” tel que le PQ le dirigeait...», *Le Soleil*, 27 avril 1970, p. 32

31 «Lévesque accuse Trudeau de frauder la loi électorale en parlant du statut du Québec à la télévision demain», *Le Soleil*, 27 avril 1970, p. 32

eux que nous voulons faire la souveraineté politique du Québec, mais que c'est par respect pour nous-mêmes, parce que nous avons honte de quémander notre dignité aux autres et que nous voulons faire nous-mêmes notre dignité.» Le moins que l'on puisse dire, c'est que la main tendue ne sera pas saisie.

Dans les jours précédents, la Fédération libérale du Canada a publié et distribué 250 000 exemplaires d'un bulletin intitulé *Quoi de neuf?* et qui prétend, chiffres à l'appui, que le gouvernement fédéral verse au Québec 1 milliard\$ de plus qu'il n'y perçoit. Par communiqué, le premier ministre Trudeau a nié s'immiscer dans la campagne électorale québécoise. Ce même 26 avril à Chicoutimi, René Lévesque brandit un article du *Toronto Telegram* de la veille qui, cherchant à prêter une haute autorité aux chiffres du document libéral, affirme qu'ils ont été établis par des fonctionnaires permanents du gouvernement canadien à la demande du bureau de Trudeau, puis révisés par le personnel de son bureau avant d'être remis à la Fédération libérale pour diffusion. Le chef du PQ se dit également convaincu que le Ralliement créditiste a été lancé dans la lutte par le Parti libéral du Canada. Il en veut pour preuve que le parti de Camil Samson a trouvé rapidement l'argent de sa campagne sans demander un sou à ses sympathisants, et que le leader créditiste a été le seul chef de parti à appuyer le contenu du bulletin *Quoi de neuf?*. Il note que les candidats libéraux épargnent soigneusement ceux du Ralliement créditiste. Cela ne refroidira en rien les ardeurs de Camil Samson qui, le lendemain à Val-d'Or, préviendra 2000 partisans de ce que le PQ ne peut qu'apporter: «le communisme et l'anarchie³²». Lévesque accuse aussi M. Trudeau d'une «nouvelle fraude électorale³³» puisque la veille du scrutin au soir, le premier ministre fédéral s'adressera aux Québécois sur une chaîne privée de télévision au sujet du «statut du Québec dans

32 «Camil Samson affirme qu'il conduira le "Marque 1 Créditiste", mercredi», *Le Soleil*, 28 avril 1970, p. 9

33 «Lévesque accuse Trudeau de frauder la loi électorale en parlant du statut du Québec à la télévision demain», *Le Soleil*, 27 avril 1970, p. 32

la Confédération». Puisque la loi québécoise interdit aux partis en lice de faire campagne 24 heures avant le début du vote, le PQ ne pourra y répliquer.

Le même soir à Québec, dans le petit Colisée plein à craquer, le candidat péquiste d'Ahuntsic, Jacques Parizeau, qualifie la stratégie libérale de «tentative ultime de la frousse». Mais cette frousse-là n'est que menu fretin en comparaison de celle que provoquera le «coup de la Brink's». Ce dimanche 26 avril 1970 au soir, la Presse canadienne transmet à tous ses membres des médias écrits et électroniques sa dépêche issue de l'article de *The Gazette*. Le lundi matin, la nouvelle est partout au Québec, au Canada, et même aux États-Unis. Mais les titres sont autrement plus sensationnels que celui de *The Gazette*. Le *Chicago Tribune* scande «L'argent commence à fuir le Québec par peur d'une victoire séparatiste». On y fait état des sondages qui placent libéraux et péquistes à égalité. Ne souffrant pas des inhibitions de ses collègues québécois, le journaliste américain écrit que «*La Presse*, journal francophone dont les propriétaires sont libéraux³⁴» a publié un sondage donnant une légère avance au PLQ. Des décennies plus tard, Jacques Parizeau se souvient : «Les Québécois ne savaient pas ce que c'était que des actions d'entreprises. Il faut savoir que vous pouvez allumer votre cigarette avec ces certificats.» L'impact électoral sera désastreux. Parizeau lui impute même sa défaite dans Ahuntsic.

Dans les derniers jours, le vote nous filait entre les mains. On le sentait nous glisser des doigts comme du sable. Cela annulait tous les efforts qu'on avait faits depuis un bon bout de temps! Dans mon comté, les francophones ont cru dur comme fer que la substance du Québec se transportait à Toronto! Heureusement que l'élection n'a pas eu lieu une semaine plus tard, sinon nous étions lavés³⁵.

34 Traduit de l'anglais, «Money starts to flee Quebec by fear of separatist victory», *The Chicago Tribune*, 27 avril 1970, p. 1

35 Pierre Duchesne, *Jacques Parizeau – Le Croisé*, Québec Amérique, 2001, p. 542 et 543

L'avant-veille de l'élection, *La Presse* cite Vernon Marquez, président de Northern Electric Co., disant que ce transfert « n'accomplira rien » mais qu'en des moments comme ceux-ci, les gens préfèrent être en sécurité que de regretter (*rather be safe than sorry*). M. E. H. Blackwell, président de Du Pont of Canada Ltd, ajoute de façon alambiquée que sa société demeurera à Montréal « aussi longtemps que le climat économique et social dans la ville et la province nous permettra de suivre nos affaires de façon rentable et pratique³⁶. » *Le Soleil* rapporte les propos du directeur du Royal Trust pour l'Ontario, J. A. Worsley, confirmant l'arrivée des avoirs dans l'après-midi de dimanche. Il refuse d'en dévoiler la valeur ou le lieu d'entreposage exact, se contentant de dire qu'ils se trouvent à Toronto parce que c'est « le lieu logique ». On cite le vice-président « exécutif » de la Bourse de Montréal, Jacques Dupuis, qui dit que l'affaire n'a eu aucun effet sur les marchés. Il ajoute que le Royal Trust est libre de procéder de la sorte, mais qu'à son avis, « cette crainte des clients du Royal Trust est tout à fait injustifiée puisque les titres en question n'ont absolument pas changé de valeur du fait de leur transfert : mille actions de la compagnie X valent toujours la même chose sur le marché, qu'elles soient déposées à Toronto, Montréal ou ailleurs³⁷. »

Au *Montreal Star*, Jean V. Dufresne rapporte la réaction de Conrad Harrington, président du conseil du Royal Trust de retour de Toronto la veille au soir, qui qualifie les allégations de fuite de capitaux du Québec vers l'Ontario de « non-sens complet » puisqu'en tant que plus importante société fiduciaire au Canada, le Royal Trust effectue continuellement des transferts de cet ordre, sans qu'il y ait

36 « Des Québécois déménagent leurs valeurs mobilières en Ontario », *La Presse*, 27 avril 1970, pp. 1 et 11

37 « Le Royal Trust expédie des valeurs mobilières à Toronto », *Le Soleil*, 27 avril 1970, pp. 1 et

la moindre motivation politique. «Habituellement, nous n'avons pas la moindre idée de la raison³⁸», précise-t-il. Le *Star* cite M. Seattle, vice-président du Royal Trust, qui parle de cinq camions alors qu'une source à Kingston assure qu'il y en avait huit. La seule et unique photo publiée du «coup de la Brink's» a été prise à Market Place, en face du poste de police de Kingston. Les archives du *Toronto Star* nous montrent cette photo des lieux, mais où on n'y voit que deux camions dos à dos, un seul agent de la Brink's et un simple passant à moto. L'article dit que les camions se sont rencontrés à 2 heures du matin,³⁹ mais la photo est en plein jour. Elle porte la mention «– CP Photo» mais ne se trouve ni aux archives du *Toronto Star*⁴⁰ ni à celles pourtant très abondantes de la Canadian Press⁴¹. Sa reproduction microfilmée dans les pages du *Toronto Star* est de très mauvaise qualité et aucun quotidien québécois ne l'a publiée. Il n'y a donc aucun moyen d'identifier l'agent en question pour lui demander ce que contenaient les caisses. Combien de camions et d'agents auraient montré les photos prises à Montréal par Tedd Church pour *The Gazette*?

Tedd Church se souvient

Rejoint à son domicile de Verdun, quarante ans après les faits, Tedd Church confirme avoir été le seul et unique représentant des médias à être témoin du chargement des camions à Montréal. Il parle d'un convoi d'onze ou douze camions, ce qui tendrait à attester le nombre de neuf, le

38 Traduit de l'anglais, «Securities shipment confirmed», *The Montreal Star*, 27 avril 1970, pp. 1 et 2

39 «Royal Trust ships Montreal stocks to Toronto vaults», *The Toronto Star*, 27 avril 1970, p. 1 et 4

40 Courriel à l'auteur de Wendy Anzenc Watts, Sr. Account Executive, GetStock/Toronto Star Page Licensing, 23 mars 2010

41 Courriel à l'auteur d'Andrea Gordon, Account Manager, The Canadian Press Images, 24 mars 2010

plus cité par les médias de l'époque. Mais il fait ensuite une révélation étonnante en disant que c'est le gouvernement qui a fait pression auprès de la direction du journal pour que lesdites photos ne soient pas diffusées. Church ne peut se souvenir s'il s'agissait du gouvernement du Québec ou du Canada («*the Prime Minister or the Premier*»). Mais au moment des faits, l'Union nationale est déjà promise à une cuisante défaite et Jean-Jacques Bertrand est à couteaux tirés avec tous les grands journaux, qu'il accuse d'avoir truqué leurs sondages qui le placent troisième. À quatre jours de son renvoi aux banquettes de l'opposition, Bertrand n'est plus du tout en position pour soutirer à *The Gazette* une telle entorse à la liberté de presse. Ce seraient donc les libéraux fédéraux qui en seraient les demandeurs. Le clan Trudeau ayant été instantanément au courant des événements alors que personne ne savait, cela démontre également son étroite proximité des artisans de cette arnaque, si ce n'est plus. Cela expliquerait également pourquoi les photos prises à Kington ne se sont jamais rendues au Québec. Jusqu'à quel point Robert Bourassa était-il lui aussi au courant de ce tordage de bras? Chose certaine, pour le jeune Tedd Church qui remportera deux «*National Newspaper Awards*» dans les années à venir, voilà qui aura été une occasion manquée de faire progresser sa carrière de photographe de presse grâce à ces photos exclusives. M. Church raconte également qu'à la suite de ces événements, certains journalistes francophones lui avaient donné le surnom de «*Brink's representative at The Gazette*» (représentant de la Brink's à *The Gazette*)⁴².

42 Entrevue téléphonique avec l'auteur, 28 mars 2010, «There was a deal with the Prime Minister or the Premier. There was a meeting going on with the government for us ... asking us not to run those pictures. (...) I can't remember who it was. Too long ago. (...) They called me in and said "we apologize, you've had great pictures but we can't use them because of political reasons". The Publisher. The Managing Editor at the time, I think, was Denis Harvey.»

Une fois n'est pas coutume

Le 28 avril, veille de l'élection, *Montréal Matin* publie un sondage CROP qui donne Pierre Bourgault très légèrement en avance sur Bourassa dans Mercier et Lévesque lui aussi tout juste devant son adversaire libéral dans Laurier. Mais les électeurs ont été questionnés avant le « coup de la Brink's » et un votant sur trois demeure indécis⁴³. Pour sa part, le *Montreal Star* annonce que trois camions supplémentaires de la Brink's ont quitté les bureaux montréalais du Royal Trust pour Toronto via Kingston. Un porte-parole torontois du Trust Royal indique qu'il s'agit de la queue du convoi des neuf camions du dimanche précédent. Le *Montreal Star* fait aussi état d'une dépêche de la Canadian Press citant R. J. Wilson, directeur et vice-président sénior du Royal Trust pour l'Ontario, qui qualifie de « vaine spéculation » les reportages voulant que la valeur totale des avoirs transférés dimanche soit de 450 millions\$⁴⁴. C'est que tous les médias ont repris l'information de l'article initial de *The Gazette*, à l'effet que chacun des neuf camions de la Brink's soit assuré pour 50 millions\$. Un tel chiffre a de quoi impressionner les électeurs de 1970 puisque selon la méthode de calcul de la Banque du Canada, il équivaut à la somme fabuleuse de 2,58 milliards\$ en dollars de 2010. La firme Lafferty, Harwood & Co. n'est pas en reste. Le matin de l'élection, Robert Harwood révèle dans les pages de *The Gazette* que la veille, sa firme a chargé Brink's Express de transférer 6 millions\$ en titres (34 millions\$ en 2010) de Montréal à Toronto. On rapporte aussi les propos d'un porte-parole anonyme de la Montreal City and District Savings Bank qui cherche à être rassurant, mais n'en évoque pas moins des scénarios rocambolesques à la mode cubaine. Ainsi, même

43 *Montréal Matin*, 28 avril 1970, p. 3

44 Traduit de l'anglais, « Three more truck loads of securities leave », *The Montreal Star*, 28 avril 1970, p. 1 et 2

si le PQ prenait le pouvoir, la possibilité d'une saisie complète des actifs par le gouvernement serait encore lointaine. «Tout doit être négocié, et de telles négociations prennent des mois, et parfois des années⁴⁵», estime-t-il.

Le « choix de la population »

Au terme de la première soirée des élections de l'histoire du PQ, les militants couvent leur colère. Il y a d'abord le déroulement odieux de la campagne, dont René Lévesque dira qu'elle aura été «l'une des plus sales⁴⁶» qu'il lui ait été donné de voir. Cela n'empêchera pas le libéral Pierre Cloutier, vainqueur dans Ahuntsic contre Jacques Parizeau, de parler d'une campagne «très positive et démocratique⁴⁷». Mais aussi, il y a forte disproportion entre la part du vote populaire recueilli et le nombre d'élus.

	Nombre de candidats	Pourcentage du vote	Nombre de députés	Pourcentage des sièges
Parti libéral	108	45,40 %	72	66,67 %
Parti québécois	108	23,06 %	7	6,48 %
Union nationale	108	19,65 %	17	15,74 %
Ralliement créditiste	99	11,19 %	12	11,11 %
Nouveau Parti démocratique	13	0,15 %	0	0 %

Compte tenu de ce qu'annonçaient les sondages, c'est comme si environ les deux tiers des très nombreux indécis et discrets s'étaient rangés dans le camp des libéraux, tandis

45 Traduit de l'anglais, «Concern unwarranted, banks says of transfers», *The Gazette*, 29 avril 1970, pp. 1 et 2

46 «La victoire de la peur», *Québec-Press*, 3 mai 1970, page 4A

47 *La Presse*, jeudi 30 avril 1970, p. 11

que l'Union nationale aurait raflé l'autre tiers et que le PQ n'aurait absolument rien eu. Cette hypothèse invraisemblable démontre bien que le «coup de la Brink's» a eu son effet. *La Presse* rapporte que ce résultat est accueilli «avec enthousiasme et jubilation» par les milieux financiers, chez qui «l'incertitude politique québécoise et la montée du mouvement péquiste des derniers temps avaient fait naître les plus vives inquiétudes», entraînant «ce qu'on a appelé une fuite des capitaux en dehors de la province». Un porte-parole torontois du Royal Trust se dit d'avis que les valeurs transférées le dimanche précédent «seront rapidement rappelées dans la métropole⁴⁸». Battu par 64 voix par le péquiste Guy Joron, le libéral Yves Michaud croit qu'il aurait de bonnes chances de l'emporter après recomptage, compte tenu des 1109 bulletins rejetés. Il ne le juge cependant pas souhaitable puisque le PQ n'a pas selon lui sa juste part d'élus, ce à quoi *Le Devoir* de Claude Ryan s'oppose avec véhémence⁴⁹. Voilà qui montre bien combien la droiture du futur «Robin des banques» ne date pas d'hier. Quant au *Toronto Star*, il classe l'affaire de façon expéditive: «*Now we know what Quebec wants*⁵⁰».

L'expert en la matière: Gérald Godin

C'est à Gérald Godin qu'on doit l'enquête la plus fouillée sur le «coup de la Brink's». En 1976, il sera candidat péquiste dans Mercier et fera mordre la poussière au premier ministre Bourassa qui l'a fait emprisonner durant la Crise d'octobre. Mais au moment de la campagne électorale d'avril 1970, il est journaliste au journal hebdomadaire *Québec-Press*. On savait déjà qu'Alexandre Taschereau avait été directeur du Royal

48 «Les milieux financiers se réjouissent du choix de la population», *La Presse*, 30 avril 1970, p. 10

49 «Le cas de conscience de M. Yves Michaud», *Le Devoir*, 2 mai 1970, p. 10

50 «Quebec election was a victory for Trudeau, too», *The Toronto Star*, 30 avril 1970, p. 1

Trust en même temps que premier ministre du Québec. Mais Gérard Godin a déniché et publié le 10 mai de nombreux autres liens entre les dirigeants de cette société de fiducie en 1970 et les partis libéraux du Québec et du Canada⁵¹. Mais c'est surtout lui qui, le 17 mai, révélera les circonstances de la primeur accordée à *The Gazette* par le biais d'un coup de fil anonyme. Il posera aussi des questions troublantes qui démontrent bien la préméditation de l'affaire dans le but de manipuler l'électorat. Pourquoi avoir compromis la sécurité du transfert de l'équivalent aujourd'hui de 2 milliards et demi de dollars de ses clients en l'annonçant la veille à des journalistes? Plutôt que d'avoir chargé les camions de la Brink's d'une fortune aussi colossale directement sur la rue, au milieu des passants, pourquoi la direction du Royal Trust n'a-t-elle pas procédé dans le stationnement sous-terrain de l'édifice, infiniment plus facile à sécuriser⁵²? Jacques Parizeau s'était posé la même question. Peu après les faits il a envoyé un de ces hommes mesurer en pleine nuit les portes du garage sous-terrain. Il en retirera la certitude que les fourgons blindés auraient pu y pénétrer et que l'opération était donc foncièrement destinée à manipuler le vote⁵³.

L'inspireur du «coup»: Richard Grey Delamere Lafferty (1923-2003)

Les exécutants du «coup de la Brink's» son indubitablement des hauts dirigeants du Royal Trust. Mais un autre homme a eu suffisamment d'influence pour être considéré comme en étant l'inspireur, même si les sondages ont poussé le Royal Trust à choisir une autre cible que la sienne.

51 « Derrière l'affaire Brink's-Royal Trust – Une société de fiducie dont tous les directeurs canadiens français sont libéraux », Gérard Godin, *Québec-Presse*, 10 mai 1970, p. 10A

52 « Les dessous de l'affaire Brink's-Royal Trust: des faits nouveaux! », Gérard Godin, *Québec-Presse*, 17 mai 1970, p. 6

53 « Jacques Parizeau – Le Croisé », Pierre Duchesne, Québec Amérique, 2001, pp. 542 et 543

Lorsque Richard Lafferty a recommandé à ses clients de sortir leurs actifs du Québec, il n'a pas agi de façon impulsive et irréfléchie. Né à Calgary, puis élevé en Angleterre, s'est installé à Montréal au début des années 1950. L'homme a alors démarré son entreprise et publié un livret qui annonce déjà sa réaction brutale de 1970 face au discours interventionniste du ministre Beaulieu devant la Chambre de commerce de Montréal. On y lit :

La fonction du gouvernement dans une économie de libre entreprise en est une d'arbitre et non d'acteur. Sa responsabilité est de mettre en place une législation judicieuse pour protéger les intérêts de la majorité [...] Dans les années à venir, le défi résidera entre, d'une part, le gouvernement cherchant à étendre son pouvoir et sa place et, d'autre part, le capital et les producteurs faisant valoir leur rôle en tant que véritables protecteurs du consommateur. Si cela peut être accompli, la nécessité d'une planification économique gouvernementale devient nulle⁵⁴.

Au début de la campagne électorale d'avril 1970, son réflexe est donc celui d'un intégriste du libre marché. Il se mutera ensuite en anti-souverainiste acharné.

La compréhension de la possibilité de manipuler les investisseurs par le biais de leurs émotions est elle aussi patente. Lafferty écrit : « La croissance réussie et la préservation du capital ne germent pas en réagissant aux gros titres des journaux, mais en agissant avant que les développements ne fassent la manchette. Le noyau professionnel du marché est extrêmement compétent et bien discipliné. La périphérie du marché est bruyante, vociférante et hautement émotive⁵⁵. » En 1964, il se fera taper sur les doigts en publiant un pamphlet contre la Bourse de Montréal intitulé « *The Correct Role of the Stock Exchange in the Free Enterprise System* ».

54 Traduit de l'anglais, *The principles of investing in a free enterprise economy: our concept*, Lafferty, Harwood & Co., 195?, p. 29

55 Traduit de l'anglais, *The principles of investing in a free enterprise economy: our concept*, Lafferty, Harwood & Co., 195?, Introduction

En 1966, Richard Lafferty et son acolyte Robert G. Harwood, sont tous les deux accusés de discrimination à l'embauche par Arnold Kurtz et Arnold Wolman, deux Juifs estimant avoir été écartés du fait de leur foi hébraïque. Plutôt que de se défendre des accusations proprement dites, Lafferty et Harwood contestent la constitutionnalité de la loi anti-discrimination du Québec de 1964. Leurs avocats respectifs, Me Fred Kaufman et Harvey Yarowsky, plaident tous deux que cette loi ne peut faire peser sur leurs clients des accusations qu'ils estiment de nature criminelle, puisqu'il s'agit dès lors d'une juridiction fédérale⁵⁶. Encore une fois, Lafferty, Harwood & Co. appelle à sa rescousse le gouvernement de la majorité. En 1969, l'affaire est finalement tranchée en faveur de M. Lafferty par le juge John O'Meara, qui considérera que la loi québécoise viole l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867⁵⁷. Une semaine plus tard, le juge Gérard Laganière en fait autant en faveur de M. Harwood.

En 1971, celui que *The Gazette* qualifie de *St. James Street Maverick* (le « franc-tireur de la rue Saint-Jacques ») n'en démord pas. Lafferty peste contre le fait que les trois plus grandes banques canadiennes qui détiennent les deux tiers de l'ensemble des actifs bancaires. Il reproche aux administrateurs de ces banques de siéger aussi aux conseils d'autres grandes entreprises et d'en tirer des avantages concurrentiels indus, réclamant même une loi pour les en empêcher. « Je crois à l'économie libre, mais l'Establishment n'en veut pas. Il veut une économie de cartel⁵⁸ », disait-il. Toute sa vie, Richard Lafferty défendra ses points de vue de façon obsessionnelle.

56 Traduit de l'anglais, « Anti-discrimination: statute attacked again », *The Gazette*, 13 juillet 1966, p. 7

57 Traduit de l'anglais, « Discrimination ruled Ottawa matter », *The Gazette*, 11 juin 1969, p. 3

58 Traduit de l'anglais, « Lafferty: St. James St. Maverick », *The Gazette*, 7 juillet 1971, p. 23

Puis en février 1993, Richard Lafferty revient en force sous les feux de la rampe. *Le Devoir* obtient copie du bulletin mensuel *The Lafferty Canadian Report* de janvier envoyé à 275 abonnés de par le monde. Richard Lafferty y compare les leaders souverainistes Jacques Parizeau, alors chef de l'opposition à Québec, et Lucien Bouchard, chef du Bloc Québécois, à Adolf Hitler. «C'est une forme classique de démagogie qui n'est pas différente de ce que Hitler a fait, même si ce dernier a agi dans un plus grand vide politique que celui qui existe actuellement au Québec», écrit Lafferty. Pourtant, à sa façon, Richard Lafferty est lui-même un radical et un extrémiste. Encore et toujours, son *modus operandi* est exactement le même qu'en mars 1970.

Parizeau et Bouchard déposent aussitôt une poursuite en diffamation contre Lafferty. La cause ne sera entendue qu'en décembre 1999. La Cour supérieure fixera à 20 000 \$ chacun le montant des dommages devant être versés à MM. Parizeau et Bouchard. Le 24 octobre 2003, un jugement majoritaire de la Cour d'appel, rendu quatre jours après le décès de Richard Lafferty, confirme la décision sur le fond, tout en haussant le montant des dommages à 100 000 \$ chacun. Un arrangement à l'amiable avec la succession de M. Lafferty surviendra en février 2005, à quelques jours de l'audition du différend en Cour suprême du Canada. Les détails de l'entente sont demeurés confidentiels et MM. Parizeau et Bouchard ont versé le montant des dédommagements à des oeuvres de charité. L'affaire aura duré 12 ans au terme desquels les deux plaignants sont des ex-premiers ministres du Québec.

Plus jamais? Allons donc!

La mémoire politique des Québécois est souvent désespérément courte. Voilà pourquoi il vaut la peine de la leur rafraîchir. Ce qui précède nous a permis de découvrir le rôle joué par le Parti libéral du Canada (PLC) de Pierre Elliot Trudeau dans le «coup de la Brink's». Un tel mépris pour la volonté du peuple et la démocratie est-il encore possible aujourd'hui? Les bénéficiaires de cette supercherie ont-ils des remords? Voyez plutôt.

En 1995, le professeur de sciences politiques Louis Massicotte a demandé à Robert Bourassa quelle importance il accordait aux failles du processus électoral, telles que le «coup de la Brink's», qui ont pu être constatées en 1970. Badin comme il sait si bien l'être, Bourassa répondra: «En 1970, [...] il y a le mythe du «coup de la Brink's». Mes adversaires ont toujours été assez habiles pour lancer des mythes de cette nature. Je ne crois pas que cette histoire du présumé camion ait pu changer beaucoup de votes⁵⁹.» Par ailleurs, c'est sous Jean Chrétien, héritier de Trudeau au PLC, que sera mis sur pied le programme fédéral des commandites qui fera scandale en 2004. Un an plus tard, la commission Gomery révélera que 332 millions \$ en deniers publics ont été détournés pour fins de propagande fédéraliste au Québec. De cette somme, 54 % ont été versés en bénéfices à des agences de communications, dont plusieurs se sont rendues coupables de fraude. Il y aura même mis au jour d'un système de ris-tourne au profit de la caisse du PLC.

«C'étaient quelques enfants de chienne du milieu des affaires⁶⁰», commentera René Lévesque chaque fois qu'on lui demandera qui se cachait derrière l'escadre blindée

59 *Gouverner le Québec*, Robert Bourassa, Fides, 1995, pp. 43 et 44

60 *René Lévesque. Un homme et son rêve*, Pierre Godin, Boréal, 2007, p. 271

du 26 avril 1970. Comme ce fut le cas pour les dirigeants des grandes entreprises organisatrices du *Love-in* pré-référendaire de 1995 au centre-ville de Montréal, ceux du Royal Trust qui orchestrèrent le « coup de la Brink's » sont demeurés impunis. En 1993, le Royal Trust sera acheté par la Banque Royale, qui en revendra les activités de gestion de patrimoine (RT Capital) à UBS Asset Management. C'est cette même Banque Royale qui, un mois avant le référendum de 1992 sur l'Accord de Charlottetown, publia une étude prévoyant le désastre économique pour le Québec et le Canada anglais en cas d'indépendance du Québec. Lafferty, Harwood & Co. sera acquise en 2002 par l'Industrielle-Alliance et deviendra Valeurs mobilières ISL-Lafferty. En 1986, le Mouvement Desjardins créera Sécur avec l'acquisition des activités de transport de valeurs de la Brink's au Québec, ce qui apparaîtra au fondateur du PQ « comme une tardive, mais douce revanche⁶¹ ». On peut y ajouter que le trottoir en face de l'édifice C-I-L (aujourd'hui la Tour Telus), là où s'est jouée cette funeste mascarade du « coup de la Brink's », est maintenant celui du boulevard René-Lévesque. □

61 Attendez que je me rappelle, René Lévesque, Québec Amérique, 1986, p. 319



ST-JEAN BAPTISTE A ÉTÉ DÉCAPITÉ:
C'EST LA PREMIÈRE TÊTE QUI A SAUTÉ

LA PROCHAINE

.SERA-T-ELLE LA VÔTRE?
.CELLE DE VOTRE FEMME?
.CELLE DE VOTRE ENFANT?

AVEC **Gérard SHANKS**



C'EST LE PROGRES DANS
L'ORDRE et LA DISCIPLINE...

VOTEZ GERARD SHANKS

N CAS LIMITE. Une page publicitaire qui a paru dans La Voix populaire, de Saint-Henri. Shanks a défait son adversaire libéral. Mais celui-ci entamera peut-être des poursuites au criminel contre lui.

Page de publicité du candidat libéral de Saint-Henri, Gérard Shanks, publiée dans *La Voix Populaire* du 22 avril 1970.

pagne - la campagne - la can



LA PIASTRÉ a soixante-cinq cents de Pierre Laporte. Une autre méthode libérale.

La piastre à soixante-cinq cents de Pierre Laporte.

Pour son baptême du feu électoral, le PQ mène une campagne résolument souverainiste.



Le Séparatisme: non!

- Non au séparatisme des Lévesque, Bourgault, Chaput, Chartrand, Grégoire, etc.
- Non aux séparatistes du P.Q. parce que personne ne veut voir baisser son salaire par une dévaluation de notre dollar!
- Non aux séparatistes du P.Q. parce que personne ne veut risquer de perdre son emploi ou diminuer ses chances d'avancement en restreignant l'implantation de nouvelles industries!
- Non aux séparatistes du P.Q. parce que personne ne veut perdre les avantages du fédéralisme, notamment les pensions de vieillesse, les allocations familiales, l'assurance-chômage, etc.!
- Oui au Parti Libéral du Québec, le seul parti qui opte clairement pour le développement du Québec au sein du Canada et qui possède l'équipe compétente qu'il faut pour garantir la stabilité au Québec, et la sécurité aux Québécois par le développement économique!

**La nouvelle équipe libérale est là! Faites-en votre gouvernement!
Seul un gouvernement libéral fort, peut améliorer votre sort!**

QUÉBEC: AU TRAVAIL!

VOTONS LIBÉRAL! ☒

Publié par Jean-Louis Mayrand, 11783 Général Groulx, Montréal 290, agent officiel de Léo Pearson, candidat libéral dans Saint-Laurent

DOSSIER

NUCLÉAIRE EN
QUESTION

Dossier

NUCLÉAIRE EN
QUESTION

Bilan économique et physique
défavorable à Gentilly-2
et Pointe Lepreau

-*Michel Duguay*

76

Lire

JACQUES PARIZEAU

La souveraineté du Québec. Hier,
aujourd'hui et demain

136

**BILAN ÉCONOMIQUE ET
PHYSIQUE DÉFAVORABLE
À GENTILLY-2
ET POINTE LEPREAU**

- 78 /** Introduction : le contexte historique
- 81 /** Aux États-Unis, la CEC et la FERC
- 83 /** En Finlande, des tunnels dans le roc pour stocker les déchets nucléaires
- 85 /** Bilan financier peu reluisant de l'énergie nucléaire, la dette du Québec
- 89 /** Dépassements de coûts historiques dans le nucléaire
- 90 /** Protection contre les attentats terroristes
- 92 /** Une nouvelle réglementation de la CCSN au Canada
- 93 /** Les CANDUs affectés par 16 problèmes techniques sérieux

* Professeur, département de génie électrique, Université Laval

- 95 / Le problème fondamental du coefficient CVR positif
- 99 / Le contrôle des neutrons : le NOP/ROP.
- 101 / Le combustible nucléaire amélioré LVRF comme solution au coefficient CVR positif
- 104 / L'approche opérationnelle à la réactivité positive
- 107 / Les problèmes de contrôle informatisé
- 110 / Le processus de décision fondé sur la connaissance des risques
- 118 / Calcul simplifié et prudent des coûts de la réfection de Gentilly-2
- 120 / Implications légales d'un accident nucléaire majeur
- 123 / Faible argument technique en faveur de la réfection de Gentilly-2
- 123 / Voguons-nous sur un Titanic nucléaire?
- 124 / Tranquillité d'esprit, transformation des centrales Gentilly-2 et point Lepreau
- 127 / Les émissions de gaz à effet de serre
- 128 / Efficacité énergétique et potentiel éolien dans le golfe du Saint-Laurent
- 131 / Conclusion : non à la réfection, oui aux énergies renouvelables

Introduction : le contexte historique

Des groupes pro-nucléaires au Québec favorisent la réfection/reconstruction du réacteur nucléaire Gentilly-2 à Bécancour après 27 ans de production électrique et veulent acheter le réacteur qui est en phase de réfection à Pointe Lepreau au Nouveau-Brunswick. Les deux réacteurs ont tous les deux été conçus sur la base de la technologie nucléaire CANDU (acronyme pour Canada Deuterium Uranium) de première génération des années 70. De nouvelles données en provenance de l'Ontario et d'autres pays montrent que la promotion de la réfection à Gentilly-2 et à Pointe Lepreau peut être maintenant interprétée comme un déni du bilan économique et physique défavorable des réacteurs CANDU de première génération.

Pour ce qui est du bilan économique défavorable, le 16 février 2010 la firme d'électricité Ontario Power Generation (OPG) a annoncé sa décision de ne pas procéder à la réfection de ses quatre réacteurs CANDU de première génération à la centrale Pickering B localisée dans la grande région de Toronto. S'appuyant sur son expérience de 25 ans avec six projets de réfection de réacteurs CANDU en Ontario, la firme OPG a estimé que la réfection de Pickering B ne serait pas rentable. Étant donné qu'Hydro-Québec avec son unique réacteur nucléaire Gentilly-2 ne bénéficie pas des économies d'échelle disponibles pour OPG avec ses quatre réacteurs CANDU, il est devenu évident que la réfection de Gentilly-2 ne peut pas être justifiée sur une base économique. Cette conclusion sera appuyée ci-dessous par des données en provenance d'autres pays.

Pour ce qui est du côté physique défavorable, il faut savoir qu'en août 2009 la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a complété un rapport de 268 pages qui

décrit en détail 16 problèmes techniques sérieux des réacteurs CANDU. Étant donné que la CCSN a adopté en juin 2008 une nouvelle réglementation qui a fait monter les normes canadiennes de sûreté au niveau international, les propriétaires de réacteurs CANDU au Canada doivent maintenant trouver des solutions à ces 16 problèmes sérieux.

La plupart de ces problèmes sont reliés à une faiblesse fondamentale dans la conception des réacteurs CANDU, celle-ci étant la propriété d'avoir un coefficient positif de réactivité nucléaire dû aux vides dans l'eau de refroidissement. En anglais, on parle de «*coolant void reactivity*», dont l'acronyme est CVR, que nous utiliserons. Un coefficient CVR positif signifie qu'une présence de «vides», i.e. de grosses bulles de vapeur d'eau dans l'eau de refroidissement (le caloporteur), provoque une accélération des réactions nucléaires induites par les neutrons. Dans le cas d'un accident avec une grosse perte de caloporteur, la conséquence prévue d'un coefficient CVR positif est l'apparition soudaine d'une énorme impulsion de puissance nucléaire qui peut avoir un effet destructeur sur le cœur du réacteur.

Malgré les efforts du secteur nucléaire portant sur plusieurs années en vue de trouver une solution au coefficient CVR positif, la CCSN, dans son rapport d'août 2009, est réduite à offrir aux propriétaires de CANDU le choix entre deux solutions à ce problème, aucune des deux solutions n'étant pas pleinement satisfaisante.

Ces nouvelles données ci-haut mentionnées révèlent un bilan économique et physique défavorable pour la réfection d'un CANDU de première génération, et elles créent le danger d'une décote auprès des agences de notation de crédit telles que Moody's à New York. En juin 2009 Moody's avait publié un rapport dans lequel l'agence prévenait les compagnies

d'électricité qu'un investissement dans de nouveaux réacteurs nucléaires pourrait entraîner une décote de leur crédit¹.

Dans un paragraphe intitulé « *Historical rating trends are not good* », i.e. « La tendance historique des cotes n'est pas bonne » Moody's a écrit ceci (le terme « émetteur de bons » désigne l'emprunteur) :

L'histoire des cotes de crédit a été défavorable à l'égard des émetteurs de bons voulant financer de nouveaux réacteurs nucléaires. Parmi les 48 émetteurs de bons que nous avons évalués durant la dernière période de construction nucléaire (grosso modo de 1965 à 1995), deux ont reçu une meilleure cote, six n'ont pas changé de cote, et 40 ont subi une décote. De plus, la décote moyenne a été de quatre niveaux. Toutes ces cotes ont été évaluées sur la base d'une première hypothèque.

Il faut noter que l'avertissement sévère de Moody's concernant de nouveaux réacteurs nucléaires pourrait devenir encore plus sévère une fois que Moody's aura examiné le design vieux de 35 ans de Gentilly-2, un design qu'Hydro-Québec doit maintenant modifier et/ou justifier pour tenir compte des 16 problèmes techniques détaillés dans le rapport de la CCSN d'août 2009. OPG a choisi la solution la plus facile en décidant de ne pas entreprendre de réfection de Pickering B et de plutôt concentrer ses efforts sur la réfection des quatre réacteurs de seconde génération à la centrale Darlington, environ 60 km à l'est de Toronto.

Qui peut prédire l'effet que les 16 problèmes techniques mentionnés ci-dessus auront sur la cote d'Hydro-Québec (H-Q) auprès des agences de notation de crédit? H-Q est maintenant aux prises avec les modifications à apporter au design de la réfection du CANDU Gentilly-2 et avec les aspects complexes de l'achat du réacteur nucléaire de Pointe

1 voir : <http://www.scribd.com/doc/18057014/Moodys-New-Nuclear-Generation-June-2009>

Lepreau et d'autres biens d'Énergie Nouveau-Brunswick. Les travaux de réfection à Pointe Lepreau sont maintenant 18 mois en retard et les coûts sont déjà 50 % au-dessus de l'estimé initial. Les troubles associés à Pointe Lepreau avaient conduit Moody's en août 2009 à décoter le Nouveau-Brunswick².

Par conséquent il est légitime de se demander si l'achat d'un réacteur nucléaire de première génération ne représente pas un déni dangereux d'un bilan nucléaire défavorable? Que savent les administrateurs de OPG et du gouvernement ontarien que les administrateurs québécois dans les rôles correspondants ne savent pas?

Aux États-Unis, la CEC et la FERC

Puisque des données précises sur les coûts de réfection de Gentilly-2 et de Pointe Lepreau ne sont pas disponibles auprès d'Hydro-Québec, nous regardons du côté des USA et d'autres pays pour trouver des informations pertinentes. Pour ce qui est des aspects de la physique et de l'ingénierie des réacteurs CANDU nous allons nous appuyer principalement sur la documentation exhaustive de la CCSN et aussi sur quelques données des rapports annuels de la firme de la couronne Énergie atomique Canada Limitée (EACL) située en plus grande partie à Mississauga près de Toronto et en partie à Chalk River au nord-ouest d'Ottawa. Les physiciens et ingénieurs de EACL ont été les architectes des réacteurs CANDU qui sont maintenant en opération au Canada.

En août 2009, la California Energy Commission (CEC) a publié un rapport intitulé «*Comparative Costs of California Central Station Electricity Generation*» dans lequel on compare les coûts de 21 sources différentes d'électricité jusqu'en

2 <http://www.ibew37.com/newsItem.php?NewsID=121>

2028. Pour 2018, la CEC donne les valeurs suivantes en cents par kilowatt/heure, les valeurs minimales correspondant à un mode de financement public et les valeurs maximales à un financement privé : hydroélectricité de 12 à 16, éolien sur terre de 9 à 13, nucléaire de Westinghouse (technologie AP1000) de 17 à 34 cents/kWh. Noter que le coût du kWh nucléaire est maintenant estimé par la CEC à deux fois celui de l'éolien.

Au Canada le professeur Trevor Findlay de l'Université Carleton a publié en février 2010 une revue de l'énergie nucléaire intitulée *The Future of Nuclear Energy to 2030 and its Implications for Safety, Security and Nonproliferation*. Le professeur Findlay est membre Centre for International Governance Innovation (CIGI) à l'université Carleton à Ottawa³. Dans l'introduction, le professeur Findlay fait l'affirmation suivante à propos du bilan économique de l'énergie nucléaire : « *The economics are profoundly unfavourable and are getting worse* ». En traduction : « Le bilan économique est profondément défavorable et va en se dégradant. »

Les coûts de l'énergie nucléaire en cents/kWh cités par Findlay sont moins élevées que ceux de la CEC mais ils appuient la notion que l'énergie nucléaire est maintenant plus coûteuse que l'énergie en provenance du charbon, du gaz naturel et du vent.

Un important témoignage sur le bilan économique défavorable du nucléaire a été celui de Shawn-Patrick Stensil de Greenpeace lors d'une audience publique de la CCSN à Ajax, près de Pickering, le 10 décembre 2008. Stensil, qui dirige un groupe de Greenpeace sur l'énergie et le climat, a déclaré ceci (voir p. 273 de la transcription de la CCSN sur leur site web : www.cnscccsn.gc.ca) : « Étant donné la dispo-

³ <http://www.cigionline.org/sites/default/files/Nuclear%20Energy%20Futures%20Overview.pdf>

nibilité de sources d'énergie bonnes pour l'environnement pour remplacer Pickering B, Greenpeace recommande que le prolongement de la vie utile de Pickering B ne soit pas approuvée. Nous avons d'autres options meilleures pour l'environnement».

En conclusion, alors que OPG n'a pas encore publié les estimations de coûts pour la réfection de Pickering B, l'Ontario Power Authority estime que le coût de la réfection de la centrale est équivalent au coût d'en construire une nouvelle.

En Finlande, des tunnels dans le roc pour stocker les déchets nucléaires

Un bilan économique défavorable touche également les coûts pour s'occuper des déchets radioactifs produits par les réacteurs nucléaires. À Pointe Lepreau et à Gentilly-2, il y a 2500 tonnes de déchets hautement radioactifs par site, pour un total de 5000 tonnes en 2010. La Finlande est le pays le plus avancé pour l'entreposage permanent des déchets radioactifs. Dans un excellent article écrit par Sandra Upson dans la revue d'ingénierie américaine *IEEE Spectrum*, numéro de décembre 2009, l'auteure décrit les travaux en cours pour creuser un total de 7 kilomètres de tunnels à une profondeur de 300 mètres dans le roc de l'île Olkiluoto. Les Finlandais estiment le coût total du projet à 4,5 milliards de dollars US (4,5 G\$) pour entreposer 5500 tonnes de déchets radioactifs. Pour les 5000 tonnes présentes en 2010 à Pointe Lepreau/Gentilly-2 l'estimation finlandaise, fondée sur des travaux en cours, donne 4 G\$. Dans 25 ans (si les réacteurs reconstruits durent aussi longtemps, ce qui n'a pas été le cas en Ontario), les déchets hautement radioactifs auront doublé à 10 000 tonnes et le coût transféré aux générations montantes aura doublé à 8 G\$. L'estimation finlandaise est en accord avec les chiffres publiés le Department of Energy (DOE) des USA le 6 août 2008⁴.

4 <http://www.world-nuclear-news.org/newsarticle.aspx?id=20196>

L'estimation du DOE était 96 G\$ (en dollars US) pour 109 000 tonnes de déchets hautement radioactifs qui auraient été enterrés dans un entrepôt géologique sous la Yucca Mountain au Nevada. En dollars canadiens, cela est proche d'un million de dollars la tonne.

Ces chiffres américains sont très différents de l'estimation de 240 000 \$ la tonne utilisée par le gouvernement du Québec. Ce chiffre apparaît dans le rapport financier d'Hydro-Québec pour 2008. À la note 13 intitulée « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », on trouve à la page 91 deux chiffres en millions de dollars (M\$) sous « Flux de trésorerie estimatifs (en dollars constants) nécessaires pour régler les obligations au 31 décembre 2008 : -1, démantèlement de la centrale nucléaire, 761; -2, évacuation du combustible nucléaire irradié, 598. » En divisant le chiffre 598 M\$ par 2500 tonnes on obtient 0,24 M\$ la tonne, ce qui est quatre fois moins que la valeur adoptée par le US Department of Energy en connexion avec le projet maintenant abandonné d'un entrepôt géologique sous la Yucca Mountain. L'estimation de 0,24 M\$ la tonne est 3,4 fois moins que le chiffre finlandais qui lui est fondé sur des travaux en cours et est donc beaucoup plus fiable.

Un signe que l'estimation d'Hydro-Québec de 0,24 M\$ la tonne n'est pas bien fondée est le fait qu'en conférence de presse, le 19 août 2008, la ministre Julie Boulet avait avoué ne pas savoir où et comment les déchets radioactifs seraient entreposés de façon permanente. Cette sous-estimation gouvernementale québécoise des énormes coûts dénote une fois de plus un déni du bilan économique défavorable du nucléaire.

Au lieu de se fier au chiffre d'Hydro-Québec un investisseur prudent serait mieux de se fier plutôt aux Finlandais et aux

Américains. Il faut noter que les USA ont déjà dépensé près de 10 G \$ dans les études préliminaires à l'entrepôt permanent de Yucca Mountain. À cause des difficultés légales avec l'État du Nevada et des problèmes géologiques, le président Obama a décidé en 2009 d'abandonner le projet de Yucca Mountain et de chercher un nouvel endroit. Il ressort de l'expérience des pays nucléaires que les coûts sont très élevés pour éventuellement entreposer les déchets radioactifs de façon permanente et sécuritaire, ce qui constitue une autre surprise négative de l'énergie nucléaire.

Dans le projet d'achat du réacteur nucléaire de Pointe Lepreau maintenant en phase de réfection, le gouvernement et Hydro-Québec n'ont pas mentionné les coûts de 2 G \$ rattachés à l'entreposage permanent des 2500 tonnes de déchets radioactifs en place. Si le gouvernement utilise le chiffre irréaliste de 0,24 M \$ la tonne dans son achat de Pointe Lepreau, seulement 600 M \$ sera attribué au passif que sont les 2500 tonnes de déchets déjà accumulés, ce qui signifiera une perte supplémentaire d'au moins 1,4 G \$ pour le Québec. Cette perte doublera à 2,8 G \$ si Pointe Lepreau fonctionne par la suite pendant 25 ans, ce qui est fort douteux.

À propos d'un entreposage permanent de déchets radioactifs, notez qu'en octobre 2008, suite à l'initiative du député Camille Bouchard, l'Assemblée nationale a voté une motion contre l'enfouissement au Québec de déchets radioactifs provenant d'autres provinces ou pays.

Bilan financier peu reluisant de l'énergie nucléaire, la dette du Québec

Le bilan économique du nucléaire est si peu reluisant qu'en 2008 le grand financier américain Warren Buffett avait

abandonné un projet de réacteur nucléaire dans l'Idaho, le jugeant non-rentable. Sa firme MidAmerican Nuclear avait dépensé plus de dix millions de dollars dans une étude de ce projet.

Warren Buffett, un des hommes les plus riches sur la planète, n'est pas endetté; il a fait des investissements rentables. Au contraire de Buffet le Québec avait au 31 mars 2009 une dette brute de 151 milliards, laquelle représentait 50 % du produit intérieur brut (PIB). Nous utilisons les données publiées en février 2010 par le ministère des Finances⁵ et nous les arrondissons au milliard près. La dette brute du Québec en terme de pourcentage de son PIB est deux fois plus élevée que la moyenne canadienne, ce qui est un fait à noter.

Le document du ministère des Finances présente des données exhaustives sur les quatre sortes de dette publique et sur leur évolution dans le temps sur la période 1998-2014. Quand on ajoute à la dette brute du gouvernement la dette d'Hydro-Québec de 37 G \$, celle des municipalités de 19 G \$, et celle des réseaux de santé, de services sociaux, de l'éducation et d'autres entreprises du gouvernement, on arrive à la dette de l'ensemble du secteur public, laquelle était 208 G \$ au 31 mars 2009. Cela représente 68,5 % du PIB.

Mais il y a plus. Le document compare la dette du Québec à celle des autres pays industrialisés qui sont membres de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). Pour ce faire, il faut soustraire du 208 G \$ ci-haut les engagements à l'égard des régimes de retraite, mais il faut ajouter la part québécoise de la dette fédérale qui est 123 G \$. Le résultat est une dette de 286 G \$, ce qui représentait 94 % du PIB en mars 2009.

5 http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_LaDetteFev10_GouvQC.pdf

Le document du ministère des Finances compare ce pourcentage avec ceux des 32 pays de l'OCDE et observe que le Québec est le cinquième pays le plus endetté. Les quatre pays qui devancent le Québec sont l'Islande avec 96,3 %, la Grèce avec 102,6 %, l'Italie avec 114,4 % et le Japon avec 172,1 %. La Grèce figure souvent dans les bulletins de nouvelles en février-mars 2010, à cause de ses graves problèmes de finances publiques liés à la dette élevée. L'Islande a aussi un grave problème avec sa banque Icesave et l'Italie est aussi évaluée comme étant dans une situation difficile.

La question de la dette au Québec est le sujet d'un vif débat en février-mars 2010. Un article publié dans le journal *La Presse* le 27 février 2010, sous la plume de Francis Vailles, annonçait en grosses lettres le cinquième rang du Québec en termes de dette publique dans l'OCDE et dépeignait le Québec comme un nageur à la jambe duquel est attaché un énorme boulet métallique.

L'article de Francis Vailles concluait avec cette remarque du professeur Claude Montmarquette de l'Université de Montréal: «On ne peut s'endetter davantage, car on s'en va vers des années où la croissance économique sera moins forte, entre autres en raison du vieillissement de la population.»

Claude Montmarquette a fait partie du Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques mis sur pied en 2009 et coprésidé par le ministre des finances Raymond Bachand. En plus du ministre Bachand et du professeur Montmarquette le comité comprenait également les professeurs Robert Gagné de l'Université de Montréal (coprésident du comité), Pierre Fortin de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et Luc Godbout de l'Université de Sherbrooke.

Le Comité consultatif a émis son premier rapport le 14 décembre 2009. Le 15 décembre 2009, Radio-Canada, sous le titre «Des économistes sonnent l'alarme», écrivait un compte rendu de ce rapport et citait le comité consultatif comme suit: «Les défis auxquels le Québec devra faire face sont réels, immédiats et majeurs. Il est nécessaire de faire des choix et d'agir.»

Radio-Canada ajoutait ceci: «Selon les économistes, le Québec doit donc adopter:

Un niveau de dépenses publiques respectant notre capacité de payer;

Une fiscalité efficace, ne compromettant pas notre développement économique;

Une dette sous contrôle, dont l'importance n'hypothèque pas les choix de nos enfants.»

Nous allons voir ci-dessous que le choix du nucléaire aux USA a causé de grandes pertes économiques. En Ontario, les nombreuses difficultés avec les CANDUs a causé l'accumulation d'une dette, la *stranded debt* ou *nuclear debt*, à la hauteur d'environ 20 G \$.

Le service de la dette est présentement de 6,5 G \$ par année pour un budget gouvernemental annuel de 63 G \$, et, suivant le ministère des Finances, augmentera à 11 G \$ par année en 2014 pour budget de 70 G \$. Chacun et chacune peuvent décider pour soi-même si cette tendance est souhaitable. Le document du ministère des Finances cité ci-dessus note dans son introduction que le gouvernement avait voté une résolution en 2002 stipulant que le ratio dette/PIB pour

le Québec serait réduit à 25 % en 2025. La présente tendance est dans la direction opposée à ce but louable.

Dépassements de coûts historiques dans le nucléaire

Les coûts de reconstruction de Pointe Lepreau ont déjà dépassé les estimations initiales. Jusqu'où iront les dépassements de coûts ? L'histoire peut nous servir de guide pour l'avenir. Des données historiques fiables sont disponibles aux USA. Outre les 103 réacteurs nucléaires en opération aux USA, il y a eu 117 autres projets de réacteurs qui ont été abandonnés de 1972 à 1990 (Patricia J. Arnold et Rita Hartung Cheng dans le *Journal of Accounting and Public Policy*, juin 2000). Ces abandons ont eu lieu durant ou après la construction suite à de nombreux procès et à des augmentations de coûts inattendues.

Aux USA le Department of Energy (DoE) a obtenu les données financières pour 75 des 103 réacteurs américains qui sont maintenant en opération. Le DoE a trouvé que les augmentations de coûts ont été en moyenne par un facteur de 3 (voir le rapport de mai 2008 du Congressional Budget Office intitulé *Nuclear Power's Role in Generating Electricity*, p. 17). Au Canada, la dernière grande période de construction de réacteurs nucléaires CANDU a été celle des quatre réacteurs de Darlington près de Toronto, de 1982 à 1993. Estimé au début à 5 milliards, le projet s'est terminé à environ 15 milliards. Les dépassements de coûts anticipés pour Pointe Lepreau n'ont pas été publiés. Si l'histoire peut nous servir de guide un dépassement de coûts par un facteur de 3 comparé à l'estimation initiale tomberait dans la moyenne historiquement observée. À noter que dans son contrat avec EACL le Nouveau-Brunswick avait obtenu que cette firme de la couronne assume les dépassements de coûts. Par contre, Hydro-Québec n'a pas obtenu cet avantage dans son contrat

avec EACL; Thierry Vandal, le président de H-Q a déclaré à la presse qu'Hydro-Québec assumerait entièrement les dépassements de coûts. Il serait intéressant de sonder le public québécois pour voir s'il est prêt à assumer les dépassements de coûts par le biais de factures d'électricité plus élevées.

Protection contre les attentats terroristes

Aux USA les groupes pro-nucléaires américains ont blâmé la Nuclear Regulatory Commission (NRC) pour une bonne partie des dépassements de coûts. Ils ont en partie raison. La NRC changeait les normes de sûreté durant la conception et la construction des réacteurs. Mais à la défense de la NRC il faut noter que les changements qu'ils apportaient étaient dictés par le besoin d'augmenter la sûreté des réacteurs nucléaires. Suite aux accidents majeurs à Three Mile Island et à Tchernobyl, la communauté nucléaire internationale a adopté une politique délibérée d'augmenter le niveau de sûreté des normes régissant la conception et l'opération des réacteurs nucléaires. Un autre accident majeur du genre de Tchernobyl n'importe où dans le monde pourrait signifier la fin de l'énergie nucléaire partout dans le monde.

Voici un exemple récent de normes nucléaires plus strictes. Le 15 octobre 2009 la NRC a refusé le design du nouveau réacteur AP1000 de Westinghouse/Toshiba arguant qu'il ne résisterait pas adéquatement à un ouragan, un écrasement d'avion ou à un attentat terroriste. Westinghouse/Toshiba devra augmenter la robustesse physique de son design, ce qui augmentera le coût de leur réacteur. Il faut noter que les normes de résistance sismique doivent aussi être respectées, de sorte que la conception d'un confinement beaucoup plus massif devient plus complexe et augmentera les coûts.

Pour ce qui est des actes terroristes il est important de noter que la NRC suit maintenant les recommandations que lui avait faites en 2005 un comité de la prestigieuse National Academy of Sciences, comité au sein duquel avait œuvré Robert Alvarez⁶.

Le comité de Robert Alvarez avait conclu que la pire menace sécuritaire aux USA était la possibilité d'une attaque terroriste sur les piscines qui sont placées à côté des réacteurs nucléaires pour stocker pendant une décennie les déchets radioactifs produits par la fission de l'uranium. Ces piscines ne sont pas protégées par des toits suffisamment robustes et elles contiennent une masse de déchets radioactifs qui est 10 fois celle qui est à l'intérieur du réacteur.

Prenant l'exemple d'un attentat terroriste, Alvarez et ses collègues jugent que 10 fois plus de césium-137 que dans l'accident de Tchernobyl pourrait être répandu dans l'atmosphère et atteindre des régions éloignées. Alvarez et ses collègues écrivent que suite à l'accident de Tchernobyl une superficie totale de quelque 10 000 kilomètres carrés avait été évacuée de façon permanente en Ukraine, au Belarus et en Russie.

Ces milliers de kilomètres carrés évacués n'étaient pas seulement centrés sur Tchernobyl en Ukraine. Fait peu connu, des milliers de ces kilomètres carrés évacués se trouvent dans une région dont le centre est en Belarus à une distance de 200 km au nord-est de Tchernobyl. Dans le cas d'un accident majeur à Gentilly-2 avec déversement de radioactivité, notez qu'un rayon de 200 km autour de Bécancour atteint la ville de Montmagny, les états américains du Maine, du

⁶ voir «Reducing the Hazards from Stored Spent Power-Reactor Fuel in the United States», disponible sur le site: <http://www.informaworld.com/smpp/title-content=t713618359>

New Hampshire, du Vermont, de New York et la ville de Montréal.

Certaines évaluations des dommages causés par la contamination radioactive ont évoqué des chiffres au niveau de mille milliards de dollars. Un nouveau projet de loi fédérale C-20 prévoit une couverture de 0,65 G \$ pour un accident nucléaire avec déversement de radioactivité. Ce montant n'est évidemment pas suffisant pour reconstruire un réacteur accidenté et pour dédommager le public atteint par la radioactivité. Ceux qui appuient ce projet de loi calculent sans doute qu'après un accident très grave, personne ne voudra reconstruire un réacteur nucléaire accidenté ou en construire un nouveau.

Une nouvelle réglementation de la CCSN au Canada

Au Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a introduit une nouvelle réglementation le 10 juin 2008 qui inclut les mêmes exigences que la NRC relative aux attentats et aussi d'autres exigences qui touchent les réacteurs de type CANDU. Dans son document RD-360 du 16 juillet 2008⁷, la CCSN déclare: «*The Commission therefore considers it to be in the public interest that licensees address modern high level safety goals, and meet applicable regulatory requirements for safe and secure long-term operation.*»

Nous allons voir ci-dessous comment le niveau plus élevé des normes de sûreté internationales exigeront des changements dans les plans d'Hydro-Québec et feront probablement augmenter les coûts de réfection/reconstruction bien au-delà du 1,9 G \$ annoncé en conférence de presse le

7 voir: <http://www.cnsccsn.gc.ca/eng/lawsregs/regulatorydocuments/published/rd360/>

19 août 2008. Un doublement des coûts à 4 G\$ serait plus conforme aux estimations récentes en provenance des USA.

Les CANDUs affectés par 16 problèmes techniques sérieux

Des exigences nouvelles et contraignantes de la part de la CCSN sont apparues ces dernières années en ce qui concerne les réacteurs CANDU. Ces exigences touchent 16 problèmes techniques qui affectent tous les réacteurs CANDU, et en particulier ceux de première génération, tel que Pickering B, Gentilly-2 et Pointe Lepreau. En août 2009, la CCSN a complété un rapport de 268 pages (E-Doc. #3413831) qui décrit en détail 16 problèmes techniques sérieux affectant l'opération des réacteurs CANDU. La CCSN affirme que ces problèmes ne sont pas encore résolus et qu'ils contribuent à réduire les marges de sûreté. Les 16 problèmes techniques sont classés par la CCSN dans la catégorie 3, ce qui signifie qu'ils peuvent conduire à des accidents endommageant le cœur du réacteur et déversant de la radioactivité dans l'environnement. Ci-dessous nous allons restreindre notre discussion à seulement deux de ces 16 problèmes de catégorie 3, ceux-ci étant le coefficient positif de réactivité nucléaire et la méthodologie de contrôle du flux de neutrons. Pour le premier problème, nous utiliserons l'acronyme anglais CVR qui représente l'expression *coolant void reactivity coefficient*; pour le deuxième nous utiliserons l'acronyme anglais NOP/ROP qui provient de l'expression *Neutron Overpower Protection/Regional Overpower Protection*.

La puissance d'un réacteur nucléaire, tout comme celle d'une bombe atomique, provient de la fission de l'uranium-235 (U-235) et du plutonium-239 (Pu-239). Ce qui contrôle la fission des noyaux de ces deux sortes d'atomes est un flux de neutrons, lui-même contrôlé par l'introduction ou le retrait mécanique de barreaux absorbeurs de

neutrons. Le flux de neutrons est constitué par des neutrons libres qui résultent de la fission de l'uranium-235 et du plutonium-239 par un phénomène de réaction en chaîne. Dans une bombe atomique, le flux de neutrons n'est pas contrôlé et la réaction en chaîne va jusqu'au bout en quelques microsecondes avec l'effet explosif bien connu.

Dans un réacteur nucléaire, le grand défi technique est de contrôler avec précision le flux de neutrons partout dans le cœur du réacteur. Parce que l'interaction du flux de neutrons avec les noyaux des atomes du combustible nucléaire est un phénomène très complexe, et parce que la géométrie et le comportement hydraulique-thermique du réacteur CANDU sont complexes, le contrôle précis de la puissance neutronique partout dans le cœur est un défi technique de taille. Il ne peut être accompli que sous le contrôle d'ordinateurs qui traitent les données fournies par de nombreuses sondes réparties dans le cœur du réacteur.

Un premier indice que le défi est de taille s'est produit quand EACL a dû abandonner en 1978 le premier réacteur nucléaire CANDU Gentilly-1 à Bécancour, lequel avait été mis en opération en 1972. Après 6 années d'essais et d'ajustements, durant lesquelles Gentilly-1 n'avait fonctionné que l'équivalent de 180 jours, le réacteur avait été jugé trop dangereux et avait été mis en état d'arrêt permanent. Gentilly-1 avait des tubes de force verticaux pour la circulation de l'eau de refroidissement ce qui avait exacerbé le problème du CVR positif. Gentilly-2 avec ses 380 tubes de force (ou tuyaux sous haute pression) horizontaux était déjà en construction en 1978 et sa conception avait été éprouvée par les réacteurs de la centrale Pickering A en Ontario. Gentilly-2 a été mis en opération en 1983.

Le problème fondamental du coefficient CVR positif

Comme ci-haut mentionné, le coefficient positif de réactivité nucléaire dû au vide, ou coefficient CVR positif, est une faiblesse fondamentale de la conception des réacteurs CANDU. Un coefficient CVR positif signifie que la présence de vides, c'est-à-dire de grosses bulles de vapeur, dans l'eau de refroidissement (ou caloporteur) du combustible nucléaire a pour effet d'augmenter le flux de neutrons et d'accélérer les réactions nucléaires de fission. Avec un caloporteur moins dense et une puissance nucléaire en augmentation rapide, la température du combustible nucléaire augmente rapidement et peut faire fondre les tubes de force en zirconium qui contiennent le combustible d'uranium. Une analogie grossière avec les autos pour le coefficient CVR positif, serait qu'un manque au niveau des freins (manque d'eau de refroidissement) entraînerait automatiquement une pression accrue sur l'accélérateur (accélération des réactions nucléaires).

Dans les réacteurs CANDU Gentilly-2 et Pointe Lepreau il y a 380 tubes de force en alliage de zirconium et de niobium qui traversent le cœur du réacteur sur une longueur de 6 mètres. Il y a de plus le même nombre de tuyaux d'accès fait en acier qui font circuler l'eau de refroidissement à travers les tubes en zirconium. Au total, ce sont 7 kilomètres de tuyaux qui fonctionnent à une pression de 100 atmosphères, la pression qui prévaut à un kilomètre de profondeur dans l'océan. Peu de sous-marins peuvent survivre à de telles pressions. Dans le cœur du réacteur, les tuyaux de zirconium-niobium sont exposés à un bombardement neutronique intense et à des phénomènes de corrosion. L'effet le plus dramatique du bombardement neutronique est le fluage (en anglais *creep*) considérable du zirconium-niobium, phénomène que Radio-Canada a bien illustré

dans son documentaire de la série *Découverte* le premier novembre 2009. Le fluage augmente la longueur de chacun des tubes de force de plusieurs centimètres, nécessitant un ajustement mécanique; il augmente aussi le diamètre du tuyau, ce qui nuit au refroidissement des barreaux de combustible nucléaire.

Pour ce qui est des tuyaux d'accès, l'ingénieur-chimiste Frank Greening, qui a travaillé pendant 23 ans sur les réacteurs de type CANDU, a très bien documenté de nombreux problèmes, l'un d'eux étant la corrosion physico-chimique causée par le flux d'eau de refroidissement. Cette corrosion a pour effet de graduellement amincir la paroi des tuyaux d'accès. Dans leur rapport annuel de 2006 sur Pointe Lepreau la CCSN s'était beaucoup inquiétée de l'amincissement marqué des tuyaux d'accès. Dans son rapport de 268 pages d'août 2009 la CCSN exhorte les propriétaires de réacteurs CANDU à porter attention au problème du vieillissement de tous les composants des réacteurs nucléaires et de son effet négatif sur la sûreté. La CCSN prépare une nouvelle réglementation qui s'adressera spécifiquement aux problèmes engendrés par le vieillissement des composants du réacteur.

Dans son documentaire d'août 2009 Radio-Canada illustre de manière graphique la rupture soudaine d'un tube de force qui se produisit le premier août 1983 dans le cœur du réacteur Pickering-2 dans la centrale nucléaire Pickering A près de Toronto. Cette rupture, longue de deux mètres, provoqua l'arrêt immédiat du réacteur. Après l'arrêt d'un réacteur par la descente des barreaux absorbeurs de neutrons, il y a encore une énorme puissance thermique dégagée par les produits de fission hautement radioactifs, ce qui nécessite un refroidissement vigoureux. Grâce à des mesures rapidement improvisées, les opérateurs du réacteur réussirent

à maintenir le refroidissement et à éviter que l'accident n'empire.

Le sérieux de cet accident peut être jugé par le fait que Ontario Hydro (l'antécédent d'Ontario Power Generation) décida de «retuber» les quatre réacteurs de la centrale Pickering A. Ce fut le début de l'histoire des retubages de réacteurs CANDU. D'après l'historique tenue par la Canadian Nuclear Association les durées de vie utile des quatre réacteurs Pickering-1, -2, -3, et -4 après ce premier retubage furent 8, 12, 7 et 3 ans respectivement, en moyenne 7 ans.

La documentation de la CCSN explique que la communauté nucléaire canadienne est maintenant au courant du fait que la rupture soudaine d'un tube de pression, ou d'un autre composant de l'ensemble à haute pression, peut avoir des conséquences plus graves qu'on pensait avant l'an 2000 (voir la lettre, avec *attachment 1*, de T.E. Schaubel à Patrick McNeil de OPG, datée 7 April 2008, document E-DOCS #3232348). Depuis l'an 2000 le secteur nucléaire est devenu plus conscient du fait que le coefficient CVR est plus positif qu'on avait pensé à l'époque de la conception des réacteurs de première génération. De plus, la modélisation informatisée des processus nucléaires dans le cœur du réacteur s'est beaucoup améliorée, malgré qu'il demeure encore des incertitudes que la CCSN exhorte les compagnies propriétaires de CANDU à réduire dans son rapport d'août 2010. La CCSN demande aussi aux compagnies de valider les paramètres des modèles informatisés par des mesures expérimentales.

La valeur plus élevée du coefficient CVR positif qu'on avait cru avant l'an 2000 a comme conséquence que la rupture soudaine d'un tube de force ou autre composant sous haute pression pourrait provoquer une impulsion de puis-

sance thermique nucléaire suffisante pour faire fondre les tubes métalliques en zirconium-niobium qui contiennent le combustible d'uranium (voir la page 22 du document de 268 pages d'août 2009). Le métal fondu pourrait causer une explosion de vapeur et fortement endommager le cœur du réacteur. En quelques secondes un investissement de plusieurs milliards de dollars serait perdu.

De plus il y aurait un déversement d'une certaine quantité de radioactivité dans l'environnement. Dans l'annexe F du document INFO-0790 de juin 2009, la CCSN affirme que la quantité de radioactivité serait probablement à l'intérieur des normes permises. Cependant, comme le document de 268 pages d'août 2009 admet qu'il y a beaucoup d'incertitudes dans la modélisation informatisée du réacteur durant les conditions d'accident, un investisseur prudent devra prévoir un confinement physique assez robuste pour contenir l'explosion de vapeur. À Tchernobyl, le confinement physique n'avait pas été assez robuste pour contenir les deux explosions de vapeur et le monde entier s'était empressé après l'accident d'avril 1986 d'en blâmer les concepteurs du réacteur.

Durant son documentaire diffusé le premier novembre 2009, la télévision de Radio-Canada mentionnait le résultat de la modélisation selon laquelle la rupture soudaine d'un tube de force pourrait avoir «des conséquences catastrophiques».

Du côté ontarien, le 20 juin 2009 le journaliste Martin Mittelstaedt a publié un article basé sur une entrevue avec le docteur Greg Rzentkowski qui est, à la CCSN, directeur du groupe qui réglemente le domaine de la sûreté nucléaire des réacteurs. L'article affirme que les problèmes engendrés par le coefficient CVR positif vont exiger des compagnies d'élec-

tricité – Hydro-Québec compris – des ressources considérables pour leur solution. L'article ajoutait qu'il n'est pas sûr que les compagnies pourront résoudre ces problèmes complètement.

Le rapport de la CCSN d'août 2009 mentionne souvent que des incertitudes sont présentes dans les modèles physiques qui cherchent à prédire le comportement des réacteurs nucléaires, surtout en cas d'accident. La CCSN exhorte les compagnies à valider leurs modèles. La phrase clé suivante est répétée plusieurs fois dans leur volumineux rapport: «*Lack of validation of models calls into question the ability to predict safety margins and hence provide confidence that they are conservative*» (voir la page 17). Traduction: «Le manque de validation des modèles remet en question la capacité de prédire les marges de sécurité et donc d'établir avec confiance qu'elles sont fiables».

Le contrôle des neutrons : le NOP/ROP.

Tel que mentionné ci-haut, le contrôle précis du flux de neutrons partout dans le cœur du réacteur est un défi de taille. Cette tâche est accomplie suivant une méthodologie intitulée en anglais *Neutron Overpower Protection/Regional Overpower Protection* représentée par l'acronyme NOP/ROP. Dans son rapport d'août 2009 la CCSN explique que l'industrie nucléaire et la CCSN sont à améliorer la méthodologie NOP/ROP pour le contrôle du flux de neutrons. Avant tout, il faut éviter en tout temps que le flux de neutrons exhibe une surpuissance, c'est-à-dire qu'il devienne trop important dans une partie du cœur du réacteur et endommage ou déforme les tubes de pression et les pastilles de combustible nucléaire. Une telle déformation nuirait à l'écoulement de l'eau de refroidissement (le caloporteur) et pourrait faire augmenter dangereusement la température du combustible.

Pour éviter ces surpuissances neutroniques il faut établir un seuil (en anglais *trip setpoint*) au-dessus duquel les barreaux absorbeurs de neutrons sont insérés plus profondément afin de réduire le flux de neutrons. À la page 25 du rapport d'août 2009, la CCSN résume la situation ainsi: «*An inadequate NOP/ROP trip may lead to fuel failure or fuel bundle deformation in loss of regulation accidents (LORA), affecting margins to fuel channel failures prior to reactor shutdown on other trips.*» Traduction: «Un seuil inadéquat pour la mise en œuvre de la fonction NOP/ROP peut causer du dommage au combustible nucléaire ou déformer les grappes de combustible au cours d'accidents de perte de contrôle (LORA), affectant ainsi les marges de sécurité envers le dommage au combustible avant l'arrêt du réacteur au cours d'autres mises en œuvre du NOP/ROP.»

À la page 27 du rapport d'août 2009 des informations plus détaillées sont données sur la méthodologie NOP/ROP pour contrôler le flux de neutrons: «*Since the new methodology is currently under review by the CNSC, the issue is that there are uncertainties in the new methodology that could lead to eroded trip effectiveness.*» Traduction: «Puisque la nouvelle méthodologie est en ce moment à l'étude par la CCSN, le problème est qu'il y a des incertitudes dans la nouvelle méthodologie qui pourrait réduire l'efficacité de la mise en œuvre de la fonction NOP/ROP». La CNSC ajoute: «*Finally, this issue is also relevant to power operation.*» Traduction: «Finalement, ce problème concerne aussi le niveau opérationnel de puissance.»

En langage de vulgarisation simplifiée, ces affirmations de la CCSN signifient qu'il demeurent des incertitudes à savoir comment contrôler le mieux possible le flux de neutrons dans un réacteur CANDU. De plus ces incertitudes sont exacerbées dans des conditions d'accidents, pour lesquels les

simulations informatisées n'ont pas encore été validées par des comparaisons avec des mesures expérimentales. À propos du niveau de puissance qui sera permis, il est pertinent de noter qu'un des réacteurs de Bruce Power a été forcé par la CCSN de fonctionner à 93 % de sa puissance nominale. Le journaliste Martin Mittelstaedt avait mentionné dans son article du 29 juin 2009 que les compagnies d'électricité pourraient être forcées d'opérer leurs réacteurs refaits à plus basse puissance.

Le combustible nucléaire amélioré LVRF comme solution au coefficient CVR positif

Dans ses rapports annuels de 2002 et 2003, Énergie atomique Canada Limitée (EACL) avait reconnu le danger inhérent présenté par un coefficient CVR positif. Dans le rapport de 2002⁸, le Advisory Panel avait écrit dans le contexte des modifications à apporter au design du Advanced CANDU Reactor, 700 megawatts (ACR-700) :

2.2.3.1 Modification of design parameters from the preliminary conceptual design.

In the final conceptual design of the ACR-700, the fuel bundle enrichment has been increased to 2.00% from 1.65% in the preliminary design and dysprosium, a burnable poison (note 2), has been added to the centre element at a concentration of 4.6%. In addition, the gas gap between the pressure tube and the calandria tube in the ACR has been increased to 20 mm, compared to 10 mm in a conventional CANDU and the lattice-pitch has been reduced to 220 mm, compared to 286 mm in a conventional CANDU.

The reason for these changes is to ensure that the coolant void reactivity (CVR) coefficient for the ACR is slightly negative under all operating conditions. This will ensure that there is no power surge in a loss-of-coolant accident, as occurs in a conventional CANDU reactor with its positive CVR coefficient, but actually a power decrease. While the power surge in a conventional CANDU is

⁸ Lequel avait été disponible à l'adresse URL suivante : <http://www.aec.ca/Assets/Publications/Advisory+Panel/2002-RDAP.pdf>

limited by the two independent shutdown systems, thus preventing fuel damage, the regulatory authorities in the USA and in the UK demand a negative CVR coefficient. The overall effect of the foregoing changes results in the ACR being undermoderated, like an LWR, rather than overmoderated like in a conventional CANDU, and being inherently stable under all operating conditions.

Note 2. As the fuel is irradiated, the dysprosium absorbs neutrons and gradually disappears as neutron-absorbing fission products build up. This behavior limits parasitic neutron absorption in the fuel while ensuring a negative CVR.

Traduction :

La raison de ces changements est pour s'assurer que le coefficient de réactivité nucléaire dû au vide dans le ACR est légèrement négatif sous toutes les conditions d'opération. Dans le cas d'un accident causant une perte d'eau de refroidissement, le coefficient négatif assurerait qu'il n'y aurait pas une augmentation rapide de la puissance nucléaire, comme cela se produit dans un Candu conventionnel avec son coefficient positif, mais plutôt une diminution de la puissance. Bien que l'augmentation de la puissance dans un Candu conventionnel soit limitée par les deux systèmes d'arrêt indépendants, ce qui empêche le combustible nucléaire d'être endommagé, les autorités réglementaires aux USA et au Royaume-Uni exigent un coefficient négatif de réactivité nucléaire dû au vide. L'effet global des changements de design proposés ci-haut sera que le ACR sera sous-modéré, comme dans les LWR, au lieu d'être sur-modéré comme dans le CANDU conventionnel, et qu'il sera donc stable de façon inhérente sous toutes les conditions d'opération.

LWR ci-dessus signifie *Light water reactor*, le type de réacteur le plus répandu dans le monde. Les CANDUs utilisent l'eau lourde comme eau de refroidissement (caloporteur) et comme modérateur. Le terme « sur-modéré » (*overmoderated* en anglais) veut dire qu'il y a un peu trop d'eau lourde dans le CANDU pour optimiser les réactions nucléaires. Quand un peu d'eau lourde disparaît à cause des « vides », i.e. les bulles de vapeur, les réactions de fission nucléaire deviennent plus optimisées et l'on obtient ce que la CCSN appelle « une

surpuissance neutronique». Tel que mentionné ci-haut, avec moins d'eau de refroidissement et une surpuissance nucléaire thermique, la température augmente rapidement et les tuyaux de combustible nucléaire pourraient fondre. Le métal fondu pourrait causer une explosion de vapeur avec de graves conséquences.

Dans les années 2005-2009, la compagnie Bruce Power dans le sud-ouest de l'Ontario a entrepris des essais d'un combustible à faible coefficient CVR dans quelques-uns des tubes de force d'un de ses réacteurs CANDU. Ce nouveau combustible, qui comprend de l'uranium-235 enrichi et du dysprosium, est identifié en anglais comme *low void reactivity fuel*, avec acronyme LVRF. Les rapports annuels de la CCSN pour 2007 et 2008 semblaient indiquer que les résultats de ces essais étaient prometteurs. Cependant en avril 2009 la firme Bruce Power informait la CCSN qu'elle mettait de côté la solution LVRF.

Dans son document E-DOCS # 3336957 daté du premier octobre 2009, la CCSN informait le public que la firme Bruce Power proposait de réduire les conséquences néfastes du coefficient CVR positif en augmentant la vitesse avec laquelle les barreaux absorbeurs de neutrons sont introduits dans le cœur du réacteur pour stopper la fission. À la page 30 de ce rapport, la CCSN écrivait (ma traduction) :

Le problème de restaurer les marges de sécurité dans le cas d'une perte importante de caloporteur est un problème qui affecte tous les réacteurs CANDU. En ce moment, un *Action Item* a été mis en œuvre pour faire le suivi de ce problème pour toute la centrale de Bruce Power, pas seulement pour les réfections. En ce moment, la CCSN n'a pas assez d'information pour pouvoir évaluer la probabilité de succès des améliorations proposées pour le système d'arrêt d'urgence. La CCSN évaluera la soumission de Bruce Power une fois qu'elle l'aura reçue.

Le fait est que les experts de la CCSN ne savaient pas en octobre 2009 si la solution proposée par Bruce Power allait avoir le succès escompté. Ce fait devrait être interprété comme un signal d'alarme par un investisseur prudent. Un autre signal d'alarme a été lancé par le journaliste Martin Mittelstaedt dans le *Globe and Mail* du 20 juin 2009, suite à une entrevue avec le Dr. Greg Rzentkowski de la CCSN.

Au Québec le journal *Le Devoir* a publié un article par le journaliste Louis-Gilles Francoeur le 4 mars 2010 qui avait interviewé l'ancien journaliste de Radio-Canada, M. Gilles Provost. Celui-ci a monté un site web qui donne beaucoup d'information sur les réacteurs CANDU⁹. Gilles Provost avait été un des concepteurs du documentaire de Radio-Canada du premier novembre 2009 sur la réfection de Gentilly-2. L'article de Louis-Gilles Francoeur expliquait la nature du coefficient CVR positif et décrivait les conséquences genre Tchernobyl qui pourraient avoir lieu suite à un bris majeur de tubes de force. De plus l'article rapportait que le document de 268 pages d'août 2009 demandait aux compagnies d'électricité de faire leur choix entre deux solutions possibles au problème de la réactivité nucléaire positive. Dans le rapport les deux solutions sont: 1- *The Composite Analytical approach* que nous résumons simplement par l'expression «l'approche opérationnelle», et 2- le combustible LVRF expliqué ci-dessus.

L'approche opérationnelle à la réactivité positive

Selon le rapport de la CCSN d'août 2009 les compagnies d'électricité doivent choisir d'ici le premier avril 2010 une des deux solutions ci-haut mentionnées. L'approche opérationnelle exige des compagnies des études supplémentaires et des mesures expérimentales afin de valider la modélisa-

⁹ voir: <http://pages.videotron.com/artscie/>

tion informatisée et afin de démontrer que les marges de sécurité sont adéquates. Les compagnies pourront aussi introduire des changements de conception pour réduire les effets néfastes de la réactivité positive.

Au niveau de l'opération des réacteurs une mesure possible est de réduire la puissance du réacteur comme cela a déjà été fait à Bruce Power. Cependant, un élément inusité de la solution opérationnelle est de considérer que certains accidents au niveau des bris sont de probabilité suffisamment faible pour être négligés.

Cet élément inusité invoquant la rareté dans le temps d'un événement dangereux soulèvera l'inquiétude d'un investisseur prudent. Un exemple historique est celui des vagues scélérates en mer. Sur une période de quelques siècles, des navigateurs expérimentés revenaient de leurs voyages en haute mer avec parfois des histoires d'avoir été frappés par une énorme vague qui avait causé des dommages considérables au bateau. La communauté scientifique qui étudiait les vagues en haute mer demeura sceptique concernant l'existence de telles vagues jusqu'au premier janvier 1995 lorsque la plate-forme pétrolière Draupner au large de la Norvège fut frappée et endommagée par une vague dite aujourd'hui «scélérate» (en anglais *rogue wave* ou *reak wave*). La plate-forme avait un laser qui mesurait précisément en tout temps la hauteur et le profil des vagues. Cette première vague scélérate enregistrée mesurait 25 mètres du creux à sa crête et était très escarpée, ce qui expliquait sa force destructrice.

Suite à cette mesure, les scientifiques découvrirent qu'une modélisation informatisée plus précise qu'auparavant révélait la naissance de ces vagues scélérates durant les tempêtes. Pendant quelques années l'on cru que ces vagues

étaient très rares jusqu'au jour où des radars montés sur des satellites montrèrent que les vagues scélérates apparaissent presque à chaque tempête dans certaines régions des océans. Ce qui avait été longtemps inexistant aux yeux de la science, puis très rare, était devenu un phénomène maintenant connu et fortement redouté dans les milieux maritimes.

Le même genre de phénomène physico-social s'est produit dans le cas des réacteurs nucléaires. Le professeur Norman C. Rasmussen de la prestigieuse université MIT avait été généreusement financé au début des années 70 pour calculer la probabilité d'un grave accident avec un réacteur nucléaire. Sa fameuse *Reactor Safety Study* publiée en 1975 avait prédit une probabilité d'accident grave d'une fois par 20 000 ans pour un réacteur donné. Quatre ans plus tard en mars 1979 l'accident de Three Mile Island avait lieu, faisant fondre le cœur du réacteur et déversant d'énormes quantités de gaz radioactifs dans l'atmosphère (13 millions de curies). En avril 1986, avait lieu la catastrophe de Tchernobyl avec les effets dévastateurs bien connus. L'étude du professeur Rasmussen a été depuis mise au rancart.

Quoique la CCSN ait signalé son intention d'accepter l'approche opérationnelle, elle écrit quand même dans le rapport d'août 2009, à la page 67 en particulier, sa préférence pour le combustible LVRF à faible réactivité nucléaire. Citation : « *LVRF involves implementation of fuel design changes to reduce the positive coolant void reactivity, and as such alleviates the root cause of the problem and therefore enhances the robustness of the LOCA safety case* ». Traduction : « Le combustible LVRF fait entrer en jeu des changements au niveau de la conception du combustible afin de réduire la réactivité nucléaire positive, et par conséquent il atténue la cause fondamentale du problème et augmente la robustesse de la sûreté envers une perte de caloporteur. »

Peu importe l'approche choisie par les compagnies, la CCSN dans son rapport de 268 pages d'août 2009 les exhorte à réaliser davantage de calculs et de mesures expérimentales afin de résoudre les 16 problèmes techniques sérieux des réacteurs CANDU. À de nombreux endroits dans le volumineux rapport, la CCSN mentionne les «incertitudes» (*uncertainties*) et les «lacunes de compréhension» (*gaps in understanding*) qui affectent la plupart de ces 16 problèmes techniques.

Trois articles publiés par le journaliste Louis-Gilles Francoeur dans le journal *Le Devoir* les 4, 5 et 6 mars 2010, ont fait un bref résumé de la situation au niveau du choix pour l'industrie entre les deux solutions expliquées ci-dessus. Francoeur a cité le journaliste Gilles Provost, qui, sur la base du rapport de 268 pages d'août 2009, estime que les compagnies devraient idéalement se préparer pour introduire le nouveau combustible LVRF, ou bien devront démontrer comment elles peuvent mettre en œuvre l'approche opérationnelle et se passer du LVRF.

Hydro-Québec a déjà répondu à Francoeur dans une lettre de Mme Marie Élane Deveau au *Devoir* le 5 mars, qu'il n'est pas question de changer le combustible nucléaire pour la réfection et que ce sera le statu quo à Hydro-Québec.

Les problèmes de contrôle informatisé

Un autre problème qui est amplifié par la réactivité positive du CANDU est celui du contrôle informatisé. Dans un accident avec perte soudaine de caloporteur (un LOCA) l'impulsion de surpuissance nucléaire peut survenir en une ou deux secondes. Aucun opérateur humain ne peut être vigilant à la demi-seconde près toute la journée et intervenir correctement. Ceci nécessite un contrôle par système infor-

matisé 24 heures sur 24. Après environ une demi-seconde du début d'une impulsion de surpuissance, l'informatique doit descendre les barreaux absorbeurs de neutrons et stopper les réactions en chaîne. Il faut donc non seulement faire confiance aux ordinateurs et à leurs logiciels de commande mais aussi aux nombreuses sondes réparties dans le réacteur pour mesurer à plusieurs endroits le flux de neutrons, la température, l'écoulement du caloporteur et la pression.

Les rapports annuels de la CCSN rapportent des cas où ces sondes ont fait défaut. Que fera un ordinateur qui reçoit des informations fautives? Voici un exemple de ce qui s'est passé à Gentilly-2 le 25 janvier 2007. Les informations proviennent du *Rapport annuel de la CCSN sur le rendement en matière de sûreté des centrales nucléaires au Canada*, identifié par la CCSN comme INFO-0770, daté août 2008.

À la page 156, dans une section intitulée «Rapport des faits saillants à Gentilly-2, Arrêt manuel d'un système d'arrêt d'urgence à Gentilly-2; Description initiale (CMD 07-M10)», on peut lire ceci (ci-dessous «titulaire de permis» signifie «Hydro-Québec»):

Le personnel de la CCSN a été avisé vers 8 h, le 25 janvier 2007, de l'arrêt du réacteur à la suite du déclenchement manuel du système d'arrêt d'urgence 1.

Le matin du 25 janvier, aux environs de 5 h 30, l'ordinateur X a affiché des valeurs irrationnelles de la puissance du réacteur et exhibé un fonctionnement erratique de plusieurs programmes de contrôle. Le transfert automatique des programmes de contrôle à l'ordinateur Y ayant échoué, le chef de quart a pris la décision de déclencher manuellement le système d'arrêt d'urgence 1. À la suite de l'échec du redémarrage de l'ordinateur X, un transfert manuel à l'ordinateur Y de tous les programmes de contrôle de la centrale a été effectué.

L'enquête menée par le titulaire de permis a révélé qu'une carte analogique défectueuse était la raison du fonctionne-

ment anormal de l'ordinateur X. La carte a été remplacée et les programmes de contrôle ont été redémarrés. Le fonctionnement de l'ordinateur X est redevenu normal et celui-ci était à nouveau disponible pour toutes les fonctions de contrôle et d'affichage. Une fois toutes les vérifications effectuées, le réacteur a été rétabli à pleine puissance le 27 janvier 2007.

La CCSN estime que cet incident n'a pas eu d'effets négatifs sur la centrale, les employés, le public ou l'environnement. Le personnel de la CCSN s'est dit satisfait de la démarche suivie par le titulaire de permis ainsi que de l'analyse de l'évènement et de la mise en œuvre des mesures correctives.

Cette petite histoire pourrait ne pas rassurer un investisseur prudent, ni même les personnes vivant à proximité de Gentilly-2. Alors qu'un réacteur CANDU, à cause de son coefficient positif de réactivité nucléaire, peut s'emballer en une fraction de seconde, c'est une *opération manuelle* qui après un certain temps a mis le réacteur en arrêt. Tout s'est bien déroulé le 25 janvier 2007 à Gentilly-2. Mais en sera-t-il toujours ainsi? Si un tuyau éclate soudainement est-ce que le logiciel contrôlant le réacteur réagira de la bonne façon en toutes circonstances?

Les affirmations de la CCSN dans le rapport de 268 pages d'août 2009 permettent de douter que la réponse à cette question sera toujours affirmative. Le rapport révèle un niveau d'incertitude dans la validité des logiciels utilisés pour modéliser les réacteurs CANDU, surtout dans le cas d'un LOCA (*loss of coolant accident*) important. Le sérieux d'une telle révélation peut se juger à partir de l'expérience malheureuse des deux réacteurs MAPLE de EACL. Ces deux réacteurs avaient été conçus à la fin des années 90 pour prendre la relève du réacteur NRU à Chalk River et produire des isotopes de molybdenum-99, le précurseur du technetium-99m utilisé en médecine nucléaire. En mai 2008 EACL a annoncé qu'elle abandonnait le développement des réacteurs MAPLE. EACL avait promis que le coefficient de

réactivité nucléaire en fonction de la puissance serait négatif, mais il s'était avéré positif. De plus, malgré beaucoup d'essais et de calculs EACL avait été incapable d'expliquer avec précision le comportement du MAPLE. Étant incapable de le modéliser avec précision, EACL ne pouvait pas programmer un ordinateur de contrôle qui aurait géré avec la sécurité voulue le réacteur.

Le processus de décision fondé sur la connaissance des risques

Hydro-Québec et le gouvernement ont tenu une conférence de presse le 19 août 2008 à Bécancour, la municipalité où se trouve le réacteur nucléaire Gentilly-2, afin d'annoncer leur décision de procéder à sa réfection. À cette conférence de presse le président d'Hydro-Québec, Thierry Vandal, fit une présentation de six minutes pour justifier la décision de réfection de Gentilly-2. Durant la période de questions, le journaliste Jim Dell de Global TV posa une question en anglais concernant le danger d'accident nucléaire. Thierry Vandal répondit en anglais ceci (ma traduction) :

Bien, ceci est une opération qui a été sécuritaire durant 25 ans et qui va continuer à être sécuritaire. Nous avons ici dans la région 750 personnes qui sont des professionnels qui maîtrisent le domaine nucléaire et qui vont continuer à le maîtriser, ce qui signifie que la question de la sécurité est bien couverte dans cette opération. La centrale est en opération sous la supervision étroite de la CCSN 24 heures par jour. C'est par conséquent une opération sécuritaire et elle va continuer à être sécuritaire. C'est un engagement que nous avons pris envers nos employés, envers la population de la région et envers toute la population dans son ensemble.

Les réponses de ce genre, souvent répétées par les groupes pro-nucléaires concernant la probabilité d'un accident, ignorent le fait que la performance des réacteurs nucléaires est soumise à des éléments aléatoires. Ceux-ci comprennent :

le comportement des ouvriers du nucléaire (les erreurs humaines ne peuvent jamais être exclues), les défauts de fabrication, le vieillissement des composants, et finalement des événements externes tels qu'un tremblement de terre ou un acte terroriste. Personne ne peut prédire l'avenir avec précision, et surtout pas l'avenir d'un réacteur nucléaire. Moins de 10 ans après leur réfection, les réacteurs Pickering- 2 et -3 en Ontario ont été fermés de façon permanente en 2007; la prédiction d'une vie utile de 25 ans après réfection n'avait pas été réalisée.

D'après la science des probabilités, le fait qu'un accident sérieux ne s'est pas encore produit n'est jamais une garantie qu'il ne se produira pas dans les jours ou les années qui s'en viennent. Un exemple historique de cette affirmation qui est frappant, et qui est présentement dans les nouvelles, est l'écrasement de l'avion de ligne supersonique, le Concorde, le 25 juillet 2000 près de Paris. Sur une période de 24 ans avant cette date fatidique le Concorde avait accompli de nombreux vols au-dessus de l'Atlantique sans accident. La très grande majorité des gens croyait que cet avion était sécuritaire.

Le 25 juillet 2000, le Concorde entrepris de décoller à l'aéroport Charles de Gaulle près de Paris. Un pneu éclata, des fragments de pneu percutèrent l'aile endommageant un des réservoirs de kérosène, le kérosène pris feu et mis un des quatre moteurs en feu. L'avion décolla en traînant derrière lui une traînée de feu menaçante. Une minute plus tard le Concorde s'écrasa sur un hôtel avoisinant, tuant tous les 109 passagers et membres de l'équipage et quatre autres personnes au sol.

Avant le 25 juillet 2000, plusieurs personnes savaient que des pneus du Concorde avaient éclaté au moins 33 fois

auparavant, et qu'il était arrivé que des fragments de pneu endommagent un réservoir de kérosène. Au cours d'un tel incident près de Washington, D.C., de grandes quantités de kérosène avaient fuit, mais n'avaient pas pris feu.

Suite à un bon nombre d'incidents avec les pneus du Concorde, le National Transport Safety Board des USA avait écrit aux autorités françaises une lettre où ils exprimaient leurs inquiétudes face à ces incidents, parlant même de conséquences possiblement catastrophiques (*potentially catastrophic*). Après la catastrophe de juillet 2000 le public perdit le goût de voler sur le Concorde et l'avion fut retiré des airs en 2003.

Depuis le début de février 2010, le désastre du Concorde fait maintenant l'objet d'un procès à Pontoise près de Paris. La compagnie Continental Airlines et cinq personnes sont accusées d'homicide involontaire. Une théorie alternative mise de l'avant par les autorités françaises est qu'un avion de Continental Airlines avait laissé tomber une petite bande métallique sur la piste empruntée par le Concorde au décollage. Cette bande métallique aurait causé l'éclatement d'un pneu. Il n'en reste pas moins que des pneus du Concorde avaient éclaté des années avant la catastrophe de juillet 2000.

Charles Perrow, qui est maintenant un professeur émérite à l'Université Yale dans le Connecticut, avait été membre de la commission d'enquête sur l'accident nucléaire qui avait eu lieu en mars 1979 à Three Mile Island en Pennsylvanie. Dans son livre de 2007 intitulé *The Next Catastrophe, Reducing our Vulnerabilities to Natural, Industrial and Terrorist Disasters* Charles Perrow présente l'argument selon lequel des accidents se produisent régulièrement dans des systèmes complexes et sont décrits globalement par le modèle

suivant. Des années avant l'accident un ou des défauts de conception ou de construction sont connus et bien documentés, mais pour des raisons économiques rien ou peu est fait pour parer à ces défauts. Cela fait partie de la tactique de défense que présentent les accusés au procès de Pontoise.

Revenons maintenant au cas des réacteurs CANDU de première génération qui sont en opération à la centrale Pickering B près de Toronto, à Gentilly-2 dans la municipalité de Bécancour, et qui seraient en opération à Pointe Lepreau si la réfection est un jour complétée. Dans le cas des CANDUs, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) peut être félicitée pour la documentation très professionnelle et exhaustive qu'elle a mise à la disposition du public. Cette documentation inclut les transcriptions des nombreuses audiences publiques de la CCSN. Les risques et les dangers des CANDUs sont bien connus de tout le secteur nucléaire canadien, la question est de savoir si le public en a été adéquatement informé.

Dans le cas du Québec, il est clair que le public n'a pas été informé à la hauteur de ce qui est requis pour prendre le genre de décision que la CCSN recommande par le titre lui-même de son document d'août 2009, c'est-à-dire *Application of the CNSC Risk-informed Decision Making Process to category 3 CANDU Safety Issues*. Dans la présentation de M. Thierry Vandal à la conférence de presse du 19 août 2008, laquelle avait duré six minutes, le mot «risque» n'a même pas été mentionné, encore moins l'analyse des risques! De plus, M. Thierry Vandal n'a fait aucune mention des problèmes techniques nombreux et sérieux qui affectent la sûreté physique des réacteurs CANDU.

L'accident du Concorde en juillet 2000 a coûté la vie de 113 personnes, mais un accident grave nucléaire à Gentilly-2

pourrait causer des milliers de victimes réparties sur des décennies, comme cela s'est produit après l'accident de Tchernobyl. Même si un accident nucléaire à Gentilly-2 était contenu par le confinement en béton armé et que les dommages étaient limités à une destruction partielle du cœur du réacteur, les pertes économiques dans les milliards de dollars entraîneraient certainement des questions très pointues posées à la direction d'Hydro-Québec et aux responsables dans le gouvernement. Notre époque moderne est dominée par l'information et la vérité a maintenant tendance à rapidement faire surface.

Un autre manquement au besoin d'information pour le public est apparu dans une lettre publiée dans le journal *Le Devoir* le 8 avril 2009, lettre signée par Mme Marie-Élaine Deveault, attachée de presse d'Hydro-Québec. Mme Deveault écrit ceci : «À la suite d'audiences publiques, Hydro-Québec a reçu toutes les autorisations requises et le projet sera réalisé conformément à toutes les normes en vigueur.»

La lettre de Mme Deveault ne fait aucune mention du rapport d'*Examen intégré de sûreté* ou EIS qu'Hydro-Québec doit soumettre à la CCSN en 2010 pour son approbation. En anglais, qui est le langage de travail de la CCSN et de l'industrie nucléaire canadienne, le EIS est le *Integrated Safety Report*, dont l'acronyme est ISR, que nous utiliserons. Cette étape obligatoire d'approbation du ISR pourrait s'avérer difficile à réussir pour Hydro-Québec. En effet, le 7 avril 2008, la CCSN avait refusé d'approuver un document préliminaire de l'ISR que Ontario Power Generation (OPG) lui avait soumis pour la réfection alors contemplée pour les quatre réacteurs de la centrale Pickering B (voir le document de la CCSN du 7 avril 2008, E-DOCS # 3232348). OPG a beaucoup plus d'expérience qu'Hydro-Québec dans le domaine nucléaire et beaucoup plus de personnel qualifié. Est-ce

qu'Hydro-Québec réussira là où OPG n'avait pas réussi en avril 2008?

Mme Deveault, dans sa lettre au *Devoir*, déclare «À la suite d'audiences publiques [...]», tout comme M. Thierry Vandal à la conférence de presse du 19 août. Dans ce contexte, il convient de rappeler que le Bureau d'audiences publiques en environnement, le BAPE, avait tenu en 2005 des audiences sur la modification de l'aire de déchets radioactifs à la centrale Gentilly-2. Dans son rapport 207 de mars 2005 le BAPE avait dit ceci : «Les incertitudes liées à la gestion à long terme des déchets radioactifs incitent en effet à la prudence en vertu du développement durable, plus particulièrement du principe d'équité entre les générations.» Concernant une réfection éventuelle de Gentilly-2 le BAPE avait déclaré ceci : «Le sort de la centrale de Gentilly-2 constitue toutefois, au-delà du strict choix énergétique, un choix de société et devrait reposer sur des valeurs prioritaires en matière de développement durable, dont le but ultime est l'amélioration de la qualité de vie.»

Dans son rapport de mars 2005, le BAPE avait recommandé que les données économiques concernant la réfection éventuelle de Gentilly-2 soient publiées et soient validées par des économistes indépendants, et de plus, vue l'ampleur du projet, qu'un débat public ait lieu sur ce grand enjeu. Semblant ignorer complètement l'esprit démocratique avec lequel des décisions importantes sont normalement prises, la direction d'Hydro-Québec et le gouvernement n'ont pas donné suite à ces recommandations du BAPE. Au contraire, tout s'est décidé à huis clos, et à la conférence de presse du 19 août 2008, le projet de réfection a été annoncé comme étant déjà lancé, avec d'importants contrats déjà signés avec EACL et General Electric. C'est ce qu'on appelle la politique «du fait accompli».

Il est donc bien évident que le gouvernement et la direction d'Hydro-Québec n'ont pas donné au public québécois l'opportunité de prendre une décision informée par une analyse des risques, ce qui est l'esprit du titre du rapport de la CCSN de 268 pages d'août 2009. Au nom du mouvement Sortons le Québec du nucléaire j'ai posté le 5 juin 2009 une lettre aux 17 membres du Conseil d'administration d'Hydro-Québec, avec signature demandée à la réception. Cette lettre de 26 pages faisait une analyse de 10 risques importants reliés à la réfection planifiée de Gentilly-2. Jusqu'à maintenant aucune réponse n'a été reçue. Ceci signale peut-être le fait que le CA d'Hydro-Québec n'est pas autorisé à répondre aux lettres des citoyens concernant des enjeux importants. Il est assez remarquable qu'en 2006 et 2007 les journaux avaient mentionné que le CA d'Hydro-Québec allait faire à l'automne 2008 une recommandation au gouvernement concernant la réfection ou la non-réfection de Gentilly-2. À la conférence de presse du 19 août 2008 et par la suite, aucune mention n'a été faite du CA d'Hydro-Québec.

Les membres du CA d'Hydro-Québec sont rémunérés à partir des fonds de notre société d'état. Est-ce que les membres du CA d'Hydro-Québec ne devraient-ils pas être autorisés à communiquer au public québécois les résultats de leurs délibérations sur des enjeux aussi importants que l'énergie? Le 10 décembre 2007, lors de la cérémonie d'inauguration de la centrale hydro-électrique Péribonka, le premier ministre Jean Charest avait fait la déclaration suivante dans le contexte de la sécurité énergétique et du développement économique:

«Cela fait partie de notre ADN. Cela fait partie de qui on est politiquement. Cela remonte à très loin. Cela remonte à Adélard Godbout, qui a fondé Hydro-Québec»,

Si le développement énergétique fait partie de notre ADN, ne sommes-nous pas en droit en tant que citoyens québécois, collectivement propriétaires d'Hydro-Québec, de pouvoir communiquer avec le CA d'Hydro-Québec et d'être informés du fruit de ses délibérations? Le dossier nucléaire envoie des signaux d'alarme comme quoi les propriétaires collectifs d'Hydro-Québec devraient se poser des questions et en poser.

En juin 2008, le public québécois n'avait pas été informé des problèmes techniques sérieux qui affligent les réacteurs CANDU. Du 3 au 4 juin 2008, la firme de sondage Angus Reid Strategies a interrogé 1006 Canadiens adultes sur l'énergie nucléaire. Le titre et le sous-titre de leur communiqué du 10 juin donnent un des résultats importants: *«Canadians Are Cautious About Revamping Nuclear Power Use, Half of respondents want to build more reactors, but the vast majority express concern over safety issues and environmental impact.»*

Ma traduction: «Les Canadiens sont prudents envers une expansion de l'énergie nucléaire, la moitié des répondants veulent construire davantage de réacteurs, mais la vaste majorité exprime des inquiétudes envers la sûreté et les impacts environnementaux.» Un résultat régional de ce sondage est que 62% des Québécois/Québécoises s'opposent à la construction de nouvelles centrales nucléaires. Ce que la direction d'Hydro-Québec appelle «réfection» serait en fait une reconstruction du vieux réacteur. Une fois que le public québécois sera informé des 16 problèmes techniques qui affligent les CANDUs, il sera intéressant de voir ce qu'un sondage de l'opinion publique révélera. Il y a aussi la question des coûts.

Calcul simplifié et prudent des coûts de la réfection de Gentilly-2

Non seulement la réfection de Gentilly-2 est maintenant sur la table mais aussi l'achat du réacteur nucléaire de Pointe Lepreau au Nouveau-Brunswick si l'entente est signée entre les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick au mois de mai 2010. L'entente prévoit l'achat des moyens de production électrique de la firme provinciale Énergie Nouveau-Brunswick (ENB), lesquels incluent le réacteur nucléaire Pointe Lepreau.

En 2005, la Public Utilities Commission (PUC) du Nouveau-Brunswick (NB) avait avisé le gouvernement de ne pas entreprendre la réfection du réacteur nucléaire CANDU de Pointe Lepreau. Ce réacteur est identique à celui de Gentilly-2. La PUC était d'avis qu'il y aurait des dépassements de coûts importants. Mais le gouvernement du NB avait obtenu du gouvernement fédéral que les dépassements de coûts seraient assumés par la firme de la couronne EACL et avait décidé d'aller de l'avant avec la réfection.

Des dépassements de coûts d'environ 50 % ont effectivement eu lieu à Pointe Lepreau, dépassements que EACL va assumer. Le gouvernement fédéral fournit maintenant des subventions à EACL pour couvrir ces dépassements. Les pertes sont donc réparties entre toutes les provinces canadiennes par le biais de la dette canadienne et des impôts fédéraux. Ce que le NB n'avait pas prévu sont des délais supplémentaires d'environ 18 mois dans les travaux de réfection, ce qui les oblige à acheter de l'électricité de remplacement à un coût d'environ 0,8 million de dollars par jour. Ces délais et coûts supplémentaires ont aggravé la dette de ENB au point où le gouvernement sent l'obligation de vendre les moyens de productions de ENB ainsi qu'une ligne de transmission électrique vers l'état du Maine.

Les journaux rapportent qu'Hydro-Québec voit dans cet achat l'avantage de pouvoir écouler au NB ses surplus d'électricité. L'entente prévoit une tarification de 7,35 cents/kWh gelée pour cinq ans, puis une augmentation par la suite au taux de l'inflation. Comme le coût de l'électricité québécoise produite par les nouveaux barrages se situe autour de 11-12 cents/kWh, on peut regarder la vente d'électricité au NB à 7,35 cents/kWh comme étant faite à un prix subventionné, donc à profit pour le NB, mais à perte pour le Québec. Les ventes d'électricité québécoise aux USA se font à un tarif moyen avoisinant 9 cents/kWh.

Calculons maintenant de façon prudente le coût de l'électricité qu'un réacteur Gentilly-2 éventuellement reconstruit produirait. Comme l'histoire des réacteurs nucléaires a montré que les coûts finissent par dépasser les estimations initiales par un facteur de 3, il est prudent de supposer un dépassement de coût pour Gentilly-2 par un facteur d'au moins 2. On parle donc d'un coût de 4 G \$. En confirmation de cette estimation nous prenons note des données mise en ligne par la Federal Energy Commission (FERC) aux USA qui donne une fourchette de 4000 \$ à 7500 \$ le kilowatt pour l'investissement de capital requis pour la construction d'un nouveau réacteur. Ceci correspond à une fourchette de 2,9 G \$ à 4,9 G \$ pour le 650 MW de Gentilly-2, la moyenne étant 3,9 G \$ que nous arrondissons à 4 G \$. Ceci confirme le facteur de 2 ci-haut.

Pour simplifier le calcul, nous supposons que les dépenses de réfection ou reconstruction se font du jour au lendemain (ce qu'on appelle en anglais les *overnight costs*). Dans ce scénario Hydro-Québec emprunte 4 G \$ à un taux d'intérêt de 5 % pour un prêt remboursable sur 30 ans. Les frais d'intérêt sont donc 200 M \$ la première année. Pour les 750 employés que M. Thierry Vandal a mentionné pour Gentilly-2, à 65 k \$

par personne cela donne une masse salariale de 50 M \$ par année. On ajoute maintenant les 100 M \$ que coûteront l'entreposage à long terme des déchets hautement radioactifs. Le total des dépenses est de 350 M \$ la première année.

Comparons ce total au revenu anticipé par M. Thierry Vandal à la conférence de presse du 19 août 2008. M. Vandal avait annoncé la valeur de l'électricité produite à 7,2 cents le kWh. Cette valeur signifie 72 \$/MWh (mégawattheure) et 72 M \$/TWh (térawattheure). Supposons de façon prudente que le coefficient d'utilisation de la centrale sera proche de sa valeur historique de 80 %. La centrale produit 650 MWe (mégawatts électriques) durant $0,8 \times 24 \times 365 = 7008$ heures, donc une énergie totale annuelle de 4,55 TWh, pour une valeur monétaire de 328 M \$, ce qui est moins que les dépenses annuelles de 350 M \$.

On a donc le résultat que l'opération n'est pas rentable. Même si on refait le calcul avec le 2 G \$ de coûts espéré par Hydro-Québec, on arrive à des dépenses annuelles de 250 M \$ et un profit annuel de $328 - 250 \text{ M \$} = 78 \text{ M \$}$. En supposant que le réacteur refait fonctionne le maximum de 10 ans observé à la centrale Pickering A en Ontario, le profit total est 780 M \$ et ne suffit pas à rembourser le prêt de 2 G \$. Prière de noter que nous n'avons attribué aucun montant pour des bris importants nécessitant des dépenses supplémentaires. Il est bien évident que l'opération n'est pas rentable. La décision de OPG en Ontario de ne pas procéder à la réfection de leurs quatre réacteurs à la centrale Pickering B est bien justifiée.

Implications légales d'un accident nucléaire majeur

Il existe une partie du droit international qui touche les conséquences environnementales transfrontalières d'un

accident nucléaire. Feu le professeur Alexandre Kiss a écrit un article de revue à ce sujet en 2008 intitulé « *State Responsibility and Liability for Nuclear Damage* »¹⁰.

Au début de son article le professeur Kiss cite un cas de jurisprudence transfrontalière qui a impliqué le Canada et les États-Unis en 1941. Dans le célèbre *Trail Smelter Case*, le jugement avait été le suivant :

Under the principles of international law [...] no State has the right to use or permit the use of its territory in such a manner as to cause injury by fumes in or to the territory of another or the properties or persons therein, when the case is of serious consequence and the injury is established by clear and convincing evidence.

Ma traduction : « Suivant les principes du droit international [...] aucun État n'a le droit d'utiliser ou de permettre l'utilisation de son territoire de telle manière à causer du dommage par des émissions gazeuses dans ou envers le territoire d'un autre État ou envers des propriétés ou envers des personnes dans ce territoire, quand des conséquences sérieuses sont en jeu et quand le dommage est établi de façon claire et convaincante. »

Dans l'esprit de ce jugement, le professeur Kiss décrit toute une série d'ententes et de protocoles internationaux qui ont été adoptés par divers pays (mais pas encore par le Canada ou les États-Unis) afin de réglementer l'attribution de responsabilité et de paiements compensatoires dans le cas d'un accident comme Tchernobyl dont la radioactivité a affligé de nombreux pays en Europe durant des années après l'accident de 1986. Malgré que le Canada et les USA n'aient pas encore ratifié les ententes internationales pour les dommages transfrontaliers, celles-ci seraient prises en considération si un accident dans un pays « exportait » par les vents

¹⁰ voir le site : <http://law.du.edu/documents/djilp/35No1/State-Responsibility-Liability-Alexandre-Kiss.pdf>

et la pluie de grandes quantités de radioactivité dans l'autre. Nous avons noté ci-dessus la proximité géographique de Gentilly-2 de quatre États du nord-est des États-Unis.

Un autre document écrit par Ian Hore-Lacy en décembre 2009¹¹ mentionne qu'aux USA un montant maximum de 10 G\$ serait payé par l'ensemble des propriétaires de réacteurs nucléaires afin de compenser financièrement les plaignants. Au-delà de ce montant, le gouvernement américain prendrait la relève. Certaines estimations des dommages sont allées jusqu'à un trillion de dollars.

Advenant un accident nucléaire majeur avec déversement important de radioactivité du site de Gentilly-2 ou de Pointe Lepreau, les conditions météorologiques pourraient être telles qu'un ou des états américains seraient touchés. Si les deux réacteurs sont reconstruits sans que les 16 problèmes techniques aient été résolus, les propriétaires de ces CANDUs seraient dans une position d'extrême faiblesse dans un procès parce que les défauts sont maintenant bien connus et sont dans le domaine public.

Dans les ententes internationales touchant les accidents nucléaires, il est intéressant de noter la notion de «restituer» des territoires contaminés à leur état antérieur. Quand on pense à de la radioactivité déversée en énormes quantités sur les forêts du Maine, comment fera-t-on pour retrouver l'état initial? Le césium-137, qui a été le pire contaminant radioactif distribué à profusion en Europe par Tchernobyl, a une demi-vie de 30 ans. Après 30 ans, le niveau de radioactivité a baissé à la moitié du niveau initial, après 60 ans le niveau a baissé au quart. Il faut attendre 10 demi-vies, donc 300 ans, avant que la radioactivité devienne négligeable pour ce produit de la fission de l'uranium-235.

11 http://www.eoearth.org/article/Civil_liability_for_nuclear_damage

Faible argument technique en faveur de la réfection de Gentilly-2

Durant la conférence de presse du 19 août 2008, le président d'Hydro-Québec a mentionné plusieurs fois qu'un rôle important du réacteur Gentilly-2 est de « stabiliser » le réseau électrique en tension. La faiblesse de cet argument devient évidente quand on observe qu'un réacteur nucléaire est sujet à des arrêts imprévus qui peuvent durer longtemps. Un exemple pour Gentilly-2 est un arrêt imprévu qui a débuté le 2 novembre 2007 pour se terminer le 31 janvier 2008. Un peu plus tard un arrêt planifié a débuté le 5 avril 2008 pour se terminer le 15 juin 2008. Est-ce que la tension sur le réseau d'Hydro-Québec n'était pas stabilisée par d'autres moyens durant ces périodes d'arrêt? Si Hydro-Québec met Gentilly-2 en arrêt pendant deux ans pour la réfection, n'y aura-t-il pas d'autres moyens mis en œuvre pour stabiliser le réseau en tension?

Si l'argument de « stabilisation » du réseau électrique est le meilleur argument technique que M. Vandal a pu trouvé pour justifier la réfection, il est bien évident que le cas n'est pas convaincant.

Voguons-nous sur un Titanic nucléaire?

Dans le cas de la réfection de Gentilly-2 et de Pointe Lepreau il est légitime de se demander si nous n'observons pas un cas de déni des dangers et des risques en jeu. Julie Lemieux, auteure du livre intitulé *Avez-vous peur du nucléaire? Vous devriez peut-être....* publié en 2009 a tracé à la page 81 un parallèle au Québec entre la situation nucléaire présente et la catastrophe du Titanic.

Le naufrage du Titanic le 15 avril 1915 avait été le résultat d'un déni flagrant du danger. Durant la journée précédant la

nuit du naufrage, des bateaux voguant dans l'Atlantique Nord avaient envoyé des télégrammes prévenant tous les bateaux de la présence d'un champ d'icebergs. Mais le propriétaire du Titanic était à bord et il avait commandé au capitaine de foncer dans la nuit à la vitesse maximale, l'idée étant de battre un record de vitesse de traversée de l'Atlantique. Comment se fait-il que l'équipage n'ait pas protesté face à ce risque évident? Les historiens ont donné comme raison principale que tout le monde croyait que le plus gros navire du monde était insubmersible, comme ses architectes l'avaient proclamé dans de nombreux articles dans les journaux. Cette croyance était si forte que le propriétaire n'avait pas jugé nécessaire d'avoir des canots de sauvetage pour tous les passagers.

Quand M. Vandal affirme que Gentilly-2 fonctionnera de façon sécuritaire pendant 25 ans, n'exprime-t-il pas son déni du danger, son déni des risques bien documentés par la CCSN? Pour reprendre l'analogie de Julie Lemieux, n'est-il pas légitime de se demander si nous ne voguons pas sur un Titanic nucléaire?

Tranquillité d'esprit, transformation des centrales Gentilly-2 et point Lepreau

Maintenant qu'il est reconnu par la documentation de la CCSN que les réacteurs CANDUs sont affligés par des risques techniques importants, il est certain que la réfection éventuelle de Gentilly-2, et de Pointe Lepreau si elle est complétée, n'apportera pas la tranquillité d'esprit à toutes les personnes concernées. Un témoignage anonyme d'une femme de Trois-Rivières, qui fait face à Gentilly-2, m'avait frappé par sa simplicité: «On sait bien que c'est dangereux, mais c'est les jobs!»

Pour améliorer la tranquillité d'esprit des travailleurs de Gentilly-2, notre mouvement, Sortons le Québec du

nucléaire, a proposé de mettre Gentilly-2 immédiatement en phase de déclassement. Hydro-Québec a déjà mis de côté quelque 761 M\$ pour le déclassement. La très grande majorité des 750 emplois à Gentilly-2 pourraient être maintenus en stoppant le réacteur et en transformant la centrale en laboratoire de gestion de tous les éléments radioactifs et de monitoring de la radioactivité sur tout le territoire du Québec. Advenant un accident nucléaire en Ontario ou aux USA il faudrait que le Québec soit capable de mesurer la radioactivité partout sur le territoire québécois non seulement pour empêcher que la population consomme de la nourriture contaminée, mais aussi pour pouvoir demander des compensations financières en vertu du droit transfrontalier international.

Les USA ont déjà 2000 techniciens et ingénieurs qui parcourent tout leur territoire et mesurent la radioactivité, principalement pour dépister d'éventuelles activités malveillantes utilisant des bombes contenant des déchets radioactifs. Dans un Gentilly-2 transformé en laboratoire, il sera beaucoup plus facile de gérer la radioactivité, phénomène bien connu et prévisible, que d'opérer un réacteur CANDU qui fissionne l'uranium-235 et qui risque à tout moment de s'emballer et de tout casser. Fissionner l'uranium-235 est l'antithèse même du développement durable puisque les produits de fission ne redeviendront jamais de l'uranium mais seront des déchets radioactifs dangereux pour l'environnement pendant un million d'années.

Par ailleurs, un groupe important d'experts convoqués par la ministre fédérale des Ressources naturelles, Mme Lisa Raitt, a reconnu en novembre 2009 les avantages sociaux que peuvent apporter des activités qui évitent de fissionner l'uranium. Au printemps 2009, la ministre Lisa Raitt avait mandaté un comité d'experts pour l'aviser sur la meilleure

façon de produire des isotopes radioactifs pour la médecine nucléaire. Le comité comprenait Peter Goodhand, président de la Canadian Cancer Society, Richard Drouin, ancien président d'Hydro-Québec, Thom Mason, directeur de laboratoire au Oak Ridge National Laboratory dans le Tennessee, et Éric Turcotte, spécialiste en médecine nucléaire à l'Université de Sherbrooke. Leur rapport daté du 30 novembre 2009 est intitulé *Report of the Expert Review Panel on Medical Isotope Production*. Dans ce rapport le comité recommande à la ministre Raitt de construire un nouveau réacteur nucléaire à Chalk River qui serait utilisé principalement pour de la recherche en physique et en génie nucléaire, et aussi pour la production de molybdène-99, lequel génère du technétium-99m utilisé en médecine nucléaire. On se rappellera que le réacteur NRU à Chalk River, vieux de 52 ans, avait produit du molybdène-99 pendant longtemps jusqu'à ce qu'il tombe en panne au printemps 2009. Le nouveau réacteur remplacerait le NRU dans ses fonctions.

Cependant, ce qui est plus important est que le comité de Lisa Raitt a fortement recommandé au gouvernement fédéral d'encourager et de subventionner le développement plus poussé d'accélérateurs, notamment de cyclotrons, pour produire tous les isotopes radioactifs utilisés en médecine nucléaire. L'avantage des cyclotrons est de produire les isotopes voulus pour la médecine nucléaire sans produire de déchets radioactifs. Le fait de ne pas produire de déchets radioactifs dans l'option accélérateur a été souligné par le comité comme étant un avantage environnemental important. À la fin du sommaire exécutif de leur rapport, ils ont écrit :

An important consideration is that this option does not produce nuclear waste, which results in economic and environmental benefits over fission-based options.

Traduction (mon ajout entre crochets): «Une considération importante est que l'option [accélérateur] ne produit pas de déchets radioactifs, ce qui entraîne des avantages économiques et environnementaux par rapport aux options fondées sur la fission.»

Cette philosophie d'éviter la fission exprimée par un comité d'experts connaissant bien non seulement la technologie des réacteurs nucléaires mais aussi la médecine nucléaire, est très significative. Cette philosophie d'éviter la fission peut s'appliquer à la réfection de Gentilly-2 et de Pointe Lepreau. Dans le cas du Québec et du Nouveau-Brunswick d'énormes ressources éoliennes sont disponibles dans le golf du Saint-Laurent. En les exploitant on peut éviter la fission de l'uranium et éviter de produire des déchets radioactifs lesquels constituent un legs coûteux et inéquitable envers les générations montantes et suivantes.

Les émissions de gaz à effet de serre

Les promoteurs de l'énergie nucléaire affirment depuis quelques années que les réacteurs ne produisent pas ou très peu de gaz à effet de serre (GES). Cette affirmation est vraie seulement si on ignore le fait que la construction d'un réacteur nucléaire, puis son démantèlement, et que l'extraction de l'uranium consomment des énergies fossiles et génèrent de grandes quantités de GES. Dans le numéro de novembre 2009 du *Scientific American* (p. 58-65), les professeurs Mark Z. Jacobson et Mark Delucchi de l'université Stanford ont publié un article sur les énergies renouvelables dans lequel ils comparent le cycle complet de l'énergie nucléaire à celui de l'énergie éolienne. Ils mentionnent que dans les meilleurs cas, le cycle éolien génère 25 fois moins de GES que le cycle nucléaire. Du point de vue des changements climatiques il est clair qu'il est beaucoup mieux d'investir dans l'éolien.

Efficacité énergétique et potentiel éolien dans le golfe du Saint-Laurent

Plusieurs études, dont celle de Amory Lovins aux USA en particulier, ont montré que les investissements en efficacité énergétique se rentabilisent rapidement. Un livre qui fait une analyse de l'efficacité énergétique au Québec est celui du professeur Normand Mousseau de l'Université de Montréal (voir *L'avenir du Québec passe par l'indépendance énergétique*, Éditions MultiMondes, 2009). En efficacité énergétique, le retour financier est souvent équivalent à payer l'électricité à 3 ou 4 cents le kilowattheure. D'autre part il est pertinent de noter qu'un kilowattheure qui est épargné au Québec par des mesures d'efficacité énergétique, peut se vendre sur les marchés ontarien et américain à un prix qui avoisine souvent 10 cents/kWh.

Pour ce qui est de l'avenir, on voit se développer rapidement aujourd'hui les véhicules hybrides électriques et électriques «branchables» (en anglais *plug-in*). Nous pouvons aspirer un jour, comme le fait la Suède, que la majorité du transport sera énergisée de façon électrique. Un autre grand domaine d'expansion est celui des maisons solaires. L'architecte québécois Christian Ouellet a construit des maisons dites «passives solaires» qui consomment 50 % moins d'énergie électrique pour le chauffage que les maisons conventionnelles. En Europe, quelques projets ont démontré le concept d'une maison à consommation nette «zéro». Ce sont des maisons bien isolées qui font appel à des masses thermiques, ou géothermiques, pour le stockage d'énergie thermique, et qui sont équipées de panneaux solaires photovoltaïques. Les jours ensoleillés ces maisons envoient leur excédant d'énergie sur le réseau électrique. Plus les réseaux électriques deviendront «intelligents» (*smart grid concept*) plus ces maisons deviendront populaires.

Le Québec possède un immense potentiel d'énergie éolienne. J'ai écrit un chapitre sur le potentiel éolien et solaire au Québec dans le livre intitulé *Maîtres chez nous, 21^e siècle*, Daniel Breton éditeur, publié en 2009 par la maison d'édition ID. Aux pages 154-155, j'ai calculé qu'en utilisant seulement 1 % du territoire québécois sur terre ou en mer, on pourrait doubler la production électrique d'Hydro-Québec. Le potentiel de la partie du golfe du Saint-Laurent qui est sous juridiction québécoise permettrait théoriquement de décupler la production électrique d'Hydro-Québec. Le Nouveau-Brunswick a aussi une grande partie du golfe du Saint-Laurent sous sa juridiction.

Pour ce qui est du cadre financier de la présente expansion de l'éolien au Québec il faut bien réaliser qu'Hydro-Québec se contente de signer des contrats d'achat avec les promoteurs, et ce au niveau d'environ 9 cents/kWh. Si nous voulons atteindre l'indépendance énergétique au Québec, tel que propose Normand Mousseau ainsi que le livre *Maîtres chez nous, 21^e siècle* (abréviation MCN21), il faudrait plutôt penser à confier le développement éolien à la division Production d'Hydro-Québec dans le cadre d'une réforme de la gouvernance de cette société d'état.

Dans le chapitre mentionné, je décris aussi le potentiel solaire électrique qui serait envisageable par le déploiement décentralisé de panneaux solaires photovoltaïques (PV). L'électricité solaire PV est dispendieuse au Québec en ce moment, de l'ordre de 40 cents/kWh. La Californie a 35 % plus de soleil que le Québec et paye en ce moment 20 cents/kWh pour l'électricité conventionnelle. Le seuil de rentabilité sera traversé en premier en Californie. Cependant, pour des applications où le client exige d'être à l'abri des pannes prolongées d'électricité (exemple de la crise du verglas en 1998 au Québec), il est justifiable dès mainte-

nant de déployer des panneaux solaires PV sur les toits, les terrains de stationnement, et sur tout autre terrain qui est sous-utilisé. Encore une fois je montre dans le chapitre du livre MCN21 que des panneaux PV couvrant seulement 1 % du territoire pourraient doubler la production électrique d'Hydro-Québec. Un réseau PV ainsi réparti sur le territoire servirait de système d'appoint quand le réseau principal est en panne. Le réseau PV pourrait être électriquement isolé du réseau d'Hydro-Québec quand c'est nécessaire, ou en tout temps pour certains clients.

Conclusion : non à la réfection, oui aux énergies renouvelables

L'argumentaire qui a été présenté conduit à la conclusion qu'un investisseur prudent se tiendra loin des réacteurs nucléaires CANDU à cause de leurs nombreux problèmes techniques et de leur non-rentabilité.

Au lieu d'enfourer des milliards de dollars dans des installations nucléaires dangereuses, obsolètes et de surcroît beaucoup trop chères, nous ferions bien mieux d'investir dans les énergies renouvelables, en particulier dans l'énergie éolienne que nous avons en abondance.

La très grande majorité des Québécois favorise cette approche écologique. Le gouvernement devrait en principe favoriser l'approche écologique puisqu'il a sanctionné en Assemblée nationale la *Loi sur le développement durable* le 19 avril 2006. Fissionner l'uranium n'est pas du développement durable, et ce n'est pas non plus une nécessité pour le Québec qui est doté de vastes ressources d'énergie renouvelable.

Une question de fierté entre en jeu ici. Accepterons-nous de léguer à la génération montante et aux générations suivantes des milliers de tonnes de déchets hautement radioactifs tous simplement pour maintenir à Gentilly-2 750 emplois sans changement? Dans les 2500 tonnes de déchets radioactifs à Gentilly se trouvent assez de plutonium pour fabriquer des centaines de bombes atomiques avec le très efficace plutonium-239, lequel a une demi-vie de 25 000 ans. Est-ce qu'un tel legs aux générations montantes fait partie de la fierté québécoise? Est-ce qu'un tel legs, doublé par la réfection envisagée, respecte le principe d'équité intergénérationnelle?

Serons-nous fiers d'encourager n'importe quelle firme à refaire Gentilly-2 et Pointe Lepreau, pour aller ensuite propager cette technologie dans d'autres pays sur la planète? Est-ce que la prolifération de la technologie nucléaire «fait partie de notre ADN», pour paraphraser la déclaration de notre premier ministre Jean Charest lors de l'inauguration de la centrale hydro-électrique Péribonka? Voici la déclaration de Jean Charest le 10 décembre 2007 à Péribonka :

Cela fait partie de notre ADN. Cela fait partie de qui on est politiquement. Cela remonte à très loin. Cela remonte à Adélard Godbout, qui a fondé Hydro-Québec.

Il se trouve que l'ADN est très vulnérable au rayonnement nucléaire. La radioactivité cause des cancers prématurés et des malformations congénitales. Nous avons intérêt à conserver le mieux possible l'intégrité de notre ADN.

Le développement durable doit en pratique dicter l'abandon au Québec de toute la filière d'énergie nucléaire, des mines d'uranium jusqu'à la fission de l'uranium. Les milliards de dollars qui ne seront pas gaspillés dans la filière nucléaire nous permettront de développer l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la recherche dans ces domaines. □

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881



Sansregret, Taillefer & Associés inc.
Cabinet en assurance collective de personnes

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com
Téléphone: (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

Télécopieur:
(450) 471-0026
(514) 355-7923

Allard CA inc.

Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177
Courriel: allardp@qc.aira.com

Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

Pour tout savoir sur les essais publiés au Québec



25 \$ par année

45 \$ pour deux ans
taxes et expédition comprises

Commande par la poste :
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

À la boutique internet
www.action-nationale.qc.ca

36 pages couleurs
format tabloïd
3 numéros par année

Points de vente

Montréal

Renaud-Bray Du Parc
5117, avenue du Parc

Renaud-Bray Côte-des-Neiges
5252, chemin de la Côte-des-Neiges

Librairie de l'Université de Montréal
Pavillon Jean-Brillant
3200, rue Jean-Brillant

Renaud-Bray St-Denis (Champigny)
4380, rue St-Denis

Renaud-Bray Fleury
1691, rue Fleury Est

Terrebonne

Librairie Lincourt
191, rue Saint-André

Québec

Zone Université Laval
2305, rue de l'Université,
Pavillon Desjardins, Local 1100

Librairie Pantoute St-Roch
286, rue Saint-Joseph Est

Trois-Rivières

COOPSCO
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, boul des Forges, Local 1255
Pavillon Albert-Tessier

Librairie Clément Morin
4000, boul. des Forges

Sherbrooke

COOP Université de Sherbrooke
2500, boul de l'Université, B5-012
Pavillon multifonctionnel

Rimouski

Librairie L'Alphabet
120, rue Saint-Germain Ouest

LIRE

Lire

Lire les essais

JACQUES PARIZEAU

La souveraineté du Québec. Hier,
aujourd'hui et demain

136

JACQUES PARIZEAU

La souveraineté du Québec. Hier, aujourd'hui et demain,
Michel Brûlé, 2009, 254 pages

À l'heure où un nombre croissant de souverainistes, même parmi les plus convaincus, consacre l'essentiel de leurs énergies à des sujets autres que la souveraineté, Jacques Parizeau persiste et signe en publiant *La souveraineté du Québec. Hier, aujourd'hui et demain*. Ce livre, qui dans ce contexte aurait pu être accueilli avec un haussement d'épaules, a plutôt donné lieu à une grande couverture médiatique suivie d'un incroyable succès en librairie. Comment expliquer ce phénomène ?

D'abord, l'homme jouit d'un prestige certain et d'une immense crédibilité qu'aucune de ses supposées gaffes politiques n'a entamé. Ensuite, le livre mérite pleinement ce succès, car il offre une vaste réflexion appuyée sur des chiffres et des rappels historiques, tout en demeurant clair et concis. Il est l'œuvre à la fois de l'économiste, de l'ancien premier ministre et du professeur, mais aussi de celui qui est toujours un des principaux acteurs du mouvement souverainiste.

D'ailleurs, dès l'introduction il nous rappelle le rôle qu'il a joué au cours des dernières années, en reprenant son

propos habituel sur la mondialisation. Mais ce livre est beaucoup plus qu'une reprise de ses plus récentes thèses, car son développement s'ouvre sur un retour sur l'histoire du mouvement souverainiste. Ainsi, l'auteur évoque la décolonisation au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la Révolution tranquille et les premiers partis indépendantistes. Fait à noter, M. Parizeau rappelle ce que trop de gens oublient ou feignent d'oublier, soit que lors de l'élection de 1966, il y avait non pas un, mais deux partis prônant l'indépendance du Québec : le RIN progressiste qui obtient 5,5 % et le Ralliement national, plutôt de droite, qui n'est pas loin derrière avec 3,2 %. Le passage le plus savoureux de ce chapitre se trouve plus loin lorsque, évoquant les craintes économiques liées au projet souverainiste à cette époque, l'auteur cite un jeune économiste qui, en 1961, prédit une catastrophe économique en cas d'accession du Québec à l'indépendance. Or, ce jeune économiste se nomme... Jacques Parizeau ! C'est dire à quel point ces craintes étaient répandues à l'époque.

C'est entre autres pour répondre à ces craintes qu'est conçue la souveraineté-association. Cela se fait au départ de manière intuitive, et s'avère répondre exactement à ce que souhaitent les Québécois ; autrement dit, serions-nous tentés d'ajouter, c'est du René Lévesque. On comprend ensuite que pour l'auteur, ce concept, joint et à la promesse du bon gouvernement, mène à l'élection du PQ en 1976. On connaît la suite qu'il évoque brièvement. Ce qui est à retenir ici ce sont les cinq leçons qu'il en retire, soit que les souverainistes peuvent gouverner, que le Québec peut se défendre facilement contre les tentatives de déstabilisation financière, mais plus difficilement contre le refus de négocier l'association, que les Canadiens n'hésitent pas à employer des arguments émotionnels en plus des arguments économiques et que le

charisme du chef est essentiel pour maintenir une cohésion durable.

M. Parizeau s'attarde ensuite à l'entre-deux-référendums, en évoquant la construction européenne et surtout l'ALÉNA qui, à son avis, rend anachronique le concept d'association. Ce concept est néanmoins repris en 1995 sous la forme du partenariat, car, écrit-il « [c]ela m'a été imposé à l'occasion d'un congrès du Bloc québécois ». Évidemment, tous comprendront de qui il est question, mais M. Parizeau ne le mentionne pas explicitement. Tout au long du livre, il résiste à la tentation de régler des comptes et se situe à un autre niveau. De toute manière, ce partenariat n'était pas un grand problème pour lui puisque l'essentiel était préservé : en cas de victoire, un refus de négocier du Canada n'empêcherait pas le Québec d'aller de l'avant. Tel était le projet en 1995 avec le résultat que l'on sait. À ce propos, M. Parizeau profite de cette partie du livre pour revenir sur ses déclarations du 30 octobre 1995, et ce, tant en ce qui concerne le « nous » qu'en ce qui a trait au vote ethnique. Vu l'importance qui a été accordée à ces déclarations, il vaut la peine de citer l'auteur à ce sujet *in extenso* :

J'ai toujours pensé que c'est sur les francophones qu'il faut s'appuyer pour réaliser l'indépendance du Québec et je continue de le croire. Je n'entends pas par francophone le Canadien français de souche, mais tous ceux qui vivent en français, quelle que soit leur origine. Cela ne veut pas dire que les autres Québécois sont des adversaires, mais que la campagne menée pendant des années contre la souveraineté du Québec, appuyée notamment par des Congrès juif, grec et italien, introduisait dans le débat politique une dimension ethnique qui a empoisonné l'atmosphère.

Voilà qui est bien dit et qui devrait clore la controverse autour de ses fameuses déclarations. Le fait qu'au moment de la sortie du livre ces propos n'aient pas été repris et déformés pour salir l'auteur illustre peut-être qu'une plus grande

sérénité et une certaine distance permettent maintenant une telle évolution.

M. Parizeau lui-même en tout cas passe rapidement à autre chose puisque son chapitre suivant porte surtout sur la mondialisation, qu'il définit en insistant sur les progrès en matière de communication et de libre-échange. Il apporte certaines précisions sur le libre-échange en abordant l'OMC et certaines de ses règles, telle celle du traitement national qui prévoit que l'entreprise étrangère sera traitée de la même manière que l'entreprise nationale. Et surtout, il donne l'exemple de petits pays qui arrivent à faire des gains grâce à des alliances avec d'autres pays au sein de l'OMC. Le fait que l'auteur approuve cet aspect de la mondialisation ne l'empêche pas d'affirmer qu'il y a des domaines qui ne doivent pas être assujettis au libre-échange, le cas de la culture étant sans doute le meilleur exemple. Cela le mène ensuite à son plus récent argumentaire en faveur de la souveraineté, soit que dans un contexte de mondialisation les petits pays peuvent très bien s'en sortir, et que ce n'est plus l'économie, mais la culture qui définit un pays.

La souveraineté devenant plus que jamais appropriée dans ce contexte, M. Parizeau consacre le chapitre suivant à l'analyse de sondages sur la souveraineté qui sont plutôt encourageants. Outre le fait que les deux options sont toujours nez à nez, on retiendra surtout le fait que si 61 % des francophones pensent que la souveraineté est réalisable, seulement 38 % pensent qu'elle se réalisera. Il y aurait donc un problème en termes d'espoir plutôt qu'en termes d'argumentation, ce qui n'est pas surprenant. Ce qui l'est par contre, ce sont ces 62 % qui pensent que le fédéralisme est réformable... d'où l'intérêt du prochain chapitre qui porte sur « l'illusion constitutionnelle ».

Si ce dernier chapitre nous apporte peu de nouvelles informations, en revanche celui sur la perspective internationale apprendra sans doute à plusieurs lecteurs que la sortie de Nicolas Sarkozy contre la souveraineté du Québec s'explique non seulement par son amitié avec Paul Desmarais, mais aussi par des intérêts stratégiques. En effet, le président français souhaitait alors obtenir l'appui du Canada pour son projet de « refondation du capitalisme » à l'échelle mondiale. De plus, le fait qu'une société d'État française était sur les rangs pour obtenir des contrats canadiens en matière de nucléaire semble aussi avoir joué. Or, pour M. Parizeau, tout cela est plutôt conjoncturel et ne pèse pas lourd face aux liens profonds qui existent entre le Québec et la France, qui eux sont plus structurels. Selon lui, « il faut maintenant laisser un peu de temps passer ». Si nous partageons l'essentiel de cette réflexion, il nous semble qu'une plus grande insistance sur l'importance pour les souverainistes d'entretenir des liens politiques avec la France aurait eu toute sa place dans ce chapitre, considérant que la reconnaissance internationale demeure une question délicate.

Moins délicate est celle de la viabilité d'un Québec souverain qui est abordée au chapitre suivant. Et pour cause, les études menées dans le cadre de la commission Bélanger-Campeau, celles du ministère de la Restructuration et celles de François Legault confirment toutes cette viabilité. Cela dit, la partie la plus intéressante de ce chapitre concerne plutôt le *Manifeste pour un Québec lucide*. M. Parizeau y démontre que ce manifeste est déjà désuet considérant que ses prédictions catastrophiques en matière de démographie se sont révélées fausses, essentiellement en raison des interventions de l'État qui ont favorisé une hausse du taux de natalité. Et ce, sans parler que l'obsession de ce manifeste pour la dette publique n'est guère justifiable au regard des statistiques ; la dette québécoise représentant 30,9 % de

son PIB, alors que la moyenne pour les pays de l'OCDE est de 46,9 %.

Dès lors, puisqu'il y a finalement peu d'obstacles véritables à la réalisation de la souveraineté, M. Parizeau nous fait rêver un peu en évoquant les institutions d'un Québec souverain. C'est l'occasion pour lui de se prononcer en faveur d'un régime républicain, mais basé sur le parlementarisme britannique, et pour un scrutin proportionnel à l'allemande. Cette dernière proposition ne manque pas de piquant, quand on sait à quel point M. Parizeau s'est opposé farouchement à la réforme de mode de scrutin au début des années 1980. L'essentiel de ce chapitre concerne toutefois les régions et la décentralisation, un sujet que l'auteur connaît très bien, puisqu'il a piloté une importante réforme de la fiscalité municipale à la fin des années 1970 et présidé une commission sur le monde municipal au milieu des années 1980. S'il a l'audace de se prononcer en faveur d'un Sénat des régions et d'une vaste décentralisation dans un Québec souverain, en revanche il se montre plus conservateur en laissant entendre qu'une telle décentralisation n'est envisageable qu'advenant l'indépendance. Parmi les éléments de cette éventuelle décentralisation, on compte la dévolution à des instances décentralisées d'un impôt sur le revenu et d'une taxe de vente, comme cela existe en faveur de la ville de New York nous apprend-il. À la lumière de cet exemple, qui a cours dans un État américain et non dans un État souverain, on comprend mal pourquoi M. Parizeau n'envisage pas cette hypothèse même dans un Québec fédéré. À l'inverse, dans son chapitre sur la croissance économique, on comprend très bien pourquoi il est difficile de favoriser la productivité et l'innovation lorsque deux gouvernements dont les efforts ne sont pas coordonnés se concurrencent.

Quant au chapitre sur l'État et l'entreprise, il s'avère aussi particulièrement intéressant, car il est l'occasion de rappeler à quel point l'État est important pour assurer le développement du Québec par les Québécois. M. Parizeau précise que s'il n'y a jamais eu de plan directeur pour créer un modèle québécois ou un « Québec inc. », il y a par contre eu des principes de base. Il mentionne la correction du fonctionnement de marchés qui nuisent au développement industriel, ce qui s'est traduit par la création de diverses sociétés intervenant dans l'économie (SOQUEM, SOQUIP, etc.).

Comme deuxième principe, il y a l'organisation d'un système financier proprement québécois avec Desjardins, la Banque Nationale, l'Industriel Alliance, le Fonds de solidarité, Investissement Québec, la SGF et la Caisse de dépôt et placement. Pour Jacques Parizeau, il y a là un système financier qui correspond aux besoins d'un pays, et auquel il ne manque qu'un lien avec la Banque centrale. Par contre, à la lumière de la disparition de la Bourse de Montréal au profit de celle de Toronto, de certaines modifications au droit bancaire qui augmente l'influence qu'un seul actionnaire peut avoir et de la possible création d'une commission canadienne des valeurs mobilières, il mentionne aussi que « le système craque ».

Le troisième principe serait celui d'un appui constant de l'État à la constitution d'une classe de gens d'affaires francophones. Évidemment, ce dernier principe est aussi remis en cause en raison de la « propagation des idées néolibérales » ; ce qui mène l'auteur à la question des privatisations, auxquelles il n'est pas complètement opposé en principe. Cependant, il utilise le cas d'Hydro-Québec pour démontrer qu'il ne s'agit pas là d'une solution facile aux problèmes des finances publiques, ne serait-ce que parce que si plus de 10 % d'Hydro-Québec devait être privatisé, la compagnie deviendrait sujette à l'impôt fédéral.

Bien que ce chapitre soit un des plus denses, on aurait aimé que l'auteur aille un peu plus loin en imputant directement la responsabilité du «craquement» du système à certaines personnes ou certains organismes. Car, après tout, M. Parizeau serait bien placé pour nous dire si les hommes d'affaires issus du «Québec inc.» se montrent reconnaissants envers cet État qui les a mis au monde, s'ils ont le sens des intérêts nationaux, ou si au contraire ils sont maintenant au service d'un autre État, d'une autre nation...

Enfin, les deux derniers chapitres portent sur l'État et le citoyen, et couvrent des sujets aussi variés que la fiscalité et la langue. Si le passage visant à démontrer que le Québec est loin d'être un enfer fiscal est convaincant, celui sur la langue est moins réussi entre autres parce que les raisonnements sont parfois courts.

Mais au-delà des statistiques et des raisonnements, ce que M. Parizeau démontre par-dessus tout dans ce livre, c'est que lorsqu'on a des convictions profondes et mûrement réfléchies, on ne ressent pas le besoin de suivre les modes. Que ce soit sur la social-démocratie, la place centrale des francophones ou la souveraineté, il demeure solide comme le roc, ce qui ne l'empêche d'être à jour voire même en avance sur son époque. À l'heure où justement la souveraineté n'est plus à la mode, de voir qu'un homme de cette trempe se donne la peine de faire le point sur cette question, et le fait de manière si remarquable pour ensuite connaître un immense succès auprès du public est plus que réjouissant. En fait, cela pourrait même contribuer à redonner au mouvement souverainiste la seule chose qui semble lui manquer en ce moment : l'espoir.

Guillaume Rousseau



Gestion François Beaudoin

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819-397-4920

gfb@tlb.sympatico.ca

GILLES BOULET, JACQUES LACOURSIÈRE ET DENIS VAUGEOIS
Le Boréal Express 1760-1810, Septentrion, 2010, 180 pages

AMANDINE SCHERRER, EMMANUEL-PIERRE GUITTET, DIDIER BIGO (DIR.)
Mobilités sous surveillance. Perspectives croisées UE-Canada, Athena éditions, 2010, 248 pages

BARTHÉLÉMY COURMONT
La tentation de l'Orient, Septentrion, 2010, 516 pages

LUCIE JOUBERT
L'envers du landau. Regard extérieur sur la maternité et ses débordements, Tryptique, 2010, 105 pages

STAMATIOS TZITZIS, MARIA PROTOPAPAS-MARNELI, BJARNE MELKEVIK
Mythe et justice dans la pensée grecque, PUL, 2010, 359 pages

FRANÇOIS ROCHER
Guy Rocher. Entretiens, Boréal, 2010, 252 pages

VICTOR-LÉVY BEAULIEU
La Reine-Nègre et autres textes vaguement polémiques, Éditions Trois-Pistoles, 2010, 430 pages

MARIE MC ANDREW
Les majorités fragiles et l'éducation. Belgique • Catalogne • Irlande du Nord • Québec, PUM, 2010, 289 pages

MARIE-ANDRÉE BEAUDET ET PIERRE NEPVEU

L'avenir dégagé. Entretiens 1959-1993 de Gaston Miron,
L'Hexagone, 2010, 420 pages

FRANÇOIS MATHIEU

Les cloches d'église du Québec. Sujets de culture, Septentrion,
2010, 212 pages

GILLES DESCHÊNES

Quand le vent faisait tourner les moulins, Septentrion, 2010,
311 pages

HERSHL NOVAK

La première école yiddish à Montréal 1911-1914, Septentrion,
2009, 268 pages

FLUVIO CACCIA & AL

La Transculture et Vice versa, Tryptique, 2010, 185 pages

Prévenez le coût!

Février 2010
vol. C no 2
**L'Action
NATIONALE**



Date d'échéance 01-03-2010
Lionel Groulx
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal QC H2X 1X3



Dynamique identitaire
Refus et résistance

Militantisme

Peuple sédentaire

en attente de ses chefs nomades

Primeur

**Les relations entre les organisations
religieuses et l'État au Québec**

Votre date d'échéance
est indiquée sur votre
étiquette d'adressage

L'Action nationale en héritage

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'Action nationale; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité et ce, sans s'éloigner, même après 90 ans d'existence, de notre mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié?

- Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'Action nationale dès qu'ils sont faits et;
- les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'Action nationale à une date ultérieure (ex.: dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrions vous émettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés

a/s: Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

(514) 845-8533 ou, sans frais, au 1-866-845-8533

CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

FERNAND ALLARD

PATRICK ALLEN †

FRANÇOIS-ALBERT ANGERS †

GASTON-A. ARCHAMBAULT †

JEAN-PAUL AUCLAIR †

PAUL BANVILLE

THÉRÈSE BARON

FRANÇOIS BEAUDOIN

GASTON BEAUDRY †

DOMINIQUE BÉDARD †

YVAN BÉDARD

HENRI BLANC

ANTOINETTE BRASSARD

HENRI BRUN

JEAN-CHARLES CLAVEAU

ROCH CLOUTIER

ROBERT COMEAU

ROBERT CÔTÉ

LOUIS-J. COULOMBE

GÉRARD DEGUIRE

BOB DUFOUR

YVES DUHAIME

NICOLE FOREST

LÉOPOLD GAGNON

HENRI-F. GAUTRIN †

CLAUDE GHANIMÉ

PAUL GRENIER

MICHEL GRIMARD

YVON GROULX

MARCEL HENRY

HENRI JOLI-CŒUR

LUCIE LAFORTUNE †

ANNA LAGACÉ-NORMAND †

BERNARD LAMARRE

DENIS LAZURE †

RICHARD LECLERC

CLÉMENT MARTEL

JACQUES-C. MARTIN

YVON MARTINEAU

ROGER MASSON

DANIEL MIROUX

LOUIS MORACHE

ROSAIRE MORIN †

REGINALD O'DONNELL

ARTHUR PRÉVOST †

GHISLAINE RAYMOND-ROY

RENÉ RICHARD †

JACQUES RIVEST

JEAN-DENIS ROBILLARD

IVAN ROY

PAUL-ÉMILE ROY

CLAUDETTE THÉRIAULT

MARCEL TROTTIER †

RÉAL TRUDEL

CÉCILE VANIER

ANDRÉ VERRONNEAU

CLAUDE-P. VIGEANT

MADELEINE VOORA

ANDRÉ WATIER

Le Club des 100 associés regroupe les donateurs de 1000 \$ et plus.

L'Action NATIONALE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Collaboration à la révision

Jacques Brousseau

Mise en page

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Secrétaire

Charles-Philippe Courtois

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Mathieu Bock-Côté

Christian Gagnon

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Anctil

Jean-Louis Bourque

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Robert Comeau

Benoît Dubreuil

Geneviève Dugré

Pierre Graveline

Henri Laberge

Josée Lacourse

Gilles Lavoie

Alain Laramée

Anne-Michele Meggs

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

Pierre-Paul Sénéchal

Michel Sarra-Bournet

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier,

Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon, Hélène Chénier,

Pierre Dupuis †, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques,

Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette,

Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean-Marc Léger,

Georges Meyers, Jacques-Yvan Morin, Paul-Émile Roy

ABONNEMENT**GRILLE TARIFAIRE**

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	73,37 \$ (65 \$ + taxes)	135,45 \$ (120 \$ + taxes)
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	42,89 \$ (38 \$ + taxes)	76,75 \$ (68 \$ + taxes)
Institution	129,81 \$ (115 \$ + taxes)	220,11 \$ (195 \$ + taxes)
Autres pays	150 \$	275 \$

Nouveauté!**Abonnement PDF****50,79 \$**
45 \$ + taxes**90,30 \$**
80 \$ + taxes

TVQ 1012563392

TPS 11901 9545

Trois façons de régler votre abonnement

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel:
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP: www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste-Publications - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».